

9

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

8^e Année — 1902

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1902

SOMMAIRE DU 1^{er} BULLETIN DE 1902

Statuts et règlement de la Société	Page	v
Liste des membres		x1
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.		xx
Sociétés correspondantes		xxii
Comptes rendus des séances		xxiii
Notes sur la Congrégation de Notre-Dame à Étampes, par M. Ch. FORTEAU.		4
Document inédit pour servir à l'histoire des octrois de la ville d'Étampes au xvi ^e siècle (1563), par M. Paul PINSON		24
Deux Maîtres en chirurgie à Corbeil, par M. le Docteur BOUCHER.		28
Une supplique des religieux de Morigny, par M. J. DEPOIN.		48
La disette à Montgeron et aux environs à la fin de l'an- cien régime et pendant les premières années de la révolution, par M. Ch. GATINOT.		52
GRAVURES		
Plaques de marbre placées à l'hôpital-hospice de Corbeil.		28
Édouard Mathez (1732-1815)		32

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POPOT père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



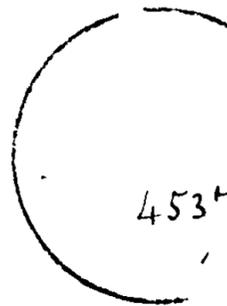
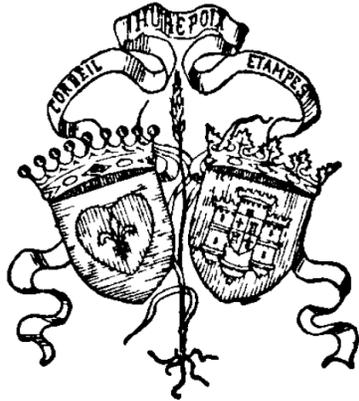
BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE
CORBEIL, D'ÉTAMPES
ET DU
HUREPOIX

IMPRIMERIE BELLIN, A MONTDIDIER.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

8^e Année — 1902

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1902

pr
len. 8^o
12437

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

STATUTS

*Approuvés par arrêté préfectoral en date
du 19 février 1895*

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1° aux signataires des présents statuts, 2° à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs ; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élu pour trois ans en Assemblée générale.

Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins ; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les Membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART. XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président :

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRE.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

Pour le Préfet,

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Étampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année, parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin ; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement, à l'assemblée générale, un rapport sur les travaux de la Société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles ; il paie les dépenses ordonnancées et donne chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois, cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages ; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises, sans retard, au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1^{er} janvier.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1^{er} janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale ; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



LISTE DES MEMBRES

Les noms précédés d'un astérisque (*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

- MM. **ALLAIN**, Maire de Soisy-sous-Étiolles, 12, rue Godot de Mauroi, à Paris (IX^e).
- ALLIOT** (l'Abbé), curé de Chennevières-sur-Marne (S.-et-O.).
- ALLORGE**, Professeur de dessin, à Montlhéry (S.-et-O.).
- AUBLET-DELAUNAY** (Mme), 173, Boulev. Péreire, à Paris (XVII^e).
- ***AUBRY-VITET**, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet de Jouy, à Paris (VII^e).
- ASHER**, à Berlin (Allemagne).
- BARREAU** (Eugène), Juge au tribunal de commerce de Corbeil, à Ris-Orangis (S.-et-O.).
- BARTHÉLEMY** (André), à Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et O.), et à Paris, 36, rue Tronchet (IX^e).
- BARTHÉLEMY** (Jules), Président d'honneur de la Société des géomètres de France, rue Feray, à Corbeil.
- BARTHÉLEMY** (Louis), ingénieur, 85, rue d'Hauteville, à Paris (X^e).
- BARTISSOL**, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-Orge, et 7, rue Lafayette à Paris (IX^e).
- BASSERIE** (Mlle), 49, rue St-Vincent, au Mans (Sarthe).
- BEGLET** (Armand), à Corbeil, et à Paris, 162, boulevard Haussmann (VIII^e).
- ***BÉRANGER** (Charles), 82, avenue des Champs-Élysées, Paris (VIII^e).
- ***BERNON** (le Baron de), à Palaiseau, et à Paris, 3, rue des Saints-Pères (VI^e).

- MM. BESSIN, ancien Conseiller d'arrondissement, à Corbeil.
 BIBLIOTHÈQUE (la) COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par
 M. DUFOUR, bibliothécaire.
- *BIZEMONT (le Vte Arthur de), au Château du Tremblois, par
 Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).
- BLAVET, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Étampes (S.-et-O.).
- BLONDEAU, entrepreneur de travaux, à Corbeil.
- BLONDEAU, Architecte, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
- BOËTE, Instituteur, à Villecresnes (S.-et-O.).
- BONNEFILLE, Sénateur de Seine-et-Oise, à Massy (S.-et-O.).
- BONNEFOY, 3, rue d'Alger, à Paris (1^{er}).
- BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon (S.-et-O.).
- BOUCHER (le Dr Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de
 Corbeil.
- BOUGIN (Louis), 5, rue d'Arcole, à Paris (IV^e).
- BOUJU-TANDOU (J. Albert), 45, avenue Marceau, à Paris (XVI^e).
- BOULÉ (Alphonse), Juge de paix honoraire, à Lignières (Cher).
- BOURDON, Receveur des Finances, à Corbeil.
- BRICARD, propriétaire, à Corbeil.
- BRUNOY (la Commune de) (S.-et-O.).
- CALLIET, banquier, Maire de Corbeil.
- CARNOT (François), 16, avenue du Trocadero, à Paris (XVI^e).
- CANOVILLE, Maire de Mennecy (S.-et-O.).
- CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt (S.-et-O.).
- *CAUVILLE (Paul de), ancien Sénateur, au Château de Coye
 (Oise), et, à Paris, 15, avenue Matignon (VIII^e).
- CAYRON (l'Abbé), Curé de Lardy (S.-et-O.).
- CHAMBON, avoué, à Corbeil.
- *CHATONEY (Eugène), 6, rue Meissonier, à Paris (XVII^e).
- CHÉRON, à Lardy (S.-et-O.).
- CHECRIÈRE (le Dr), à Essonnes (S.-et-O.).
- CHEUVREUX, à Étiolles, par Corbeil, et 41, avenue de Fried-
 land, à Paris (VIII^e).
- CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maitre honoraire à la Cour des
 Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de
 Rivoli (1^{er}).
- CIBIEL (Alfred), Député de l'Aveyron, au château de Tigery,
 et 53, rue St-Dominique, à Paris (VII^e).

- MM. CLAYE, notaire à la Chapelle-la-Reine (S.-et-M.).
- CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement, à Étampes (S.-et-O.).
- COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Mousseau, par Evry-petit-Bourg, et à Paris, 5, avenue Montaigne (VIII^e).
- COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles (S.-et-O.).
- COLAS (Albert), propriétaire à Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et-O.), et à Paris, 1, rue de Jussieu (V^e).
- COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, à Paris (IX^e).
- COPPÉE (François), membre de l'Académie française, 12, rue Oudinot, à Paris (VII^e).
- COTHEREAU, Président du tribunal civil, à Corbeil.
- COURAUD (l'Abbé), curé de Montlhéry (S.-et-O.).
- *COURCEL (le Baron Alphonse de), Sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse (XV^e).
- *COURCEL (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann (VIII^e).
- *COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons, et à Paris, 20, rue de Vaugirard (VI^e).
- CREUZET, principal clerc d'avoué, à Corbeil.
- *CROS (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.
- DAMERON, Architecte, rue Chantreine, à Corbeil.
- DANGER, géomètre, à Étampes (S.-et-O.).
- †*DARBLAY (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil (S.-et-O.).
- DARBLAY (Paul), au château de Saint-Germain, par Corbeil (S.-et-O.).
- DARBLAY (Robert), au château de St-Germain, par Corbeil (S.-et-O.).
- DARNET (Jérôme), Greffier en chef du tribunal de Corbeil.
- DEBLED, artiste-peintre, à Linas, par Montlhéry (S.-et-O.).
- DECAUVILLE (Armand), Maire de Courcouronnes, à la Ferme du Bois-Briard, par Ris-Orangis (S.-et-O.).
- DELAUNAY à Saintry, par Corbeil, et à Paris, 61, Boulevard Beaumarchais (III^e).
- DELESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le tribunal de la Seine, à Ris-Orangis, et à Paris, 10, rue de l'Université (VII^e).

- MM. DELESSARD (Ernest), Ingénieur civil, à Lardy (S.-et-O.).
- *DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 150, boulevard St-Germain (VI^e).
- DESRUES (l'Abbé), Curé Doyen de Limours (S.-et-O.).
- DEVERRES (l'Abbé), Curé de Boutigny (S.-et-O.).
- DEVOUGES (le D^r), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.
- DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).
- DRAGICSEVICS, Professeur honoraire au Lycée Henry IV, à Champrosay, par Draveil, et à Paris, 18, rue Saint-Simon (VII^e).
- DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Étréchy, et 11, avenue Percier, à Paris (VIII^e).
- DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.
- DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis (S.-et-O.).
- *DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine, par Corbeil, et à Paris, 11, rue de Sontay (XVI^e).
- FERAY (Ernest), 31, rue de la Baume, à Paris (VIII^e).
- *FERAY (Georges), 31, rue de la Baume, à Paris (VIII^e).
- FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy, et à Paris, 16, rue Cassini (XIV^e).
- FLIZOT, libraire, à Étampes (S.-et-O.).
- FORTEAU (C.-M.), Trésorier de la Caisse d'Épargne, à Étampes (S.-et-O.).
- FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Neuilly-Plaisance (S.-et-O.).
- FRITSCH (l'Abbé), Curé de Croissy-s.-Seine (S.-et-O.).
- GARNIER, négociant, quai de la Pêcherie, à Corbeil.
- GATINOT, inspecteur-primaire honoraire, à Montgeron (Seine-et-Oise).
- GAUDIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.
- GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau (S.-et-O.).
- GENET (l'Abbé), Curé de Méréville (S.-et-O.).

- MM. GENTY (l'Abbé), Vicaire général de Versailles, 23, rue Saint-Honoré, à Versailles (S.-et-O.).
- GÉRARD (Octave), avoué, à Corbeil.
- GIBERT (Mme), à Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne).
- GILBERT (André), secrétaire d'ambassade, 17, avenue de Breteuil, Paris (VII^e).
- GIBOIN, rue Orbe, à Libourne (Gironde).
- GIRARD, Conservateur des Hypothèques, à Corbeil.
- GLIMPIER (l'Abbé), Curé de St-Sulpice de Favières, par Boissy-sous-St-Yon (S.-et-O.).
- GRAILLOT, chef d'Institution, à Montlhéry (S.-et-O.).
- GRAND (Émile), avoué, à Corbeil.
- GRAND (M^{lle} M.), à Corbeil.
- GRANGE (le Marquis de la), Maire de Montgeron, et à Paris, 6, rue du Cirque (VIII^e).
- GUÉBIN (Edmond), Avoué, à Corbeil.
- GUILLARD, Président de la Société d'Horticulture, à Etampes, (S.-et-O.).
- GUILBERT (Denys), Avocat, au Château du Colombier, par St-Chéron, et à Paris, 65, rue de Rennes (VI^e).
- GUYOT (Joseph), au Château de Dourdan, et à Paris, 30, rue de Condé (V^e).
- HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris (VI^e).
- † HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut.
- HERNEST (l'Abbé), Curé de St-Germain-lès-Corbeil (S.-et-O.).
- HOUSOY (le Comte du), au Château de Frémigny, par Bouray, (S.-et-O.) et à Paris, 5, rue Beaujon (VIII^e).
- HUDELOT, juge de paix, à Corbeil.
- HUMBERT-DROZ, Imprimeur, à Étampes (S.-et-O.).
- *JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil (S.-et-O.).
- JALLEY (l'Abbé), Curé de Grigny, par Ris-Orangis (S.-et-O.).
- JEANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 82, rue du faubourg St-Honoré (VIII^e).
- JARRY (Henri), Membre du Conseil départemental d'hygiène, à Corbeil (S.-et-O.).
- JOANNE (Edmond), Hôtel de Nesmond, 55 et 57, quai de la Tournelle, à Paris (V^e).

- MM. JOYEUX (André), à Essonnes (S.-et-O.).
 JOZON (Maurice), Notaire, à Corbeil.
- LABBÉ (le R. P.), Supérieur de l'Institution de Sainte-Croix,
 au Vésinet (S.-et-O.).
- *LA BAUME PLUVINEL, (M^{elle} de), au château de Marcoussis
 (S.-et-O.), et à Paris, 9, rue de la Baume (VIII^e).
- LACHASSE (Auguste), Adjoint au Maire de St-Germain-lès-
 Corbeil (S.-et-O.).
- LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris,
 5, rue de Moscou, à Paris (VIII^e).
- LADMIRAL (le D^r), au Château d'Étiolles, par Corbeil (S.-et O.).
- LAFALLOTTE (L. de), à Bruyères-le-Châtel, et à Paris, 129,
 avenue des Champs-Élysées (VIII^e).
- LAFOLLYE (Paul), architecte diplômé, professeur de dessin,
 34, rue Condorcet, Paris (IX^e).
- LAINÉY, Directeur des grands Moulins de Corbeil, 5, rue du
 Louvre, à Paris (I^{er}).
- LAROCHE (Mme Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.
- LASNIER (E.), Receveur des Finances en non activité, 28, rue
 de Champlouis, à Corbeil.
- LAVALLÉE (Pierre), au Château de Segrez, par Boissy-sous-
 St-Yon, et à Paris, 49, rue de Naples (VIII^e).
- LECACHEUR (Mme), rue Saint-Spire, à Corbeil.
- LÉGER (l'Abbé), Curé de Domont (S.-et-O.).
- *LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.
- LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger.
- LEHIDEUX (Ernest), à la Bégallière, à Brunoy, et à Paris, 27,
 Boulevard Malesherbes (VIII^e).
- LELONG, notaire, à Corbeil.
- LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Feray, à Corbeil.
- LE PAIRE (Jacques-Amédée), à Lagny (S.-et-M.)
- LEPROUST (l'Abbé), 3, rue Pavée, à Étampes.
- LEROY (Jules), juge au tribunal de commerce de Corbeil.
- LOISEL (Albert), rue du 14 Juillet, 21 bis, à Corbeil.
- LORIN, Avoué, Secrétaire-général de la Société historique de
 Rambouillet, à Rambouillet.
- MAILLE ST-PRIX, au Château de la Grange, par Évry-Petit-
 Bourg, et à Paris, 11, Square de Messine (VIII^e).

MM. MALLET, Banquier, à Corbeil.

MARCHEIX, Bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard, à Paris (VI^e).

MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (VIII^e).

MARSAUX (le Chanoine), 68, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise).

MARTELLIÈRE, ancien Magistrat, à Pithiviers (Loiret).

MARTELLIÈRE fils, architecte à Paris, 33, rue Claude-Bernard (V^e).

MARTIN, entrepreneur de travaux, à Corbeil.

MASSUCHETTI (l'Abbé), Curé de Viry-Châtillon (S.-et-O.).

*MAUBAN (Georges), à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino (VII^e).

MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris (VIII^e), et au château de Montgermont, par Ponthierry, (S.-et-M.)

MORIZET (Émile), à l'Hôtel des Arquebusiers, à Corbeil, et à Paris, 56, rue Meslay (III^e).

MOTTHEAU, à Brunoy, 4, place Saint-Médard (S.-et-O.).

MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy (S.-et-O.).

OUADIOU, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.

PAILLARD (Julien), architecte, 33, rue Delambre, à Paris (XIV^e).

PALLAIN, gouverneur de la Banque de France, Hôtel de la Banque, à Paris (I^{er}).

PAPIN, agent des assurances générales, à Corbeil.

PARA (le Dr), à la Ferté-Alais (S.-et-O.).

PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.

PASTRÉ (Aymé), au Château de Beauvoir, par Évry-Petit-Bourg, et à Paris, 29, rue du faubourg St-Honoré (VIII^e).

PELLERIN, à Saintry, par Corbeil.

PÉRIN (Louis), à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles (V^e).

PETIT (Félix), propriétaire, rue St-Spire, à Corbeil.

PETIT (Georges), agent d'assurances, à Corbeil.

*PIERREDON, 150, avenue des Champs-Élysées, à Paris (VIII^e).

PINARD (André), au château de Champcueil, par Mennecy, et à Paris, 54, quai Debilly (XVI^e).

PINAT, architecte à St-Germain, par Corbeil.

- MM. PINSON (Paul), à Douai (Nord), 32, rue François-Cuvelle.
- PLANCOUARD (Léon), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Berck-plage (Pas-de-Calais), et à Arthies par Magny-en-Vexin (S.-et-O.).
- POPOT (père), caissier central honoraire de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Corbeil, à Corbeil.
- PRESTAT, Receveur des finances à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- PRIVÉ, Directeur du Moulin français, à Salonique (Turquie).
- RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons (S.-et-O.).
- RADOT (Émile), Président du tribunal de Commerce de Corbeil, à Essonnes (S.-et-O.).
- RAVAUT (Paul), 114, avenue des Champs-Élysées, à Paris (VIII^e).
- RESVE, chef d'institution, à Montlhéry (S.-et-O.).
- RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes, et à Paris, 13, rue Paul-Louis-Courrier, (VII^e).
- RILLY (le Comte de), au château d'Oyzonville, par Sainville (Eure-et-Loir), et 61, rue de Varenne, à Paris (VII^e).
- ROUSSELIN (l'Abbé), Aumônier de l'école Fénelon à Vaujours (S.-et-O.).
- ROUSSEAUX, avoué, à Corbeil.
- SABATIER, Maire de Viry-Châtillon (S et-O.).
- SAINT-MARC-GIRARDIN (Henri), au château de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 22, rue François I^{er} (VIII^e).
- SAINTIN (Alfred), Maire de Montlhéry (S.-et-O.).
- SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.).
- SIMON (l'Abbé), Curé de Leuville-sur-Orge, par Montlhéry (S.-et-O.).
- SOUPAULT, Maire de Villeneuve-le-Roi, par Ablon (S.-et-O.).
- STECHELT, à New-York (États-Unis).
- SWARTE (Victor de), Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille, et à Paris, rue Clément-Marot, 19 (VIII^e).
- TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation, 90, rue d'Assas, à Paris (VI^e), et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles.

- MM. TAVERNIER, architecte, 107, rue de l'Université, à Paris (VII^e).
- TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy (S.-et-O.).
- THIRROUIN père, Maire de Lisses, par Essonnes (S.-et-O.).
- TOURNEUX (Maurice), à Morsang-sur-Orge, clos de la Guérinière, et à Paris, 34, quai de Béthune (IV^e).
- TOURNEVILLE, ancien juge de paix de Corbeil, à Lyons-la-Forêt (Eure).
- *TREUILLE (Raoul), 156, rue de Rivoli, à Paris (I^{er}).
- TREILHARD (le Comte), au château de Marolles-en-Hurepoix, et 45, rue de Courcelles, à Paris (VIII^e).
- TROCHU (Jules), propriétaire, à Arpajon, et à Paris, 4, rue de Sèvres (VI^e).
- VALLET (l'Abbé), Curé de Ste-Escobille, par Authon-la-Plaine (S.-et-O.).
- VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel (VIII^e).
- VAVASSEUR (l'Abbé), Curé de Livry (S.-et-O.).
- VERDAGE (Émile), négociant, à Corbeil.
- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de) (S.-et-O.).
- VOLLANT (Louis), ingénieur civil, Villa Rochefort, à Saint-Germain-lez-Corbeil (S.-et-O.).
- WARIN, Directeur des papeteries d'Essonnes, à Essonnes (S.-et-O.).
- WALTER (Henri), au Mesnil-Longpont, par Monthéry, et 217, rue Saint-Honoré, à Paris (I^{er}).
-

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

- MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris (XVI^e).
 COÛARD (Emile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles, Hôtel de la Préfecture.
 DUTILLEUX (A.), Chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, 19, avenue de Picardie.
 MARQUIS (Léon), d'Étampes, 54, rue de la Clef, à Paris (V^e).
 PHARISIER, Rédacteur en chef de l'*Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.
 QUESVERS (Paul), à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).
 STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris (V^e).
-

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | MM. | MM. |
|---|--------------------------------|
| BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil. | GIRARD, de Corbeil. |
| BLAVET, d'Étampes. | JARRY (H.), de Corbeil. |
| BONNIN (l'Abbé), d'Ablon. | LASNIER (E.), de Corbeil. |
| BOUCHER (le D ^r P.), de Corbeil. | LEGRAND (Maxime), d'Étampes. |
| COLAS (l'Abbé), de Soisy. | LEMAIRE (Jules), de Corbeil. |
| COURCEL (G. de), de Vigneux. | MAREUSE (Edgar), de Paris. |
| COURCEL (V. de), d'Athis-Mons. | MARQUIS (Léon), d'Étampes. |
| DEPOIN (Joseph), de Pontoise. | MARTELLIÈRE, de Pithiviers. |
| DUFOUR (M. A.), de Corbeil. | MOTTHEAU, de Brunoy. |
| DUTILLEUX (A.), de Versailles. | PASQUET (A. Marc), de Corbeil. |
| GENTY (l'Abbé), de Versailles. | |
-

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil. — M. le Sous-Préfet d'Étampes.

Président : M. François COPPÉE, de l'Académie française.
 Vice-Présidents : M. le D^r P. BOUCHER, Médecin en chef de
 l'hôpital de Corbeil.
 M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.
 M. BLAVET, Président de la Société d'horti-
 culture d'Étampes.
 Secrétaire-Général : M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque
 et des archives de la ville de Corbeil.
 Trésorier : M. POPOT père, ancien caissier de la Caisse
 d'Épargne de Corbeil.
 Secrétaire-Rédacteur : M. GIRARD, Conservateur des hypothèques,
 à Corbeil.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le D^r P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.
 A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.
 V. de COURCEL, d'Athis-Mons.
 GIRARD, Secrétaire-Rédacteur, à Corbeil.
 J. LEMAIRE, de Corbeil.
 LÉON MARQUIS, d'Étampes.
 Max LEGRAND, d'Étampes.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- La Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.
 La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
 La Société archéologique de Rambouillet.
 La Société historique et archéologique du Gâtinais.
 La Société archéologique de Sens, à Sens (Yonne).
 La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
 La Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
 L'Académie Royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm (Suède).
 La Société des Amis des monuments parisiens, 98, rue de Miromesnil, à Paris (VIII^e).
 La Société française d'archéologie.
 La Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres (Eure-et-Loir).
 La Société historique et archéologique de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
 La Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines, à Bruxelles (Belgique).
 Le Bulletin historique du diocèse de Lyon, place Fourvière, Lyon (Rhône).



COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à l'Hôtel - de - Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)
le 1^{er} février 1902*

Présidence de M. le docteur Boucher, vice-président.

Étaient présents: M. le Docteur Boucher, vice-président, MM. Barthélemy, Mareuse, Dufour, Marc-Pasquet, Girard et Popot.

Des excuses sont présentées au nom de MM. V. de Courcel, Maxime Legrand, Mottheau, l'abbé Colas.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Le Conseil prononce l'admission des huit membres nouveaux ci-après nommés :

M. Rousseaux, avoué à Corbeil, présenté par MM. Leroy et Girard. — M. Lelong, notaire à Corbeil, présenté par MM. Marc-Pasquet et Girard. — M. Creuset, principal clerc chez M^e Grand, avoué, présenté par MM. Grand et Dufour. — M. Martin, entrepreneur de travaux à Corbeil, présenté par MM. Marc-Pasquet et Boucher. — M. Gilbert, André, secrétaire d'ambassade, 17, avenue de Breteuil à Paris, présenté par MM. Boucher et Dufour. — M. Petit, Georges, agent d'assurances à Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour. — M. Bricard, propriétaire à Corbeil, présenté par MM. Dufour et Félix Petit. — M. Bonnefoy, bijoutier, 3, rue d'Alger à Paris, présenté par MM. Dameron et Dufour.

M. le secrétaire général soumet ensuite au Conseil une proposition de Mademoiselle de la Baume-Pluvinel, au château de Marcoussis, relative à son admission dans la Société et à un versement de cent francs, moyennant lequel elle recevrait toutes les publications de la Société parues jusqu'à ce jour et serait exonérée de toutes cotisations ultérieures.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet l'avis qu'en raison de l'importance des publications déjà parues, le prix du rachat de la collection complète des travaux de la Société doit être relevé ; il charge en conséquence M. Dufour de s'entendre à ce sujet avec Mademoiselle de la Baume-Pluvinel.

M. le Président prend alors la parole et dit que l'on vient de commencer la distribution du bel ouvrage sur Villeroy, que Madame Aymé Darblay a généreusement offert à la Société, en souvenir de son regretté mari dont elle accomplissait ainsi les intentions. Il estime donc qu'il est du devoir de la Société d'adresser à Madame Aymé Darblay des remerciements officiels. Ces paroles sont hautement appréciées par le Conseil ; un texte est immédiatement rédigé et il en est donné lecture ainsi qu'il suit :

Dans sa séance du 1^{er} février 1902, le Conseil d'administration de la Société historique de Corbeil-Etampes a décidé à l'unanimité d'envoyer à Madame Aymé Darblay la respectueuse expression de sa profonde gratitude pour le don magnifique, que la Société a reçu d'elle, du merveilleux volume sur Villeroy, si artistiquement et richement illustré. Ceux des collègues qui l'ont déjà reçu sont émerveillés de la beauté de ce livre et ont fait part de leurs sentiments d'admiration.

Le Conseil a été autant touché par le don de ce précieux ouvrage que par le sentiment de pieux souvenir qui en a déterminé l'achèvement et il est heureux de penser que le nom du regretté M. Aymé Darblay, fondateur et généreux bienfaiteur de la Société, vivra par ce beau travail, dans la mémoire de tous ses membres, comme le plus éminent de ses collaborateurs.

C'est donc au nom de la Société tout entière que le Conseil d'administration prie respectueusement Madame Aymé Darblay de vouloir bien agréer l'expression de ses sentiments d'admiration et de reconnaissance pour le don vraiment précieux qu'elle a bien voulu lui faire.

A l'unanimité, le Conseil approuve le texte ci-dessus et charge M. Dufour de le faire parvenir à Madame Aymé Darblay.

Il est ensuite question de l'assemblée générale de 1902, plusieurs membres demandent où elle se tiendra.

Le nom du château de Courances est prononcé ; l'indication paraît être accueillie avec une certaine faveur ; elle sera examinée en même temps que les communications qui pourraient se produire sur le même sujet, lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)
le 22 mai 1902.*

Présidence de M. le Docteur BOUCHER, vice-président.

Étaient présents : M. le Docteur Boucher, vice-président ;
MM. Barthélemy, Mareuse, Dufour, Popot et Girard.

Des excuses sont présentées au nom de MM. J. Depoin, de
Courcel et Marc Pasquet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans
observations.

Le Conseil prononce l'admission des dix membres nouveaux ci-
après nommés :

Mlle de la Baume Pluvinel, au château de Marcoussis et à Paris,
9, rue de la Baume, présentée par MM. G. de Courcel et Dufour.

M. Pierredon, à Paris, 150, avenue des Champs-Élysées, présenté
par MM. Darblay et Boucher.

M. Petit Georges, agent d'assurances à Corbeil, avenue du
Président Carnot, présenté par MM. Boucher et Dufour.

M. Popot père, caissier central honoraire de la Caisse d'épargne,
à Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour.

M. le docteur Para, à la Ferté-Alais, présenté par MM. l'abbé
Deverre et Dufour.

Mlle Marie Grand, à Corbeil, présentée par MM. Grand et Dufour.

M. Asher, de Berlin, 13, unter den Linden, présenté par MM. Picard et Dufour.

M. Martellière fils, architecte à Paris, rue Claude Bernard, 33 et à Savigny, rue de la Cave, n° 7, présenté par MM. Martellière père et Dufour.

M. Stechert, de New-York, présenté par MM. Picard et Dufour.

M. Pellerin, propriétaire à Saintry, présenté par MM. Boucher et Dufour.

Le Secrétaire général informe le Conseil que selon l'avis formulé dans une précédente séance, il a demandé à Mlle de la Baume Pluvinel, une somme de cent cinquante francs, pour le rachat de sa cotisation annuelle et l'octroi de toutes les publications parues. Un règlement est intervenu dans ce sens, aux termes d'une lettre du 18 février 1902.

M. Dufour estime qu'il y a lieu de porter le tirage du Bulletin de 250 exemplaires à 275, le nombre des sociétaires ayant augmenté dans des proportions notables. La motion est adoptée.

La distribution de la monographie de Villeroy est terminée ; cette belle œuvre d'art, accueillie par tous avec reconnaissance, n'a rencontré que des admirateurs.

Profitant de ce qu'il est question du bel ouvrage sur Villeroy qui a fait tant honneur à la Société, M. Dufour rappelle qu'il a encore à sa disposition un certain nombre d'exemplaires, dépourvus des belles gravures qui en augmentent la valeur, mais que Madame Darblay a mis gracieusement à la disposition de la Société toutes les planches, pour le cas où celle-ci aurait besoin de faire compléter tout ou partie de ces volumes.

L'ouvrage étant à présent totalement épuisé, le Secrétaire général estime qu'il serait dans l'intérêt de la Société de profiter de l'offre aimable de Madame Darblay pour faire tirer un certain nombre de gravures qui permettraient d'avoir des exemplaires complets de ce bel ouvrage, et de pouvoir ainsi donner satisfaction aux personnes qui voudraient entrer dans la Société avec le désir de le posséder.

A la suite de cette communication le Conseil décide qu'il sera statué sur cette proposition quand l'imprimeur en taille-douce aura établi le devis qui lui a déjà été demandé.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre du Conseil,

en remplacement de M. J. Périn, décédé. L'unanimité des voix se prononce en faveur de M. Jarry, pharmacien, adjoint au Maire de Corbeil. Ce choix sera soumis à la ratification de l'assemblée générale.

Le 2^e Bulletin de 1901 vient d'être distribué. On se plaît à reconnaître qu'il continue heureusement la série des publications faites par la Société.

Le Conseil a été mis au courant, notamment dans la séance du 13 mai 1901, des diligences entreprises pour obtenir les moulages de deux statues en pierre, provenant de N. D. de Corbeil et qui se trouvent actuellement à la Basilique de St-Denis. L'initiative de M. Dufour a été enfin couronnée de succès et mieux encore, car au lieu de simples moulages, il a obtenu deux statues en pierre habilement sculptées, qui reproduisent les originaux avec une grande fidélité. Elles occupent maintenant au Musée St-Jean la place qui leur était réservée. M. Dufour ajoute que le transport de ces statues, qui ont 2^m 70 de hauteur, a présenté quelques difficultés et causé une dépense assez importante, mais qu'il a pu obtenir que la ville prît tous ces frais à sa charge. M. le docteur Boucher adresse, au nom de la Société, de chaleureux remerciements à M. Dufour et demande qu'il en soit fait mention au procès-verbal.

Le Conseil accueille avec des regrets unanimes la nouvelle du décès de M. l'abbé Picquet, curé de Chennevières-sur-Marne.

Il enregistre la démission de M. Maïstre, de Paris.

La proposition de tenir l'assemblée générale de 1902 à Milly et de visiter ensuite le château de Courances ayant été approuvée par le Conseil, M. Dufour veut bien se charger d'organiser l'excursion, qui est fixée au lundi 7 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



NOTES

SUR LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME A ÉTAMPES

Les notes que nous avons recueillies sur la Congrégation de Notre-Dame ont été puisées à différentes sources. Nous avons compulsé le précieux recueil connu sous le nom de la *Rapsodie*, que nous a laissé M^e Pierre Plisson, avocat du Roi au xvii^e siècle ; les *Antiquités de la Ville et du Duché d'Étampes*, par Dom Basile Fleureau ; les registres des sépultures de la communauté qui ne datent malheureusement que de 1739 ; les *Tablettes historiques* de M. de Bigault de Fouchères ; les *Rues d'Étampes* et les *Trois États du Bailliage aux États généraux en 1789*, par MM. Léon Marquis et Maxime Legrand.

M. Dosithé Bourdeau, ancien maire d'Étampes, le distingué conservateur du musée municipal, a bien voulu aussi nous communiquer une pièce manuscrite et inédite qu'il possède sur le couvent. Ce document, qui relate différents faits, a surtout pour objet les acquisitions successives faites depuis la fondation. Une liste des religieuses, qui le termine, nous fait croire qu'il a été écrit très peu de temps avant la Révolution.

De ces recherches, il a été fait un ensemble, une compilation qui n'a d'autre prétention que celle de pouvoir aider à écrire un jour l'histoire intéressante de cet établissement.

Nous avons suivi dans ce travail l'ordre chronologique et, en modernisant l'orthographe, nous avons copié intégralement les textes que nous avons eus sous les yeux.

Les religieuses ou chanoinesses régulières de St-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, nous dit Dom Basile Fleureau, furent instituées au commencement du xvii^e siècle, par le B. Pierre Fou-

rier, curé de Mattaincourt en Lorraine, pour tenir des écoles de filles. La première maison fondée à St-Mihiel, fut aussitôt suivie d'une seconde à Nancy ; de là l'ordre se répandit dans presque toute la Lorraine, dans les Pays-Bas et dans plusieurs villes de France, notamment en 1629 à Provins (1), dans le diocèse de Sens, dont Étampes faisait partie.

Cette dernière ville, qui avait choisi d'abord des Ursulines, n'en avait pas demandé l'autorisation à l'Archevêque, qui s'en plaignit au maire dans une entrevue qu'il eut à Paris avec lui ; il le pria de provoquer une réunion des habitants pour substituer aux Ursulines les religieuses de la Congrégation.

Cette assemblée eut lieu le 27 décembre 1629. Le procès-verbal est en entier dans le registre de M^e Plisson.

« Aujourd'hui jeudi, 27^e jour de Décembre 1629, de 2 à 3 heures après-midi, en la maison commune de la ville d'Étampes, assemblée de ville a été faite où sont comparus devant nous Jacques Petau (2), conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage et gouvernement d'Étampes, président ladite assemblée, les maire et échevins, M. Pierre Baron (3), maîtres Clément Poisson, Jean Foudrier (4), Pierre Guyot et Pierre Goussard — M^e Jean du Buis, conseiller et élu pour le Roi en l'élection d'Étampes, M^e Pierre Legendre, ancien avocat, et autres habitants de la Ville. Le S^r Baron, maire, a dit qu'étant depuis peu à Paris, il avait été mandé par Mgr l'Archevêque de Sens, qui lui aurait rendu plainte qu'il avait été averti que les habitants avaient donné naguère leur consentement pour l'établissement des religieuses ursulines dans leur ville, ce qu'il trouvait étrange, vu que cela lui appartenait et dépendait de son autorité et approbation. Il ajouta qu'en faisant sa visite en la dite ville, il avait été prié par certains d'y mettre des religieuses pour l'instruction des filles ; pour le bien de tous, il avait engagé sa parole, et avait mandé des Filles de la Congrégation de Notre-Dame, ayant bonne connaissance qu'elles profiteraient

(1) Et à Corbeil en 1643.

(2) Jacques Petau a fait un legs important au collège par testament en date du 1^{er} novembre 1626. Il fut remplacé dans ses fonctions de lieutenant-général par Gabriel de Bry en 1648.

(3) Pierre Baron, seigneur de L'humay, auteur du poème latin « la Prise d'Étampes » édité par M. Paul Pinson.

(4) On voit encore, dans l'église saint Gilles, la pierre tombale de Jean Foudrier.

grandement au public pour l'instruction des filles, tant à la piété qu'aux exercices convenables à leur sexe. C'est pourquoi il avait chargé ledit Baron, maire, de proposer son intention aux habitants de cette ville et de leur demander leur consentement pour l'établissement des Filles de la Congrégation de Notre-Dame, comme ils l'avaient donné pour les Ursulines, et qu'ils lui laissassent et remissent l'établissement des religieuses à son choix et option. Ce qu'ayant été entendu, l'Assemblée, d'un commun avis, a résolu de s'en remettre à la volonté, discrétion et choix de Mgr l'Archevêque, moyennant que les religieuses qu'il lui plaira d'établir dans cette ville soient obligées par leur Institut d'enseigner les filles gratuitement aux exercices ci-dessus, sans apporter aucune charge à la ville, qui ne sera tenue de contribuer en rien à leur établissement. Le tout, sous le bon plaisir et permission de S. M. et le consentement de Mgr le duc de Vendôme, duc d'Étampes » (1), etc.

Signé : Guibour, commis.

Madame de Vendôme, procuratrice de son mari « ne trouvant rien à dire à cet acte », donna son consentement le 2 janvier 1630, « laissant à Mgr l'Archevêque de Sens le choix de telles religieuses et de tel ordre qu'il trouvera bon ».

Les dames de la Congrégation arrivèrent à Étampes le 5 janvier et logèrent aux 3 Mages (2) ; elles prirent aussitôt à loyer la maison du Petit-Paris (3), où le lendemain 6, l'Archevêque lui-même, qui était dans la ville, choisit une chambre pour y dire la messe.

Le même jour, il publia le mandement de leur établissement.

« Octave de Bellegarde, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, à tous ceux qu'il appartiendra, salut en notre Seigneur ; désirant sur toutes choses l'accomplissement de la gloire de Dieu et l'exaltation de notre sainte Foi et religion catholique, apostolique et romaine, il n'y a rien qui nous soit plus agréable et en quoi nous nous employons plus volontiers qu'à embrasser les moyens de favoriser les pieux et saints désirs des personnes qui travaillent à un si bon et louable dessein. Or, sachant combien la pieuse éducation

(1) Cet acte est entre les mains des religieuses (P. Plisson).

(2) Cf. Max-Legrand, *Étampes pittoresque*.

(3) C'est probablement l'immeuble, occupé aujourd'hui par un marbrier, qui se trouve au n° 4 de la rue St-Jacques, en face la rue du Renard, proche l'église St-Basile.

et instruction de la jeunesse est utile et importante pour cela, et nous ayant été depuis peu représenté par quelques vertueuses et dévotes personnes qu'elles auraient dévotion de fonder en la ville d'Étampes de notre diocèse, un monastère de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à l'instar de celles que nous avons établies en la ville de Provins de notre diocèse et qui sont établies en quelques autres villes de ce royaume, auquel pût demeurer nombre compétent de religieuses dudit ordre pour y servir Dieu en toute pureté de vie, et instruire les jeunes filles selon les règles et constitutions de l'ordre, nous suppliant de notre autorité d'établir ledit monastère. A quoi inclinant volontiers et condescendant à leur sainte et pieuse intention et aux désirs du corps de la ville, suivant acte du 27 X^{bre} dernier, à nous représenté en l'Assemblée tenue en la maison commune dudit lieu d'Étampes, portant le consentement audit établissement, autorisé le 2 janvier aussi dernier par Madame la duchesse de Vendôme et d'Étampes, procuratrice générale de M. le Duc, son mari. A ces causes, conformément aux bulles de S. S. commençant la première par ces mots : *Paulus episcopus servus servorum Dei*, et finissant : *Datum Roma apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexentesimo quinto, decimo M. Februarii, Pontificatus nostri anno undecimo*; et la seconde commençant par les mêmes mots et finissant : *Datum Tusculi anno Incarnationis Dominicæ millesimo sexentesimo sexto, decimo pridie nonas Octobris, pontificatus nostri anno duodecimo*, données pour l'établissement et institution des Filles dans le diocèse de Toul, et ensuite d'icelles aux lettres patentes du Roi vérifiées en Parlement le 3 mars 1623 pour établir les dites Filles dans la ville de Laon. Nous, en présence des sieurs le lieutenant-général, les maire et échevins de ladite ville d'Étampes et de plusieurs notables personnes, après avoir invoqué l'aide du St-Esprit, avons, par ces présentes, établi et établissons le susdit monastère en la ville d'Étampes, de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, à la charge que les dites religieuses garderont la clôture (1), qu'elles instruiront les filles, observeront les règles et institutions de leur ordre portées par les bulles et qu'elles seront soumises sous notre perpétuelle charge, visite, correction, gouvernement, et entière obéissance et juridiction, et de nos successeurs Archevêques. A cet effet, avons les dites

(1) Les grilles de clôture furent posées le lendemain 7 janvier.

religieuses renfermées dans une maison en l'enclos de la ville, et, dans un oratoire, après en avoir fait la bénédiction, célébré la sainte messe et donné pouvoir d'y célébrer et administrer les saints Sacrements, tant auxdites religieuses qu'à leurs écolières et autres, par des prêtres de nous approuvés, ou de notre vicaire général, sauf en autre chose notre droit et celui d'autrui. En foi de quoi nous avons signé les présentes de notre main et fait contresigner par notre secrétaire et sceller du scel de nos armes. A Étampes, le 6^e jour de janvier l'an 1630 ».

Dès le 26 mars 1632, la communauté acquiert une ferme, sise à La Forêt-le-Roi, contenant 96 arpens ; une partie ayant été donnée comme dot d'une religieuse, elle n'eut à payer que le surplus de ses deniers ; et le 16 juillet de la même année, plusieurs maisons à Étampes, à côté les unes des autres, dans la rue du Jeu de Paulme, ou de la Plâtrerie, appelée au XVIII^e siècle, la rue des Tripots. Une de ces maisons provenait également d'une dot.

La congrégation quittant le Petit-Paris, vint, en 1634, s'installer dans ces immeubles (1) qu'elle avait fait aménager en monastère. Elle y joignit, les 16 et 28 juillet 1635, deux jardins contigus.

Le 13 décembre 1635, il est fait acquisition d'une petite ferme à Pierrefitte, terroir de St-Hilaire, contenant 30 arpens 80 perches.

L'importance de la communauté allant toujours croissant, elle ne tarda pas à se sentir trop à l'étroit dans la rue du Jeu de Paulme ; elle se décida à bâtir un nouveau et plus vaste couvent dans la paroisse St-Gilles, proche les Cordeliers, qui coûta, dit-on, plus de 60.000 livres. Elle acheta successivement, en ce lieu (2), un certain nombre de propriétés voisines les unes des autres, sur l'emplacement desquelles on construisit aussitôt, sous la direction de la supérieure, qui était alors madame Madeleine d'Herbemont de Charmois, en religion mère Gabrielle de l'Annonciation.

Ce fut d'abord une petite maison servant d'hôtellerie, ayant pour enseigne *les Trois Marchands* (16 février 1645), et ensuite plusieurs autres bâtiments et un grand jardin, un pré, d'un côté aunaie, de l'autre, arbres fruitiers (25 avril 1645) ; deux maisons et un jardin (24 octobre et 23 novembre 1647) ; une grande maison et un jardin

(1) Vers 1780, ils étaient loués à MM. Picart et Baron. La Poste aux lettres les occupa dans ces derniers temps, jusqu'en 1880.

(2) Où sont aujourd'hui les bâtiments dits du Grenier d'abondance. La maison actuelle occupe le terrain où étaient autrefois les Cordeliers.

servant d'hôtellerie, à l'enseigne des *Trois Maures* (2 novembre 1648).

Le 19 septembre 1645, les Dames de la Congrégation avaient obtenu du seigneur d'Etampes la permission de renfermer la rivière dans la propriété, afin d'en compléter la clôture, malgré la vive opposition des Cordeliers, leurs voisins.

En 1649, le jour de la fête de saint Augustin, elles vinrent s'établir dans leur nouvelle résidence dont les travaux n'étaient pas encore achevés puisque, le 22 avril 1650, elles y joignaient encore l'hôtellerie du *Cheval blanc* (1).

Pendant longtemps, il n'y a plus d'acquisitions, la terrible année 1652 apporte ses ruines et sa désolation. A l'arrivée de l'armée de Condé qui s'empare de la ville, le couvent sert d'asile à un grand nombre de dames et de jeunes filles, parties précipitamment de chez elles ; avec les religieuses et leurs pensionnaires, elles sont renfermées dans leur quartier et dans la cour des pensionnaires, pendant que les soldats pillent le reste de la maison. Cependant elles ne furent pas insultées, mais, courant des dangers continuels, 21 d'entre elles allèrent à Paris, protégées par une forte escorte, pour demander un refuge chez les dames de Port-Royal, d'où elles ne revinrent auprès de leurs sœurs, qui étaient restées pour empêcher la destruction de leur maison, que lorsque l'ordre fut entièrement rétabli, c'est-à-dire en janvier 1653 (2).

Elles achevèrent de bâtir leur monastère ; en 1662, il n'y manquait plus que la chapelle, qu'elles songèrent à édifier sur un terrain vague attenant à leur propriété. Elles le demandèrent au duc d'Etampes.

« Du 22 janvier 1662, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, demeurant à Etampes, ont présenté requête à Mgr le duc de Mercœur et d'Etampes pour qu'il lui plaise leur accorder et faire don d'une place vide attenant leur couvent, qui ne sert à nul usage, ni habitation ; au contraire, dans l'état qu'elle est à présent elle sert de retraite et donne sujet de débauche et d'assemblée à des joueurs qui blasphèment et font d'autres excès, pour y faire

(1) Les Trois Marchands, les Trois Maures et le Cheval blanc furent transportés ailleurs.

(2) Elles apportèrent 2.000 francs de la libéralité de leurs parents, qui servirent, avec le secours du ciel qui les avait préservées de tant de périls, à rétablir la maison (Annales de l'ordre). *Abeille d'Etampes* du 30 avril 1870

construire et bâtir une église, ou chapelle, chœur et cour, pour la commodité publique et augmentation du service divin ».

Louis de Vendôme, avant d'accorder ce qu'on lui demandait, renvoya la requête aux juges, maire et échevins d'Etampes, afin d'avoir leur avis.

Ce fut une sorte d'enquête de *commodo* et d'*incommodo* ; elle dura plusieurs jours :

6 février 1662. — M. Gabriel de Bry, lieutenant-général, (1) Gédéon Percheron et Jacques Vincent, échevins, ont signé leur avis par lequel ils estiment que S. A. peut concéder aux religieuses la dite place vide pour l'augmentation de leur maison et construction d'une chapelle dont l'alignement sera pris en justice avec le Procureur du Roi, le maire et les échevins de la ville et, du tout, procès-verbal dressé, comme il a été fait des autres clôtures de ladite maison.

9 février 1662. — François Provensal, prévôt d'Etampes et maire (2), Gédéon Percheron et Jacques Vincent (3), échevins, et Sébastien Bredet (4), lieutenant de la prévôté, ont signé leur avis que S. A. peut concéder ladite place aux religieuses, tout du long de leurs bâtiments, à 6 pieds près du pavé, afin de laisser une largeur fort considérable à la rue, qui sera de plus de 5 à 6 toises, dont l'alignement sera pris avec eux.

10 février 1662. — Jean Rousse (5), Sébastien Bredet, Jacques Vincent, Gédéon Percheron et François Pichonnat (6), élus en l'élection d'Etampes, ont signé leur avis par lequel ils estiment que S. A. de Mercœur peut avec justice concéder aux religieuses la dite place afin d'y bâtir et construire une chapelle suivant leur demande, d'autant que la dite place est inutile à la ville, ne servant en aucune manière ni pour sa décoration, ni pour sa nécessité ; d'autant qu'elle est en triangle, sans aucune régularité et comme séparée et détachée

(1) Il avait épousé Marguerite du Tartre. Leur fils se maria le 9 février 1671, dans l'église de Méréville, avec Marie-Anne de Chartres. Il est dit S^r d'Arcy, conseiller du roy, président, lieutenant-général civil et criminel, enquesteur, commissaire examinateur ès- duché, bailliage et gouvernement d'Etampes. Le père était décédé à cette époque.

(2) François-César Provensal, époux de Marie Godin.

(3) Avocat, époux de Renée de Fuzée de Bierville.

(4) Époux d'Anne Boutet qui fut inhumée, veuve, dans l'église de Notre-Dame, en 1710.

(5) Ancienne famille d'Etampes, dite Rousse d'Intville, ou Rousse de S^t André.

(6) Les Pichonnat sont souvent cités au XVIII^e siècle en qualité de maires de la ville, d'officiers du grenier à sel, d'élus, etc.

du corps de la ville et que, de temps immémorial, il ne s'y est étalée ni vendue aucune sorte de marchandise dans les foires et marchés qui se tiennent en d'autres endroits, ni fait en icelle aucune exécution de justice, mais seulement proche ladite place. Et bien souvent elle est le rendez-vous des vagabonds qui y jouent, jurent et profèrent des paroles insolentes et deshonnêtes. Ils croient que la ville sera plus ornée et décorée par le bâtiment d'une chapelle que par le vide d'une place irrégulière qui, par ce moyen, sera changée heureusement de terre de malédiction en lieu de bénédiction.

Le dernier dire est absolument différent des précédents et surtout de celui du 10 :

14 février 1662. René Hémard (1), lieutenant particulier, Thomas Migault, assesseur (2), Thomas Boutet, conseiller, Pierre Plisson, avocat du roi (3) et Etienne de Lucet (4), procureur du roi, ont signé leur avis que, pour éviter surprise et suppléer à la requête des dames religieuses, il est nécessaire d'informer S. A. Mgr le duc de Mercœur et d'Etampes que la place demandée par elles, qui ont déjà en dedans un grand enclos vacant, sur lequel elles peuvent édifier, est de temps immémorial un lieu public, de belle symétrie et grande décoration à la ville, destiné tant pour les exécutions de justice que pour les marchés, s'appelant de toute ancienneté le marché aux Porcs, et que, sous le bon plaisir de S. A. il y a lieu de faire assemblée générale des habitants pour être ouïs.

Malgré cela, l'affaire suit son cours ; le 7 mai 1663, « le Procureur du Roi qui a vu les plan et devis présentés par les dames religieuses de la Congrégation, de la place par elles demandée pour y construire une église, chœur, cour et avant-cour au devant, et joignant leur maison, signe son consentement par lequel il n'empêche, par le Roi, qu'elles fassent construire, bâtir, édifier et fermer ladite église, cour et avant-cour contenant, joignant le long de ladite maison, 26 toises 1/2 3 pouces, et le long du pavé du côté de l'église St-Gilles, 28 toises 8 pouces, de la largeur de 4 toises commen-

(1) René Hémard, S. de Danjouan, maire d'Etampes, avait épousé Marie Baron, fille de Pierre, S. de L'humery, maire en 1629.

Il est l'auteur du *Siège d'Etampes* et des *Restes de la Guerre d'Etampes*, édités par M. Pinson.

(2) Conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage.

(3) L'auteur de la *Rapsodie*.

(4) Les de Lucet étaient alliés à la famille de Viart.

çant au pignon de ladite maison, du côté des Pères Cordeliers jusqu'au côté du pavé, y compris la muraille qu'elles feront faire. Et encore de 11 toises 5 pieds 6 pouces à prendre de l'autre pignon de ladite maison jusque et joignant le mur commun d'entre la maison autrefois appelée les Trois marchands et celle de feu la V^o Martin, et à la charge de prendre l'alignement avec ledit procureur du Roi lorsqu'elles voudront faire leur clôture, comme aussi de commencer ladite église dans un an et de la faire achever incessamment ».

Peu après, l'autorisation était accordée.

« 22 juin 1663. — Par lettres scellées de cire rouge, Louis de Vendôme, duc de Mercœur et d'Etampes, pour obliger les dames religieuses à continuer leurs prières et oraisons à la gloire de Dieu et au bien de son église, autant qu'il est en lui, leur a accordé, donné, octroyé, permis et consenti de faire sur ladite place joignant leur couvent, construire, clore, bâtir et édifier une église ou chapelle, chœur et cour de la longueur et largeur nécessaires, suivant les alignements qui en ont été pris auparavant, ou qui le seront de nouveau avec les officiers, maire et échevins d'Etampes, à la charge de faire commencer ladite église, chœur et cour, dans un an et de les faire parachever incessamment, et aussi que, chaque année, elles seront obligées de faire célébrer et chanter une messe haute à l'intention dudit seigneur et de sa maison.

Signé, Louis de Vendosme ».

« Par lettres du roi Louis XIV, scellées du grand sceau de cire verte, du mois de Décembre 1663, en agréant, confirmant et autorisant les lettres de don et permission accordées aux dites religieuses par le seigneur Duc de Mercœur, S. M. leur fait don, cession et transport de ladite place sise au devant de leur maison à Etampes, pour y bâtir leur église, ou chapelle, cour et clôtures suivant les alignements qui en seront pris par les maire et échevins en présence du substitut du procureur général, aux charges, clauses et conditions portées par les dites lettres, avis et consentement des maire et échevins, attachés sous le contre-scel, avec mandement aux gens de la Chambre des Comptes à Paris, Bailli d'Etampes, ou son lieutenant, et autres officiers de faire registrer les dites lettres et faire jouir les religieuses paisiblement, nonobstant tous empêche-

ments, ordonnances, arrêts et réglemens auxquels pour ce regard est seulement dérogé.

Par arrêt de la Chambre des Comptes du 11 mars 1664, signé Richer, lesdites lettres patentes du Roi ont été registrées pour jouir par lesd. religieuses de l'effet et contenu d'icelles selon leur forme et teneur, à la charge de rapporter dans six mois lettres de S. M. de leur établissement et d'amortissement des lieux qu'elles ont acquis pour leur dit établissement et pour ladite place, dûment vérifiées.

« Du lundi, 21 avril 1664, les lettres de don de la dite place ont été lues, publiées et registrées au bailliage d'Etampes, les assises tenant, pour être exécutées selon forme et teneur et aux charges y contenues du consentement du Procureur du Roi, par l'Avocat de S. M.

» « Les Religieuses de la Congrégation », dit ce dernier qui n'est autre que Pierre Plisson, « ont obtenu des lettres de confirmation et d'amortissement données à Fontainebleau, au mois de juillet 1664 » et il ajoute que, le 20 septembre 1664, le procès-verbal d'alignement a été fait par « les S^{rs} Lieutenant général et Procureur du Roi seuls. Ce procès-verbal assez informe, ni approuvé, ni signé, devait, pour ces causes, être rapporté. La mention de leur présence est insuffisante sans leur approbation et celle de la ville. En effet, cet alignement, outre qu'il semble confus, semble trop nuisible à la décoration de la ville, aux intérêts des R. P. Cordeliers et autres voisins, et il n'a point été communiqué aux maire et échevins comme il devait l'être ».

Nous avons vu, par le dire du 14 Février 1662, que M^e Plisson était contraire au projet.

Les religieuses avaient bâti un très beau monastère, dit dom Basile Fleureau ; dûment autorisées, elles activèrent la construction de leur église dont la première pierre fut posée en grande cérémonie le jeudi, 7 mai 1665, par Jean Chesnay, curé de St-Basile, chargé de la procuration de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens. La chapelle basse ayant été terminée la première, elle fut bénite, avec les cérémonies accoutumées, et dédiée à S. Joseph, le jeudi 23 septembre 1666, par le même Jean Chesnay, curé de St-Basile, doyen de la chrétienté du détroit d'Etampes.

Ces travaux avaient sans doute épuisé les ressources de la Congrégation, car ce n'est qu'en 1677, qu'elle continue ses acquisitions

par l'achat de la ferme de Guinette avec 108 arpents de terre (1).

Le 5 mai 1679, elle complète sa propriété principale en y ajoutant une petite maison, où se tenaient les classes externes à la fin du XVIII^e siècle.

Les religieuses acquièrent ensuite :

59 arpents 1/2 au terroir de St-Martin; 9 à 10 arpents de pré et, rue Basse, un jardin dit « le Prateau » (24 avril 1680);

40 arpents de terre à Boisherpin et, du même vendeur, 9 arpents de terre et un arpent 1/2 de pré au terroir de St-Martin d'Etampes (29 mai 1683);

59 quartiers de terre à la Montagne (20 août 1687);

13 arpents de terre et un quartier de pré à Etréchy (22 mars 1688);

2 arpents et 3 quartiers de pré en la prairie d'Etampes (29 mars 1689);

40 arpents 1/2 de terre et 2 quartiers à Dhuiet (10 janvier 1698);

43 arpents de terre à Mérouville (1^{er} août 1721);

22 arpents de terre et le tiers des bâtiments d'une ferme à Bouville (13 mars 1731).

D'après une note qui suit la liste de ces achats, la Congrégation plaça, de 1698 à 1772, plus de 100.000 livres (2) *chez le Roi*, en douze contrats qui furent reconstitués trois fois. Elle prêta, de plus, en différentes années, 8.960 livres à divers particuliers.

Après les troubles de la Fronde, l'établissement était donc devenu de plus en plus prospère. En 1695, on y comptait 52 sœurs professes et 6 converses, sans parler des pensionnaires. Mais il avait encore à subir de nouvelles épreuves.

On sait l'impression profonde que produisit en France la promulgation de la Bulle *Unigenitus* (en 1713), condamnant les maximes du jansénisme. L'Archevêque de Paris et plusieurs prélats refusèrent de l'accepter. A Etampes, le 24 février 1717, vingt-trois prêtres de la ville et des environs protestèrent dans une lettre au cardinal de Noailles, et nous voyons qu'en 1732, vingt-deux religieuses de la Congrégation s'opposèrent à cette bulle et au nou-

(1) La deuxième ferme de Guinette, dont les bâtiments situés de l'autre côté de la mare, n'existent plus.

(2) Elle possédait en 1700, 8000 livres de rentes, d'après le mémoire sur la Généralité de Paris, par C. Barbier.

veau catéchisme de l'archevêque de Sens (1). En 1736, ce dernier, Mgr Languet, se rend à Etampes à leur couvent dans le dessein de leur faire reconnaître la Bulle *Unigenitus* et de faire procéder à l'élection des dignitaires.

La sœur Marie de Jésus (Rivet) est élue supérieure malgré la protestation des opposantes. Ensuite Mgr Languet tient un chapitre pour faire admettre à profession la sœur Lefebvre que les religieuses avaient refusé de recevoir. Les opposantes protestèrent contre la profession de la novice, et se retirèrent aussitôt après en avoir demandé acte. Elles remirent en même temps, entre les mains de la sœur Rivet, un acte pour l'assurer de leur disposition à ne jamais la reconnaître pour supérieure.

Elles prétendirent justifier de leur opposition dans un mémoire imprimé sous ce titre :

Mémoire pour les Religieuses de la Congrégation d'Etampes au sujet de l'élection nulle et irrégulière de la Mère Marie de Jésus à la supériorité de leur monastère, et de la profession de la sœur Marie-Louise Lefebvre, pour servir de réponse à une requête au Roi de ladite Marie de Jésus et de seize autres religieuses dudit monastère.

Les récalcitrantes refusant toujours de se soumettre, la situation ne pouvait se prolonger : huit religieuses furent enlevées dans la nuit du 1^{er} juin 1736, et conduites, par le prévôt de la maréchaussée, au couvent des Ursulines de St-Charles, paroisse de St-Jean le Blanc, près Orléans.

Elles ne revinrent pas à Etampes ; elles moururent en exil et furent enterrées dans le cimetière des Ursulines.

Ces huit religieuses étaient :

1^o Marie-Léone de Vidal, en religion mère St-Léon, inhumée le 27 novembre 1758, âgée de 62 ans (2).

2^o Catherine-Louise de Boirvaux, mère St-Basile, 11 décembre de la même année, 76 ans.

3^o Marie-Claude de Boirvaux, 1760 (sans autre renseignement) (3).

4^o Anne Bouillet, 77 ans — 1763 — « résidente dans le monastère de S. Charles par ordre du Roy ».

(1) Cf. M. L. Marquis, la suite est tirée des *Tablettes historiques*.

(2) Marie-Léone de Vidal, née à Roinvilliers en 1696, fille d'André de Vidal, seigneur de ce lieu, et de Claude de Vigny.

(3) Probablement les sœurs d'Isaac Foudrier, seigneur de Boirvaux, lieutenant général de l'artillerie de France. Cette famille était alliée à celles de Poilloue et de Petit de Mézières.

5° Elisabeth-Louise Plisson, mère St-Henry, 21 janvier 1767, 62 ans (1).

6° Louise-Barbe Boudon, mère St-Bernard, 17 février suivant, 74 ans.

7° Marie-Angélique Panet, mère de la Résurrection, le 31 mars aussi de la même année, 75 ans.

8° Marie-Jeanne Rivet, mère St-Clément, le 23 janvier 1769, 60 ans.

D'autres religieuses de la Congrégation de Notre-Dame d'Etampes furent emmenées à Voisins. Le registre des sépultures de cette abbaye, de l'ordre de Citeaux, au diocèse d'Orléans, à la date du 1^{er} octobre 1772 et en 1776, nous en donne la preuve :

« Madame Jeanne-Julienne Lambert de Sainte-Marie Catherine, religieuse de la Congrégation d'Etampes, âgée de 85 ans 1/2, dont 59 de profession, a été inhumée le 1^{er} octobre, dans les cloîtres de ladite abbaye, en présence des Sœurs Françoise-Geneviève Pichonnat de St-Hilaire, Henriette Dupré de St-Anselme, Plisson dite de St-Isidore.

« 5 janvier 1776. — Je soussigné, religieux de l'ordre de Citeaux, prêtre directeur de l'abbaye de Voisins, ay inhumé le corps de mère Henriette du Pré, dite de St-Anselme, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame d'Etampes, âgée de 83 ans dont 49 et demi de profession, dans le cloître de la dite abbaye ». Signé : Fr. de Ruitter.

Les sœurs Pichonnat et Plisson ont sans doute survécu à la Révolution (2).

Par contre, le couvent d'Etampes reçut des religieuses d'autres ordres, une d'elles, Marie-Anne Brulé, des Filles-Dieu de Paris, ordre de Fontevrault, y décéda en avril 1749, « résidente dans notre maison depuis près de douze ans par lettre de cachet du Roy ». Elle avait 80 ans.

En 1740, le couvent, qui comptait encore quarante ou cinquante religieuses, fut visité par l'abbé Arnaud, prédicateur, envoyé par l'archevêque de Sens pour convertir au nouveau catéchisme les quelques insoumises qui y était demeurées. Il faut croire que le

(1) Peut-être la petite-fille de l'auteur de la *Rapsodie*.

(2) Ce sont peut-être les 4 religieuses, exilées en 1758 sur la demande du cardinal de Luynes, dont parle M. Bigault de Fouchères, p. 84.

prédicateur eut quelque succès, puisque Marie-Anne de Reconselle, en religion mère Marie-Anne du St-Esprit, déclare avant de mourir, le 26 décembre 1740, sa soumission à la Bulle *Unigenitus* et au nouveau catéchisme.

En la même année, un chanoine de Notre-Dame d'Etampes laisse à sa mort, à la Congrégation, une rente dont le montant n'est pas indiqué, sur une maison sise à Angerville, pour fournir aux plus pauvres enfants du papier et des plumes et les chauffer en hiver. « Nous avons toujours rempli avec exactitude les intentions du défunt, » dit l'auteur du manuscrit.

Ce document donne la liste des religieuses (1) qui s'y trouvaient à l'époque où il fut écrit. Leur nombre avait diminué de moitié depuis 1740.

Voici cette pièce :

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Marie-Madeleine Françoise Voizot, supérieure, dite en religion, de St Denis. | |
| 2. Claude Françoise Guénée, | » de St Agathange. |
| 3. Claude Briet, | » de St Athanase. |
| 4. Cécile Boutroue, secrétaire, | » de Ste Claire. |
| 5. Thérèse Petit, | » de Ste Thérèse. |
| 6. Thérèse Elisabeth Hème de Maison-Rouge, | » de St Bruno. |
| 7. Marie Anne Chevallier, | » Angélique. |
| 8. Marie Françoise Bréant, | » Aimée de Jésus. |
| 9. Marie Anne Louise Limoges, | » de St Augustin. |
| 10. Marie Victoire Thibault, | » de St Bernard. |
| 11. Victoire Madeleine d'Adonville (2), | » de St Léon. |
| 12. Rosalie Marie Venard, | » de St Basile. |
| 13. Madeleine Françoise Martin, | » du Calvaire. |
| 14. Madeleine Françoise Triée, | » de St Ambroise. |
| 15. Marie Françoise Salmon, | » de St Paul. |
| 16. Marie Madeleine Angèle Fauve, | » de Ste Marie Madeleine. |
| 17. Amable Souchon, | » des Anges. |
| 18. Marguerite Oriol, | » de Ste Rosalie. |
| 19. Michelle Genthialou, | » de Ste Hélène. |
| 20. Marie Jeanne Charmenteaux, | » de Ste Euphrasie. |
| 21. Marie Jeanne Billarand, | » Dorothée. |
| 22. Geneviève Chauvet, | » de St Alexis. |

(1) La plupart de ces noms sont des noms de familles d'Etampes.

(2) C'est peut-être Julie Madeleine Victoire d'Adonville, fille de François d'Adonville, Sr de Roinvilliers et de Marie Anne Françoise de Vidal, qui, née à Roinvilliers, en 1751, est morte à Fontaine-la-Rivière, le 24 Floréal an IX.

- 23. Marie Anne Payen, dite en religion, de St^e Marthe.
- 24. Henriette Delamain, » de St^e Véronique.
- 25. Geneviève Poisson, » de St Pierre.

Cette liste, avons-nous dit en commençant, a dû être écrite peu de temps avant la Révolution ; en effet, tous les noms qui y sont portés, moins les six derniers, figurent dans la nomenclature donnée par MM. Max. Legrand et Léon Marquis dans leur ouvrage « *Les Trois États du Bailliage aux États généraux en 1789* ». Par contre, deux nouvelles sœurs y sont inscrites : Catherine Bardel, dite de St-Théodore et Agnès Coffy, dite de St-Joseph.

Disons en passant que cette dernière, devenue la citoyenne Coffy, dénonça indignement ses anciennes compagnes au Comité révolutionnaire pour de prétendus complots qui auraient existé au couvent en 1788 et 1789.

A la suite de l'état des religieuses, donné par le manuscrit, on lit la mention suivante :

« Notre ordre a été institué, sous le titre de chanoinesses régulières de St-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, pour l'instruction gratuite des jeunes filles. A notre profession, nous faisons un vœu particulier ; nous enseignons la Religion, à écrire, à travailler à toutes sortes d'ouvrages ; le tout sans aucune rétribution de la ville d'Étampes, ni des parents des externes qui sont au nombre de 200 et plus, en trois classes ; nous les prenons à 5 ans et les gardons tant que les parents le souhaitent ».

Enfin, en marge du même document, se trouvent les prix de la vente des différentes propriétés de la Congrégation, vendues comme biens nationaux en 1792 :

La ferme de La Forêt le Roi.	30.000 fr.
Les maisons de MM. Picart et Baron avec les jardins, rue du Jeu de Paulme.	10.325 »
La ferme de Pierrefitte, avec 9 arpents en plus.	24.375 »
La ferme de Guinette, louée à Hélye, plus 17 arpents.	82.000 »
Les terres et prés à S. Martin et au Prateau.	36.700 »
Les terres de Bois Herpin.	13.600 »
Celles de La Montagne.	1.800 »
Celles de Mérrouville.	14.900 »
La propriété de Bouville.	6.800 »
Les prés de la prairie d'Étampes.	4.450 »

Le prix de vente des biens d'Etréchy et de Dhület n'est pas mentionné, non plus que celui du couvent.

Nous arrêterons ici notre étude ; le reste appartient à l'histoire contemporaine et a été maintes fois relaté ; nous nous contenterons pour terminer, d'analyser le registre des sépultures qui se faisaient dans le cimetière spécial au monastère, qui nous indique, par une note inscrite sur la couverture, que le registre des professions de 1737 à 1788 a été remis aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise le 9 avril 1859.

Dans ce registre, nous relevons les noms des religieuses décédées entre ces deux dates, ainsi que les actes de sépulture des pensionnaires et les noms des aumôniers ou confesseurs attachés à l'établissement.

Ch. FORTEAU.

4 Novembre 1901.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCÈS
(1737-1788)

1^o RELIGIEUSES

- 11 avril 1739. — Marie Henriette de Santigny, 34 ans.
8 juillet 1739. — Marie Couart, mère Ste-Marie des Anges, 86 ans.
27 décembre 1740. — Marie Anne de Reconseille, mère Marie Anne du Saint-Esprit, 76 ans.
11 juin 1741. — Mlle Claude L'Alouette, de la ville de Paris, novice du chœur, sœur de l'Assomption de Ste-Ursule, 38 ans.
28 février 1743. — Louise Masson, de St-Athanase, 62 ans.
13 mai 1743. — Catherine Clouet, sœur de Ste-Marthe, professe adjutrice, 48 ans.
3 juin 1743. — Marie Gervais, en religion, de St-Arsène, 66 ans.
16 septembre 1743. — Marie Louise Touchard, de Ste-Thérèse, 48 ans.
18 décembre 1743. — Marie Jeanne du Perrier, mère Ange de Sainte-Hélène, 21 ans.
23 avril 1744. — Hélène Lhuillier, de St-Charles, 83 ans.
24 avril 1744. — Geneviève Habert, de St-André, 87 ans.
17 novembre 1744. — Anne Rivet, de Ste-Félicité, 32 ans.
13 septembre 1745. — Anne Aumont Anne Pacifique, 75 ans 1/2.
1^{er} septembre 1746. — Sœur Marie Du Bois, professe adjutrice, 82 ans.

- 21 septembre 1748. — Sœur Marie Guyon, en religion, de St-Gilles, professe adjutrice, 60 ans 1/2.
- 22 août 1751. — Louise Tariot, de St-Jean, 59 ans.
- 15 décembre 1751. — Marie Anne Viart, de St-Victor, 48 ans (1).
- 1^{er} mai 1752. — Louise Bernarde de St-Pol, Louise de St-Paul, 73 ans.
- 24 novembre 1756. — Jeanne Françoise Regnault, sœur Marie de St-Ambroise, 63 ans.
- 27 janvier 1757. — Sœur Avoye Fauvet, professe adjutrice, 84 ans.
- 20 janvier 1759. — Marie Catherine Baron, en religion, Marie Madeleine, 20 ans.
- 27 novembre 1759. — Marie Boyard, de St-Michel, professe adjutrice, 63 ans.
- 6 juillet 1761. — Marie Elisabeth de La Taille, de St-Benoist, 61 ans (2).
- 22 février 1762. — Catherine Maurize, de St-Pierre, professe adjutrice, 75 ans.
- 5 mars 1762. — Catherine Gervais, Marie Catherine du Calvaire, 86 ans.
- 11 mai 1764. — Marie Anne Cathala, de St-Chrysostôme, 72 ans.
- 16 mars 1765. — Marie Jeanne Menard, de Ste-Geneviève, professe adjutrice privilégiée, 38 ans.
- 1^{er} février 1767. — Mère Anne Suzanne de La Taille, en religion, de St-Paulin, 68 ans, notre supérieure (3), 47 ans de profession.
- 27 avril 1767. — Madeleine Catherine de Drouin de Bouville, de Ste-Cécile, 54 ans.
- 11 avril 1769. — Louise Lefèvre, Marie Louise, 74 ans (4).
- 13 juillet 1769. — Marie Catherine Bordier, de St-François, 57 ans.
- 4 juin 1770. — Mère Marie Magdeleine Rivet, en religion, Marie de Jésus, 89 ans, dont 60 de profession.
- 12 octobre 1770. — Françoise du Castelle, de Ste-Colombe, 54 ans.
- 2 juillet 1774. — Marie Catherine Pommeret, de St-Arsène, 47 ans.
- 12 mars 1775. — Marie Catherine Dupont, de St-Joseph, assistante, 75 ans.

(1) Née à Étampes le 25 mars 1704, fille de Guillaume de Viart et de Louise de Lucet, secrétaire de 1739 à 1749. En 1776 nous voyons, en cette qualité, la S^r Boutroue de Ste-Claire.

(2) Sœur de la supérieure Anne Suzanne de la Taille, née en 1700, d'après M. L. Marquis.

(3) Née en 1699, fille de Charles de la Taille et de Suzanne Julie de Champs, supérieure en 1749, avait succédé à la sœur Marie Rivet de Jésus. La sœur saint Joseph lui succéda.

(4) Contre l'admission de laquelle on avait protesté en 1736.

- 8 février 1776. — Elisabeth Langlois, Marie de Ste-Elisabeth, 76 ans.
8 février 1777. — Elisabeth Le Page, Marie de Ste-Victoire, 66 ans.
14 décembre 1780. — Thérèse Monique de Cugnac d'Ymonville, de Ste-Monique, 70 ans.
7 mai 1781. — Thérèse Viart, Marie de Ste-Rose, 57 ans (1).
9 mai 1781. — Marie Jeanne Laurent, sœur Laurent de St-Etienne, 59 ans.
12 octobre 1781. — Marie Jeanne Rivet, Marie Rosalie de Ste-Scholastique, 54 ans.
15 janvier 1787. — Madelaine Lemaire, de St-Nicolas, 68 ans.
2 juin 1788. — Michelle Thérèse de Morainville, Michelle de St-Antoine, 84 ans.
10 novembre 1788. — « Notre chère mère Louise Bréant » en religion Ste-Séraphie, 47 ans.

2° PENSIONNAIRES (2)

18 mars 1743. — Mademoiselle Joseph Lardine Dauvillier, fille de M. Dauvillier, bourgeois de Paris, 12 ans 1/2.

7 avril 1756. — Dame Marie de Savoye, veuve de messire Jacques Philippe de Prunelé, chevalier, seigneur du fief de Chalo-St-Mard en partie, ancien lieutenant d'artillerie, âgée de 81 ans et 5 mois ; l'inhumation faite par messire de La Borde de Mézières, chantre à Notre-Dame, en présence de M. le Doyen de Sainte-Croix et de M. Poussin, chantre de Sainte Croix, et du R. P. Agathange, Récollet, notre confesseur ordinaire, et de plusieurs ecclésiastiques ; de toute notre communauté ; des messires Parfait et Henry de Prunelé, frères, chevaliers, seigneurs indivis de Thignonville, Saint-Mars, Guignard et autres lieux, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, de demoiselle Catherine de Prunelé, leur sœur, tous les trois seuls enfants de ladite défunte dame leur mère ; de M. Rivet, curé de Saint-Basile.

22 juin 1756. — Mlle Marie Louise Louis, fille de M. Pierre Louis, marchand de vin à Paris, 4 ans.

4 février 1757. — Mlle Marie Catherine Boulay, fille de M. Jacques Boulay, marchand de fer à Versailles, et de dame Barbe-Appoline Houzeau, 22 ans.

24 mars. — Demoiselle Jeanne Perrine Descorail de Serigny, âgée de 57 ans, fille de messire David Claude Descorail, chevalier, Sr de Sérigny, et de dame Marie Pignar de Sarcy, de la paroisse de Rougemont en *Bourgogne*.

(1) Supérieure après la sœur saint Joseph. Après elle ce fut Madeleine-Françoise Voizot, dite la sœur de S^t Denis, la dernière supérieure avant la Révolution, qui, devenue aveugle, fut arrêtée et conduite en prison où elle mourut.

(2) A Corbeil, où il y avait aussi une Congrégation de Notre-Dame, les pensionnaires payaient de 60 à 80 fr. par an. Cf. la Congrégation de N.-D. à Corbeil, par l'Abbé Colas, Orléans, 1890.

26 mars. — Demoiselle Marie Claude Pierrette Dard, 11 ans, fille de M. Claude-Joseph Dard, bourgeois de Paris, et de dame Marie Magdelaine de Vion de Cottinville (1).

26 août 1760. — Demoiselle Marie Louise de St-Pol, fille de messire Louis de St-Pol, Sr de la Briche, et de dame Marie Louise de Fleurigny, son épouse; décédée à l'âge de 81 ans. Cet acte porte les signatures suivantes : « S. Pol — le chevalier de St-Pol — St-Pol de la Briche — le chevalier de Prunelé — Gabaille — Robillard — Pichault, ministre des Mathurins — F. M. Donaie de Foucher, pr. curé de St-Germain de Dourdan, etc. ».

15 décembre 1760. — Françoise Henriette Moreau, 28 ans.

9 mars 1761. — Demoiselle Hélène Angélique de Barville, fille de messire Louis François de Barville, Sr du Fresne, et de dame Marie Geneviève de la Cour, son épouse, 6 ans.

31 août 1761. — Demoiselle Marie Françoise de St-Pol, 78 ans, sœur de Marie Louise de St-Pol, décédée l'année précédente.

17 mai 1769. — Mademoiselle Marie Catherine de Prunelé, fille de messire Jacques Philippe de Prunelé, chevalier, seigneur du fief de Chalo St-Mard en partie, ancien lieutenant d'artillerie, âgée de 70 ans 1/2; l'inhumation faite en présence de messire Prunelé de Bizemont, seigneur de *St Mar* et de Thignonville (*sic*), chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; de l'abbé Petit de Mézières, prêtre, chef chantre de Notre-Dame « à ce invité par notre communauté, conformément à la sentence du 12 octobre 1749, communiquée à M. le curé de St-Gilles ». — Cet acte est suivi des signatures ci-après : Bizemont — L. Ch. de Bonnevaux — de Labarre — Petit de Mézières — Audelan.

31 janvier 1776. — Marie Claire, fille naturelle de Marie-Jeanne Ibo, sa mère, de l'île St-Domingue, 13 ans environ.

27 avril 1781. — Mademoiselle Anne Bordas, fille de M. Bordas, marchand de bois à Châteaudun, 73 ans.

2 mai 1781. — Demoiselle Jeanne Anne de Cugnac de Champaruin, 77 ans.

7 mai 1781. — Catherine Demau-Villain, veuve de messire de Longru, commandant d'un bataillon de milice, 68 ans.

12 août 1782. — Julienne Mulleton, fille d'Etienne Mulleton, berger du hameau du Plessy St Benoist, paroisse d'Authon, 23 ans.

1^{er} septembre 1790. — Demoiselle Marie Louise Geneviève Cliquet de Fontenay, 33 ans, fille de M. Jean Claude Cliquet de Fontenay, ancien procureur au Châtelet, et de dame Marie Geneviève Maquet, demeurant à Paris, rue Mazarine, paroisse St-Sulpice.

Cette inhumation est la dernière qui ait été faite dans le cime-

(1) Cottinville, paroisse d'Abbéville. Voir les registres paroissiaux du canton de Méréville.

tière de la Congrégation. Aucun acte n'est inscrit dans le registre de 1791, qui est le dernier.

Un acte du dimanche 2 décembre 1792, dans le registre de la paroisse St-Gilles, conservé par la municipalité, est celui du décès de la citoyenne Marguerite Segrave, âgée d'environ 60 ans, décédée dans la maison des ci-devant Religieuses de la Congrégation, née en Irlande et domiciliée dans cette commune.

Toutes les inhumations étaient faites généralement par les aumôniers ou confesseurs du couvent qui sont en :

1739. — Nicolas Courtin, prieur de S. Martin.

1752. — Louis-Gabriel Léoté.

1756. — Le R. P. Agathange, Récollet, qui mourut au monastère en 1763, âgé de 46 ans, et dont le corps fut inhumé, le 8 novembre, dans la chapelle du chœur de l'église voisine des Cordeliers, par le R. P. Pilvernier, gardien de ce couvent, en présence de Messires Pavy, curé de St-Gilles, et Pichault, prieur de la maison des Trinitaires. Le défunt est nommé dans l'acte « Jean Baptiste Mortier, dit en religion Agathange, religieux Récollet de la province de France ».

1767. — Antoine Barthélemy Audelan.

1771. — Jacques Philippe Leclerc.

1787. — Maurice Humbert Empereur (1).

Pendant les vacances de l'emploi, les cérémonies furent accomplies par divers ecclésiastiques ou religieux des couvents d'Etampes, tels que : le R. P. dom Coutault, supérieur des Clercs réguliers de la Congrégation de St-Paul en 1744 ; l'abbé de St-Adon, docteur, de Sorbonne, doyen de Sainte-Croix et de la chrétienté d'Etampes en 1748 : le R. P. Renard, gardien des Cordeliers en 1761, etc...

(1) Aumônier en 1807.



DOCUMENT INÉDIT
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES OCTROIS
DE LA VILLE D'ÉTAMPES

Au XVI^e siècle

(1563)

Tous les érudits savent que les travaux historiques de Dom Basile Fleureau et de M. Maxime de Montrond sur la ville d'Étampes ont une certaine importance, notamment ceux du savant barnabite dont la réimpression de son précieux livre des *Antiquités* est vivement désirée en raison de sa rareté et des nombreuses chartes qu'il reproduit, lesquelles ont disparu pour la plupart dans la tourmente révolutionnaire. Cependant il faut reconnaître qu'il existe dans ces auteurs locaux un grand nombre de lacunes que les historiens de la nouvelle école ne sauraient admettre.

Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes qui ne sont pas les moins importantes, ils ont négligé de nous faire connaître l'état des personnes et la constitution communale aux différentes époques de notre histoire, ainsi que les impôts en argent et en nature qui incombaient aux habitants et les ressources que la municipalité prélevait pour faire face aux dépenses d'entretien des monuments publics et de la voirie. Cette partie de l'histoire d'une ville ou d'un village, trop délaissée jusqu'à présent et dont l'intérêt ne peut être contesté, est des plus intéressantes en ce qu'elle nous fournit tous les éléments indispensables pour établir des rapprochements et des points de comparaison entre la commune d'autrefois et celle de nos jours.

A Etampes, l'établissement proprement dit de la commune ne remonte qu'au commencement du xvi^e siècle, car les prétendus privilèges octroyés aux habitants par Louis-le-Gros furent révoqués par Philippe - Auguste, état de choses qui permit pendant quatre cents ans aux baillis de disposer à leur gré des deniers communaux et de commettre toutes les exactions dont ils étaient capables.

Au mois de mai 1514, la fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, Claude de France, qui avait succédé à sa mère dans la possession du comté d'Etampes, obtint du roi son père, le jour de son mariage avec François, comte d'Angoulême, par lettres patentes, le droit pour les habitants d'Etampes de se soustraire à la dépendance du lieutenant du roi, de se construire une maison de ville et de régir librement leurs affaires communales. Mais cette concession ne reçut point une exécution immédiate, car les officiers du roi se trouvant déçus de leurs prérogatives, s'y opposèrent avec la plus grande ténacité et intentèrent un procès qui dura plusieurs années, lequel fut terminé le 28 mai 1517, par une sentence arbitrale provoquée par Arthus de Gouffier, comte de Maulevrier, grand maître de France, qui avait l'administration du comté, et rendue malgré lui en faveur de la ville.

L'année suivante, par d'autres lettres patentes du 18 avril 1518, le roi François I^{er} permit aux habitants d'Etampes de lever des deniers jusqu'à concurrence d'une somme de 2000 livres pour l'entretien des murailles, fossés et autres édifices et pour la construction ou l'achat d'une Maison commune de Ville. C'est à cette date que commence véritablement la vie communale pour Etampes par la nomination d'un maire et de quatre échevins.

Cependant, antérieurement aux lettres de François I^{er}, c'est-à-dire le 29 décembre 1491, Jean, roi de Navarre, comte de Foix et d'Etampes, avait accordé aux habitants le droit de *barrage*, lesquelles lettres furent entérinées le 5 juin suivant. Par d'autres lettres du 31 décembre 1499, il fut ordonné que le produit dudit octroi serait employé « aux réparations, pavement et entretènement des chaussées, murailles, tours, portes, poteaux et pont-levis de ladite ville et des mauvais chemins des environs, en ce qu'elle est un des plus grands et principaux passages du royaume ».

Depuis cette époque et pendant tout le cours des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles, tous les rois confirmèrent aux habitants d'Etampes le privilège de lever des deniers soit sur le grenier à sel, soit sur les

droits d'aide et de barrage pour être employés à des travaux communaux de première nécessité (1). La pièce originale que nous publions et qui se trouve en notre possession est un des rares documents connus qui prouve l'ancienneté de ces octrois.

Paul PINSON.

Confirmation et entérinement par la Chambre des Comptes de Paris des Lettres patentes du roi Charles IX relatives à la levée des droits d'aide et de barrage consentie en faveur des habitants de la ville d'Etampes.

(1563)

Les gens des Comptes du Roy nostre sire, veu les lettres patentes de nostre Seigneur données à St Germain en Laye le onziesme de ce present mois, signées par le roy en son conseil de Lomenie, obtenues, impectrées et à nous presentées de la part des bourgeois, manans et habitans de la ville d'Estampes, y attachées soubz l'un de nos signetz, par lesquelles et pour les causes y contenues, ledict seigneur permet et octroye auxdits impectrans que durant le temps et terme de troys ans en suivans et consecutifs, à commencer du jour et datte de l'expiration du dernier octroy a eulx cy devant fait par le feu roy François dernier deceddé que Dieu absolve, du premier février mil cinq cens cinquante neuf, ils puissent cueillir et lever, ou par leurs receveurs faire cueillir et lever, le droict d'ayde et barrage qui d'ancienneté acoustumé d'estre levé en laditte ville, pour les deniers qui en proviendront estre amortys et employez par les dicts impectrans aux reparations, fortifications et emparemens des chaussées de la ditte ville et non ailleurs, pourveu que celluy ou ceulx qui ont faict et feront la recette et distribution d'iceulx deniers seront tenez d'en rendre bon compte et reliqua en la chambre desdits comptes, c'est assavoir du passé si faict ne l'ont avant que jouir de l'effect et contenu y dessus, et doresnavant par chacun an, et ce sans prandre aucun salaire pour l'audition d'iceulx comptes,

(1) Le droit d'aide était une taxe d'un sol par livre sur la valeur de toutes marchandises et denrées vendues soit en gros, soit en détail, d'un cinquième de la valeur du sol, et du treizième sur le vin et les autres boissons.

Le barrage était un droit d'entrée exigé au profit du roi aux portes de certaines villes sur toute personne, cheval, charroi et marchandise. A Etampes ce droit était perçu aux cinq principales portes et affermé. Le produit était en moyenne de 200 # par an.

pourveu aussi que la plus grande et seine partie desdits habitans s'y consentent et que les deniers dudit Seigneur n'en soient retardez ainsi qu'il est contenu esdittes lettres. La requeste à nous sur ce présentée par lesdits impectrans tendant affin de veriffication, les conclusions du procureur général du roy auquel lesdittes lettres ont esté communiquées. Et tout consideré, consentons l'enterrinement et veriffication desdittes lettres pour le regard de la perception du barrage à la charge que dedans quatre mois prochains lesdits impectrans rapporteront en la Chambre desdits comptes, les comptes renduz par devant le bailly d'Estampes des six dernières années à cause dudict octroy, sur peine d'estre descheuz du contenu esdittes lettres.

Donné soubz nos signetz le huitiesme jour de May lan mil cinq cens soixante troys.

Signé, Fourmaige.



DEUX MAITRES EN CHIRURGIE A CORBEIL

EDOUARD MATHEZ
(1732-1815)

JEAN-PIERRE PETIT
(1755-1823)

Veterum volvens monumenta vivorum.

VIRGILE.

La commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Corbeil a fait placer dans un des vestibules de cet établissement deux plaques en marbre qui sont pour la ville et pour l'Hôpital un souvenir intéressant. Ces plaques, que nous reproduisons ici, portent écrit, en belles lettres d'or, sur l'une : MATHEZ M^e EN CHIRURGIE ; sur l'autre : PETIT M^e EN CHIRURGIE. Elles servaient certainement d'enseignes à ces deux praticiens.

Le Docteur Boucher, leur descendant, médecin en chef de l'hôpital de Corbeil, a offert ces plaques à cet établissement ; elles ne pouvaient être mieux placées pour être conservées sûrement et rappeler la mémoire de deux anciens médecins de l'Hôtel-Dieu, de deux anciens habitants de la ville, où ils ont tous deux vécu une longue existence, rempli de nombreuses et utiles fonctions et très honorablement exercé leur art. Pour justifier l'apposition de ces plaques, nous avons cru devoir écrire une notice sur Mathez et sur Petit.

Le travail a été difficile, comme tout ce qui exige des recherches sur les choses antérieures à la Révolution. Mais, compulsant les registres de la mairie de Corbeil, ceux de l'hôpital et aidé surtout par des souvenirs de famille, transmis par tradition, nous avons rédigé la notice qui suit reproduisant de nombreuses pièces à

MATHEZ M^U
EN CHIRURGIE

PETIT M^U EN
CHIRURGIE

PLAQUES DE MARBRE
PLACÉES A L'HOPITAL-HOSPICE
DE CORBEIL

l'appui. Nous espérons avoir ainsi transmis le souvenir de deux citoyens utiles et apporté notre petite pierre à l'histoire locale.

Nous aurions voulu dire quels ont été, avant Mathez et Petit, les anciens chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, mais cette recherche a été difficile et ne nous a donné que peu de résultats.

Cependant, en consultant les archives de l'hôpital, nous avons trouvé quelques documents intéressants : ce sont des quittances de ses anciens chirurgiens.

Cet établissement était, avant la Révolution, placé sous la direction de l'archevêque de Paris, auquel appartenait la nomination du chirurgien.

Le plus ancien reçu que nous ayons trouvé date de 1775. Son libellé nous a paru assez curieux pour être transcrit ici :

« Je soussigné, maître en chirurgie, commis par Monseigneur l'Archevêque de Paris, pour l'administration des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, reconnais avoir reçu de Mr Denis la somme de cinquante quatre livres, pour gratification à moy accordée, pour mes peines et soins et celles de mon garçon aux pansemens et traitemens de malades pendant l'année 1775.

A Corbeil, le trente et un décembre de la ditte année ».

GIRAUD.

Nous trouvons encore deux autres reçus signés Giraud pour les années 1776 et 1778.

Les reçus pour les années 1777 et 1779 manquent, mais nous avons, pour l'année 1780, le reçu suivant :

« J'ai reçu de Monsieur Dulaurier, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, la somme de quarante huit livres pour mes honoraires en qualité de chirurgien de l'Hôtel-Dieu, échu le 1^{er} aoust de la présente année, dont quittance, le 9 novembre 1780 ».

DUCLOS.

Donc à Giraud succéda Duclos, qui ne resta pas longtemps en fonctions ; c'est ce que nous apprend la quittance pour l'année 1781.

« Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Dulaurier, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, la somme de cent livres pour mes honoraires du dit Hôtel-Dieu, pour l'année échue le 15 juillet 1781, dont quittance, à Corbeil le 8 aoust 1781 ».

PETIT.

Les quittances des années suivantes, jusqu'à et compris 1789, sont signées Petit, qui était donc, dès 1781, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Nous avons fait des recherches sur Giraud et Duclos. Elles ont

été difficiles, mais ne sont pas restées infructueuses. Voici d'abord une première pièce concernant Giraud, c'est l'acte de Baptême d'un de ses enfants, qui nous donne sur lui d'utiles renseignements :

« L'an mil sept cent cinquante sept, le vingt août a été baptisé par nous prêtre curé de cette paroisse Claude Théodore, né d'hier, fils de Jean Charles Giraud, chirurgien major dans les troupes, et de Marie Catherine Desaintmartin, sa femme. Le parrain Nicolas Debousois, notaire et procureur à Corbeil, la maraine Marie Giraud, femme de Michel Henriette, maître d'école à Montlhéry, présents en cette ville, lesquels ont signé avec nous, excepté le père étant employé dans l'armée (1).

Debousois. Barbier, curé. Marie Claude Giraud.

Nous apprenons ainsi que Giraud était chirurgien aux armées, que sa famille, ou au moins celle de sa femme, habitait Corbeil puisqu'elle demeurait dans cette ville en l'absence de son mari. Le parrain de son enfant, Nicolas Debousois, portait un nom longtemps connu à Corbeil. Dans son almanach de Corbeil, pour l'année 1789, l'abbé Guiot (2) dit de lui à l'article nécrologie :

« Nicolas Debousois, notaire royal, échevin de la ville de Corbeil, décédé le 1^{er} septembre 1788 ».

Le même auteur, dans l'almanach pour 1791, cite un autre Debousois, avoué près le tribunal de Corbeil, nouvellement institué. C'était certainement un membre de la même famille.

Il est probable que Giraud ayant quitté le service militaire, vint exercer sa profession à Corbeil où il devint chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il y mourut le 1^{er} novembre 1779 comme l'indique la pièce suivante :

« L'an mil sept cens soixante dix neuf le deuxième jour du mois de novembre, le corps de Jean Charles Giraud, chirurgien, époux de Marie Catherine Saint Martin, décédé le jour d'hier dans la première maison à droite attendant et en sortant du cloître de St-Spire, appartenant au sieur Malisset, jadis étant la maison du pressoir du chapitre cy après nommé, scise rue St-Spire, de cette paroisse de Saint Martin de la ville de Corbeil, diocèse de Paris, érigée de tems immémorial dans l'église royale et collégiale de Saint Spire au dit lieu, âgé de 53 ans après avoir reçu de nous soussigné, les sacremens de l'église, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse par nous prêtre chanoine de la ditte église de Saint

(1) Extrait des registres de la paroisse Notre-Dame de Corbeil.

(2) L'abbé Guiot (1735-1807) chanoine régulier de St-Victor de Paris, chanoine de St-Spire, dernier prieur de St-Guenault à Corbeil. Poète et historien ; a laissé de nombreux écrits sur Corbeil ; ses deux almanachs de Corbeil pour les années 1789 et 1791 sont remplis de renseignements curieux et intéressants.

Spire et curé vicaire perpétuel pour et au nom du chapitre d'ycelle église. de la paroisse de St-Martin et de celle de St-Yon y réunie, en présence de M^e Nicolas Deboussois, notaire royal et procureur, beau-frère du dit défunt à cause de Marie Anne Drugeon sa première femme, demeurant dans la paroisse de St-Nicolas, annexe de St-Etienne d'Essonnes, réunies en l'église Notre-Dame de Corbeil, de Pierre Paul Fleury maître des enfans de chœur de cette église et de Jean Jacques Grandjean sacristain de cette église, tous deux de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous le présent acte fait double les jours et an que dessus.

Deboussois. Fleury. Grandjean. Le Breton, prêtre chanoine de St-Spire et curé de St-Martin et de St-Yon de Corbeil (1).

Si nous avons reproduit cette pièce un peu longue, c'est moins pour établir positivement la date de la mort de Giraud que pour appeler l'attention sur un point intéressant de l'histoire ecclésiastique de Corbeil avant la révolution. L'église St-Spire était une collégiale et non une paroisse, mais elle en comprenait une, celle de St-Martin qui avait pour territoire toute la rue St-Spire et la partie comprise entre cette rue, le quai Bourgoin, la rue de l'Orberie et les fossés St-Nicolas.

Le service paroissial se faisait dans une chapelle spéciale du titre de St-Martin et de St-Yon. Cette chapelle est dans le bas-côté droit; elle porte aujourd'hui le titre de chapelle des Docteurs. Un des membres du chapitre de St-Spire était, à la nomination de ce chapitre, désigné comme curé de St-Martin. En 1789, c'était l'abbé Lebreton, chanoine de St-Spire, bachelier en théologie et licencié ès lois; il fut le dernier curé de St-Martin (2).

Nous trouvons la trace de deux Duclos, chirurgiens à Corbeil. Lequel fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu? Nous avons dit avoir un reçu, signé Duclos, du 9 novembre 1780; il interrompit sans doute ses fonctions, surpris par la maladie et par la mort, comme semble le prouver le document suivant :

« Le vingt-neuf novembre 1780 a été inhumé par nous, prêtre, curé de cette église, dans le cimetière de cette paroisse, Jean Louis Duclos, maître chirurgien, décédé d'hier, âgé de quarante huit ans, de cette paroisse; ont assisté au convoi Jean Duclos, maître perruquier, son cousin, Lefort maître tonnelier; tous de cette paroisse, qui ont signé avec nous et autres (3).

Duclos. Sourdeau. Lefort.
Rossignol. Gontard, curé.

(1) Extrait des registres paroissiaux de S. Martin de Corbeil, année 1779.

(2) L'abbé Guiot, almanach de Corbeil pour 1789, page 18.

(3) Extrait des registres de la paroisse Notre-Dame de Corbeil.

Il nous semblerait que c'est bien Jean-Louis Duclos qui fut chirurgien de l'hôpital et non pas Jean Duclos qui certainement fut son parent, son père peut-être, et occupa une certaine place à Corbeil, puisqu'il fut échevin et administrateur de l'hospice ; aussi croyons-nous devoir reproduire son acte d'inhumation dans cette notice toute locale :

L'an mil sept cent quatre vingt deux, le 29 novembre, a été inhumé par nous prêtre curé de cette église, Jean Duclos, maître en chirurgie, âgé d'environ soixante dix sept ans, et ancien échevin et administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville ; ont assisté au convoi Jean Duclos maître perruquier son neveu et René Lefort, maître tonnelier, son cousin, tous de cette paroisse qui ont signé avec nous :

Lefort. Duclos. Bricard. Milon. Le Breton, chanoine de St-Spire et curé de St-Martin de Corbeil. Rossignol. Danvers (1). Petit. Leclère. Loudet. Magnon. Gontard curé.

ÉDOUARD MATHEZ

(1732-1815)

Nous aurions voulu dire où est né Mathez, où il a conquis la maîtrise en chirurgie, mais nos recherches à cet égard sont restées infructueuses. Nous ne croyons pas qu'il soit né à Corbeil, car c'est en vain que nous avons fouillé les registres des anciennes paroisses de cette ville. Si nous nous en rapportons à un document que nous reproduisons plus loin, il serait né le 11 octobre 1732. Ce qui est certain, c'est qu'il est mort à Corbeil le 7 mai 1815. Voici son acte de décès :

« Extrait des registres de l'état civil de la ville de Corbeil (7 mai 1815).

Acte de décès de Edouard Mathé, âgé de quatre vingt quatre ans, maître en chirurgie, époux de Angélique Jacques Leclère, demeurant à Corbeil faubourg et place Saint Léonard (2) décédé en son domicile, aujourd'hui, heure de minuit. Sur la déclaration à nous faite, par Jean Pierre Petit, son gendre, maître en chirurgie, demeurant au dit Corbeil, rue et faubourg Saint Léonard, et Edouard Léonard Petit, docteur en médecine, demeurant au dit Corbeil, rue de la Pêcherie,

(1) Danvers (ou d'Anvers), Pierre, Maître en chirurgie, mort à Corbeil, âgé de 79 ans, le 6 janvier 1830. Voici ce que dit de lui l'abbé Guiot, dans l'almanach de Corbeil pour l'année 1791 (p. 143) : « Danvers, chirurgien accoucheur, obtint en 1783 une médaille d'or de l'académie de chirurgie pour un mémoire sur la *fracture de la clavicule*. Il a présenté depuis à cette compagnie une observation sur un cas d'*hydrocéphalie* ».

(2) Dans la maison portant actuellement le n° 11.



EDOUARD MATHIEZ
(1732-1815)

même faubourg, tous deux majeurs, lesquels ont signé comme témoins avec nous adjoint, après lecture faite.

Signé : Petit. Edouard Petit, d. m. p. Vénard ».

Nous devons nous demander si Mathez a été réellement chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, car nous n'avons pas trouvé de reçu signé de lui en cette qualité, dans les archives de l'hôpital qui sont, il est vrai, très incomplètes et dont bien des pièces ont disparu. Mais il est positivement cité comme tel dans la savante introduction dont M. Dufour, bibliothécaire et archiviste de la ville de Corbeil, a fait précéder le nouveau règlement de l'hôpital (1). Nous avons en outre un précieux document imprimé qui désigne Mathez comme ayant été chirurgien de l'Hôtel-Dieu. C'est la thèse inaugurale (2) soutenue, en l'an XI, par son petit-fils Léonard Edouard Petit. Elle porte comme dédicace :

A J.P. Petit, mon père, chirurgien en chef de l'hospice civil de Corbeil et à Mathé, mon ayeul, ancien chirurgien du même hospice.

On doit bien croire que le petit-fils n'aurait pas donné à son grand-père, encore vivant, une qualité à laquelle il n'avait pas droit.

Nous continuerons donc à considérer Mathez comme ayant été chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, dont il fut nommé administrateur quand, en 1790, l'hôpital de Corbeil passa de l'administration de l'archevêque de Paris dans celle de la municipalité de cette ville. Voici une pièce qui en fait foi :

Extrait du registre des délibérations de l'Hotel-Dieu de Corbeil. Aujourd'hui 6 janvier 1791, le bureau assemblé extraordinairement, est comparu M. Edouard Mathez, demeurant en cette ville, nommé administrateur de l'hôtel-Dieu, en lieu de M. Boyer, par délibération du Conseil général de la commune, lequel a demandé qu'il plaise à MM. du bureau de le mettre en possession de sa place d'administrateur.

Le bureau agréant avec plaisir la demande de M. Mathez, les membres l'ont conduit dans les divers locaux du dit Hôtel-Dieu et ont notifié à la sœur D'Huy (3), supérieure, et aux autres sœurs du dit lieu qu'elles avaient M. Mathez pour admi-

(1) *Notes pour servir à l'histoire des établissements hospitaliers de la ville de Corbeil. — La Maladrerie Saint-Lazare et l'Hôtel-Dieu. — Corbeil 1891.*

(2) *Essai sur l'influence de quelques affections morales dans les maladies chirurgicales des armées*, par Edouard Petit, de Corbeil, ancien chirurgien aux armées, chirurgien interne à l'hospice de la Maternité de Paris. 9 ventôse, an XI (1803).

(3) Sœur Elisabeth D'Huy, fille de la Charité, fut supérieure de l'Hôtel-Dieu de Corbeil de 1788 à 1791. (Dufour, *loco citato*).

nistrateur, qu'elles aient en cette qualité à lui obéir en toutes choses qu'il leur commanderait pour le service de la maison.

Fait et clos les jour et an que dessus, et ont les dits délibérants signé avec mon dit sieur Mathez.

Signé : Masson. Tournant. Masin. Girot. Mathez.

Mathez ne conserva pas longtemps ces fonctions d'administrateur, trop lourdes, sans doute, et auxquelles ne l'avait pas préparé sa profession de chirurgien. En mars 1791 il était remplacé, par délibération du bureau, par un administrateur (M. Darbonne) et un receveur (M. Caillois).

Mais nous devons rappeler ici qu'il avait rendu d'autres services en exerçant pendant douze années les fonctions d'Echevin de la ville de Corbeil, fonctions qui étaient à la nomination royale, ainsi que le montre l'intéressant document suivant, que nous avons trouvé dans le registre des délibérations du Conseil municipal de Corbeil, pour l'année 1777.

Aujourd'hui mercredi 14 may 1777, l'assemblée convoquée par lettre d'invitation de Mr Brière maire, et en laquelle était le dit sieur Brière maire (1), Mr Jean Gorsat 1^{er} échevin, Jean Duclos, Jean Clément, Claude Pouillet, ancien échevin, et François-Denis Leclère, M^e paveur en cette ville.

Ont été mis sur le bureau par le sieur Edouard Mathé, M^e en chirurgie en cette ville, des lettres de provision, a lui accordées par le Roy, le neuf du présent mois, de Conseiller du Roy, second Echevin de cette ville et communauté de Corbeil, requérant le bureau de le recevoir au dit état et office, aux offres qu'il fait de prêter le serment en tel cas requis, entre les mains du dit sieur Brière et a signé :

Ed. MATHEZ.

Il est ensuite fait lecture desdites lettres de provision ainsi qu'il suit :

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront salut. Nous avons par Notre édit du mois de novembre 1771,

(1) Simon Brière, maire de Corbeil de 1778 à 1788, est né à Corbeil le 17 septembre 1737; il y est mort le 27 juillet 1818. Il était marchand mercier. C'est à lui qu'on doit la jouissance à perpétuité de deux lits aux incurables de Paris, en faveur d'un homme et d'une femme pauvres de Corbeil.

En négociant avec l'hôpital-général de Paris la cession d'un terrain à prendre sur la place des Sablons, en vue de la construction d'une halle aux blés, Brière eut la bonne pensée, avant d'apposer sa signature sur l'acte de cession, de demander cette faveur. Elle lui fut accordée, et, depuis, la ville de Corbeil a toujours joui et disposé de ces deux lits.

La jolie halle de pur style Louis XVI, construite en 1784, par l'architecte Viel, a disparu il n'y a pas encore longtemps, pour faire place à l'immense bâtiment des grands moulins (*Note communiquée par M. Dufour*).

vérifié où besoin a été, créé et établi en titre d'office, dans les villes et communautés de Notre Royaume où il y a Corps municipal, un maire, lieutenant de maire et autres officiers municipaux, et étant nécessaire de pourvoir aux dits offices des personnes capables de les remplir avec le zèle, l'exactitude et la probité que demandent les devoirs et les fonctions qui y sont attachés, savoir, faisons, que, pour la pleine et entière confiance que Nous avons en la personne de notre bien amé le sieur Edouard Mathez, et en ses sens, suffisance, probité, capacité et expérience, fidélité et affection à Notre service, pour ces causes et autres, Nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'office de conseiller, second échevin en la ville et communauté de Corbeil, créé par Notre dit édit, auquel office n'a point encore été pourvu et dont la finance nous a été payée par le dit Mathez, suivant la quittance du sieur Bertin, trésorier de nos revenus casuels, cy-attachée sous le contre-scel de notre chancellerie; pour le dit office avoir tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par ledit sieur Mathez, aux mêmes fonctions, rang, séance, droit et prérogatives dont avoient droit de jouir les titulaires de pareils offices avant leur suppression, de la manière et ainsi qu'il est plus amplement expliqué par les dits édits et déclarations des mois de juillet 1690, août 1692, mai 1702, janvier 1704, décembre 1706, mars 1709 et novembre 1771, et notamment de l'exemption de logement des gens de guerre, tutelle, curatelle, nomination à ycelles, collecte, guet et garde de la milice, tant pour lui que pour ses enfans, et de toutes autres charges de ville et de police, et en outre des droits et émolumens dont jouissoient ceux qui remplissoient les fonctions dudit office avant la création d'icelui, et en outre de quinze livres de gages, sur le pied du denier vingt de la dite finance, à prendre par préférence sur les revenus patrimoniaux et octroi de la dite ville et communauté de Corbeil, desquels gages, il sera payé de six mois en six mois, sur ses simples quittances, par les receveurs des deniers patrimoniaux d'octroi.

pourvu toutefois que ledit sieur Mathez ait atteint l'âge de 25 ans accomplis, requis par nos ordonnances, suivant son extrait baptistaire du 12 octobre 1732, légalisé et icy attaché, à peine de perte du dit office, nullité des présentes et de sa réception. Si, donnons en mandement à notre conseiller, maire en la ville et communauté de Corbeil, ou son lieutenant, et autres officiers qu'il appartiendra, que leur étant apparu des bonnes vie, mœurs, âge sus-dits, conversation et religion Catholique Apostolique et Romaine du dit sieur Mathez, et de luy pris et reçu le serment requis et accoutumé, ils le reçoivent et instituent de par Nous en possession du dit office, l'en laissant jouir et user pleinement et paisiblement, luy faisant obéir et entendre de tous ceux et autres, ainsi qu'il appartiendra ez choses concernant le dit office. Mandons en outre à nos amés et féaux conseillers, les présidens trésoriers de France et généraux de nos finances à Paris. car tel est Nostre plaisir.

En témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes,

données à Paris le neufvième jour de May, l'an de grâce mil sept cens soixante dix-sept et de Notre règne le troizième.

Par le Roy,
de MIRBECK.

Les lettres de provision qui précèdent sont fort intéressantes. Cette nomination d'Échevin entraînait avec elle le titre de Conseiller du Roi et ne s'obtenait que moyennant finance. Mais si l'on achetait à beaux deniers comptants les charges de Maire et d'Échevin, il y avait par contre des avantages attachés à ces fonctions, qui n'étaient point à dédaigner, c'est-à-dire l'exemption (dont jouissaient aussi les enfants du titulaire) de certains impôts, logements militaires etc.

Mathez resta en fonctions jusqu'au 17 février 1788, époque où il offrit de se démettre, mais à la condition que la ville, à qui allait revenir le droit de nomination à ces fonctions, lui rembourserait le prix de sa charge. Voici, à ce sujet, ce que nous trouvons dans le registre des délibérations du Conseil Municipal de Corbeil pour l'année 1787 :

Séance du 26 Mai 1787

Mr Mathé, second échevin, a dit que depuis plus de trente années qu'il a l'honneur d'être habitant de cette ville, une partie de ce temps s'est passée pour se faire connaître et à y mériter la réputation d'un bon citoyen. Désirant de pouvoir être de quelque utilité à la ville, il y a dix ans qu'engagé par le vœu d'un nombre d'habitants, il donna sa soumission pour l'acquisition d'une des charges municipales. Lié par sa soumission il a exercé jusqu'à présent sa charge avec autant de zèle que d'honnêteté, mais convaincu par l'expérience que ses connaissances et sa bonne volonté ne pouvoient suffire à procurer le bien public qui étoit son unique but et auquel il avoit espéré parvenir, il désiroit de se retirer et qu'il saisissoit l'instant de cette assemblée pour proposer de remettre sa charge à la ville, si l'assemblée juge qu'il luy convienne d'en devenir propriétaire ou, pour convenir avec ses concitoyens des moyens qu'il doit employer pour la transmettre à un sujet propre à la remplir, n'ayant jamais eu en vue que le bien général qui sera toujours la règle de sa conduite et de ses sentiments ; ajoutant qu'il sait, à n'en pas douter, que la ville n'est pas en état actuellement de lui faire le remboursement de la finance de sa charge et consent que la dite ville lui en fasse la rente jusqu'à ce qu'elle soit en état ou qu'il lui plaise d'en faire le remboursement, et a signé :

MATHEZ.

Mais ce ne fut que plus tard que Mathez obtint satisfaction ; le registre des délibérations municipales va encore nous renseigner à ce sujet :

Séance du 17 Février 1788

L'assemblée délibérant sur la réquisition du sieur Mathez, a arrêté qu'il sera passé contrat de constitution de 150 livres des droits de marc d'or et de provision au sieur Mathez, et de 15 livres de rente, au principal de 300 livres, pour la finance de son office de second échevin qu'il a pareillement remis à la ville.

Fait et arrêté les dits jour et an que dessus.

(Suivent les signatures).

Nous trouvons la signature de Mathez échevin, en bas de la pièce suivante qui nous a paru assez intéressante pour être transcrite ici.

« Et le onze du mois de février 1782, le chapitre ordinaire, tenant en la manière accoutumée, MM. [les chanoines] ont dit que MM. les officiers municipaux de cette ville se proposent, en l'honneur de la naissance de Mgr le Dauphin, de marier une fille et de faire faire la célébration en cette église. MM. ayant répondu favorablement à la démarche des officiers municipaux, ces Messieurs en conséquence ont fait célébrer ce jourd'huy, en cette église, le mariage de Jean Etienne Soubiré et Edmée Angélique Créte.

La Bénédiction a été donnée par M. Testu, abbé, à laquelle ont assisté le chapitre, M. Gontard, curé de Notre-Dame et MM. Briere, maire, *Mathez échevin*, et autres officiers municipaux qui ont tous signé :

Gontard curé.

Brière. Ed. Mathez » (1)

S'il n'était plus Echevin, Mathez comptait encore en 1789 parmi les officiers municipaux de Corbeil : son nom figure sur la liste de ces derniers, donnée par l'abbé Guiot dans son almanach de Corbeil pour 1789.

Le même auteur cite Mathez parmi les délégués nommés pour la confection du *cahier des doléances* aux Etats généraux de 1789.

C'est sans doute en qualité d'officier municipal et de notable citoyen, que Mathez apposa sa signature au bas de trois pièces bien intéressantes pour l'histoire de Corbeil, que nous trouvons dans les registres du chapitre de St-Spire. La première a trait à la cérémonie religieuse célébrée à l'occasion de la prestation de serment de la municipalité et des corps constitués à la nouvelle

(1) (Reg. des délibérations du chapitre de l'église collégiale et royale de St-Spire, 1782).

Cette pièce et les suivantes, extraites des mêmes registres, nous ont été communiquées par M. l'abbé Destarac, vicaire de St-Spire de Corbeil.

constitution (21 février 1790); la seconde, à la messe du St-Esprit, célébrée avant l'ouverture de l'assemblée tenue par MM. les Electeurs, à l'effet de procéder à l'organisation du district (4 juin 1790), et la troisième, à la messe du St-Esprit et au *Te Deum* célébrés (20 décembre 1790) pour l'installation du nouveau tribunal, institué par les décrets du 16-24 août 1790.

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire, au moins la première de ces pièces qui nous paraît curieuse à bien des points, la voici :

« Ce jourd'hui dimanche vingt et un février 1790, d'après la délibération et demande de la municipalité de cette ville, se sont rendus, après Vêpres en cette église, à l'effet d'assister à un *Te Deum* solennel en actions de grâces de la présence et du discours du roy à l'assemblée nationale, le quatre de ce mois, messieurs le maire, les officiers municipaux et les notables de la ville, messieurs le président et officiers de la justice et prévôté, messieurs les officiers et compagnie de la milice nationale et bourgeoise de la ville, lesquels ont été reçus en cette église par les deux plus anciens chanoines du chapitre et ont été placés suivant leur rang, dans la nef, pour y entendre la lecture du discours de Sa Majesté, faite par monsieur le maire, qui a prononcé pour lui et fait prononcer à toutes les compagnies, par le procureur de la commune, le serment civique, *d'être fidèle à la nation, à la loy, au roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roy*, et l'a fait jurer devant le crucifix par la milice à mesure qu'elle entrait au chœur pour la cérémonie du *Te Deum*, pendant laquelle il a été fait une quête particulière pour les travaux publics, en foy de quoi ont signé le présent acte, messieurs :

Séguin abbé du dit chapitre...

Cette pièce est suivie de quarante-neuf signatures que nous ne pouvons toutes transcrire, mais parmi lesquelles nous trouvons des noms connus longtemps à Corbeil : Marsault, Danvers, Blanchetête (1), Guiot, prieur de St-Guenault, Lhoste, Stanislas de Clermont-Tonnerre (2), Darbonne, Mathez, Petit, Gaidelin, Jas-

(1) Ancien chanoine de St-Spire, curé de St-Léonard.

(2) Clermont-Tonnerre (Stanislas, C^e de), né en 1747, mort le 10 août 1792, était colonel avant la révolution, dont il embrassa ardemment les principes. Il fut député de la noblesse aux Etats généraux de 1789, président de l'assemblée nationale, où son éloquence lui donna un grand ascendant. Partisan de la Constitution anglaise, il voulut maintenir les prérogatives de la royauté et fonda avec Malouet *le club des amis de la monarchie*, et avec Fontanes, le *Journal des Impartiaux*. Il fut massacré le soir du 10 août par la populace, signalé à sa fureur, dit-on, par un de ses anciens domestiques.

Il était propriétaire du château de Champlâtreux, à Saintry. Au début de la révolution

senne, Le Breton (1), Fauconnier, procureur du chapitre, etc.

Par ce qui précède nous voyons la place importante que Mathez occupait à Corbeil, où il avait su conquérir la confiance et l'estime publiques.

Nous savons, par tradition, que Mathez avait été chirurgien des chasses du Roi (capitainerie de Sénart).

Nous reproduisons ici son portrait (2), d'après une lithographie que nous possédons.

Il porte un habit à vaste collet rabattu, à double rangée de boutons, sur les revers duquel s'étale un gilet, sans doute blanc, avec broderies à fleurs ; une large cravate de linon entoure le col et s'étale sur les revers de l'habit.

Ce portrait est celui d'un homme de quarante-cinq ans, vigoureux et bien portant.

Mais, nous possédons un portrait plus précieux d'Edouard Mathez. C'est une jolie miniature, entourée de perles, sertie sur le couvercle d'une tabatière en écaille. Ce portrait est celui d'un homme d'une trentaine d'années, au teint frais et coloré avec les cheveux poudrés à blanc, reliés en arrière par une queue serrée par un ruban noir. Il porte un élégant habit bleu clair, boutonné droit et une cravate abondante, bordée de jolies dentelles.

Ce portrait nous montre dans Mathez, un homme raffiné et élégant, qui ne devait pas faire mauvaise figure en suivant les chasses du Roi.

L'almanach de Corbeil, par l'abbé Guiot, pour l'année 1791, indique Mathez comme chirurgien major de la garde nationale. Il avait remplacé Lasaudade (3), qui était avant lui chirurgien major de la milice et garde bourgeoise.

Voilà tout ce que nous pouvons dire sur Mathez. Il est mort à Corbeil à l'âge de quatre-vingt-quatre ans après avoir vécu une longue vie, utilement et honorablement remplie.

il joua un grand rôle à Corbeil, où il était commandant général de la garde nationale (V. *Almanach de Corbeil pour 1789*, par l'abbé Guiot).

(1) Chanoine de St Spire, curé de St Martin de Corbeil.

(2) Nous adressons nos remerciements à notre collègue, M. Loisel, qui a bien voulu nous faire la photographie de ce portrait et des plaques placées à l'hôpital.

(3) Lasaudade, maître en chirurgie, décédé à Corbeil, le cinq Floréal an II (24 avril 1794), à l'âge de 85 ans. Son fils, Charles François, né à Corbeil le 19 Juillet 1742, devint conseiller à la cour de Cassation et mourut à Paris le 10 novembre 1824.

Il ne laissa pas d'enfant mâle, mais il maria sa fille à J. P. Petit, chirurgien comme lui, continuant ainsi la tradition professionnelle.

Nous avons trouvé le nom de Mathez écrit tantôt Mathez, tantôt Mathé. Sur la plaque placée à l'hôpital, il est écrit Mathez, ainsi que dans la plupart des actes que nous avons trouvés; mais ailleurs il est écrit Mathé. Nous avons une signature de lui, bien lisible, écrite ainsi dans un certificat délivré le 24 Floréal an III^me de la République.

Il est donc probable que Mathez transforma l'orthographe de son nom. Pourquoi ? peut-être pour suivre simplement la prononciation.

JEAN-PIERRE PETIT

(1755-1823)

Jean-Pierre Petit est né à Clichy-la-Garenne le 15 juillet 1755. Il était fils de Léonard Petit, Maître en chirurgie de ce lieu, et de Marie Catherine Rosy (1). Des souvenirs de famille nous apprennent qu'il fit de bonnes études classiques dans un pensionnat renommé de Choisy-le-Roi, qu'il étudia ensuite la médecine à Paris et fut l'élève du célèbre Frère Cosme (2). Par une note, trouvée dans les papiers de son fils, nous apprenons qu'il fut reçu Maître en chirurgie, à Paris, en 1780. Il vint ensuite s'établir à Corbeil, appelé, croyons-nous, dans cette ville par certains liens de parenté. Il épousa bientôt la fille de Mathez, Maître en chirurgie. Nous reproduisons son acte de mariage, intéressant à bien des points.

« Extrait des registres de la paroisse St-Léonard (Année 1780). L'an mil sept cent quatre vingt, le cinq juin, ont été mariés par nous, curé soussigné, après que nous avons eu pris leur consentement mutuel, Jean-Pierre Petit, M^e en chirurgie en cette ville, fils mineur de Léonard Petit, M^e en chirurgie, et de Marie Catherine Rosy, de fait et de droit de la paroisse de Clichy-la-Garenne, et Angélique Françoise Mathez, fille d'Edouard Mathez, M^e en chirurgie et

(1) Extrait des registres paroissiaux, conservés à la mairie de Clichy (1755).

(2) Baseilhac Jean (dit le frère Cosme), habile chirurgien, né à Pouy-Astruc près de Tarbes, en 1703; mort en 1781, Il jouissait d'une grande réputation et était chirurgien du prince de Lorraine quand, à la mort de ce dernier, il prit l'habit des Feuillants (1729) sous le nom de frère Jean de Cosme. Il fonda, pour les pauvres, un hospice où il les soignait lui-même. Il pratiqua surtout avec succès la taille latérale; on lui doit le *litbotome caché* et plusieurs autres instruments dont un pour l'opération de la cataracte par extraction. Il publia une *Nouvelle méthode d'extraction de la pierre* (1779).

d'Angélique Jacques Leclerc, de fait et de droit de cette paroisse, du consentement et en présence de leurs pères et mères, qui ont signé avec nous, en présence de Thomas Chantepie, voyer général du bailliage de Clichy, oncle du marié, de Charles L'Hermitte, M^e Coutelier à Paris, Pont Notre-Dame, ami du marié, de Jean Spire Letourneur, M^e en chirurgie, paroisse St-Jacques, beau-frère de la mariée, de François Denis Leclerc, M^e paveur, paroisse Notre Dame, cousin de la mariée, lesquels témoins nous ont certifié les fois, âges, libertés et domiciles.

Ont Signé :

J. P. Petit, A. F. Mathez, Ed. Mathez, Petit, Duclos, Leclerc, F. Mathez, Lhermitte, Chantepie, Letourneur, Brochier (1), Delongchamp, De la Tremblaye (2), Cotelle de Villeneuve, Lasaudade, Blanchetête, curé. »

Les signatures qui suivent cet acte sont intéressantes à relever puisque nous y trouvons les noms de plusieurs chirurgiens de Corbeil.

En effet, Letourneur, Lasaudade, Mathez, J. P. Petit, sont indiqués par l'abbé Guiot, dans son almanach de Corbeil, pour 1789, comme chirurgiens en cette ville ; nous trouvons là une preuve de la solidarité et de la bonne confraternité qui existaient alors entre gens de la même profession.

Ces personnages étaient, du reste, unis par des liens plus ou moins intimes de parenté ou d'alliance.

Dès 1781, J. P. Petit était chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Corbeil, comme le prouve le reçu transcrit plus haut (page 29). Il conserva ces fonctions pendant de longues années, peut-être jusqu'à sa mort. Nous reproduisons ici un document qui rend hommage aux services rendus par J. P. Petit.

« Extrait du registre de la Cion de l'hospice :

Aujourd'hui 16 prairial an XI de la République, le citoyen Président a donné lecture d'une lettre du citoyen Edouard Petit, Docteur en médecine, natif de cette ville, adressée à la Cion le 5 de ce mois, par laquelle il fait part qu'ayant acquis par des titres légaux le droit d'exercer la médecine, que désirant se fixer en cette ville, son pays natal, il demande le titre de médecin adjoint et survivant de l'hospice. La Cion, après avoir pris lecture de la pétition du cit. Edouard Petit et du diplôme de docteur en médecine qui lui a été expédié le 20 ventôse an XI, dési-

(1) Brochier, (François Philippe) ancien consul général de France en Portugal, doyen des chevaliers de l'ordre royal de St Michel, décédé à Corbeil à l'âge de 93 ans et huit mois, le 18 septembre 1817.

(2) Potier de la Tremblaye (le chevalier Julien Emmanuel), ancien capitaine de gendarmerie, mort à Corbeil le 1^{er} Messidor an X (20 juin 1802), à l'âge de 73 ans.

rant pouvoir donner au citoyen Petit, père du pétitionnaire, chirurgien de l'hospice depuis environ 23 ans, des marques de satisfaction sur le zèle, l'activité et le désintéressement qu'il a montré (*sic*) dans les fonctions de sa place, ayant connaissance des services que le citoyen Petit fils a rendu (*sic*) au dit Hospice en remplaçant et suppléant son père, arrête que le citoyen Edouard Petit fils est nommé médecin adjoint en survivance du citoyen Petit son père, à l'hospice de Corbeil et que expédition du présent arrêté sera adressée au citoyen Préfet pour y donner son approbation (*sic*) ».

Sans doute cette délibération ne fut pas ratifiée immédiatement par l'autorité supérieure, car, dans le registre du conseil d'administration de l'Hospice, nous trouvons plus tard la délibération suivante :

Aujourd'hui dix Pluviose de l'an treize, les membres de la commission réunis au lieu ordinaire de leurs séances,

Un membre a observé à la commission que, depuis deux ans, M. Edouard Petit fils, médecin en cette ville, a employé tous ses soins auprès des malades de l'Hospice, concurremment avec M. Petit, son père, chirurgien du dit hospice, sans avoir reçu aucune nomination, qu'en ce moment M. Petit fils désire être nommé médecin de l'hospice, sur quoi il a invité les membres du bureau à délibérer.

La commission, ayant délibéré, convaincue de la capacité de M. Petit fils, du zèle et du désintéressement qu'il a toujours mis à secourir les malades,

Voulant d'ailleurs lui donner les témoignages de reconnaissance des services importants qu'il a rendus et qu'il se propose de rendre encore à l'hospice, arrête qu'elle nomme M. Edouard Petit, médecin de l'hospice de Corbeil, le tout sous le bon plaisir de l'autorité supérieure, à l'effet de quoi, expédition du dit arrêté sera adressée à M. le Préfet du département, lequel sera invité à approuver la dite nomination.

Signé : Boisneuf (1), Piat (2), Gorsat, Ledru, Brochier..... »

Nous pouvons considérer dès lors (1805) Edouard Petit comme médecin de l'hôpital de Corbeil, où son père continua cependant à exercer les fonctions de chirurgien. Voici une pièce qui le prouve :

« Commission administrative de l'hôpital, séance du 23 octobre 1819.

Il a été fait lecture d'une lettre de MM. Petit père et fils, médecin et chirur-

(1) Boisneuf (Jean Claude de), mort à Corbeil le 15 septembre 1828, à l'âge de 92 ans ; maire de Corbeil du 1^{er} juin 1801 au 1^{er} juin 1815, est enterré dans le cimetière de Corbeil où sa tombe, bien conservée, est entretenue par les soins de la Ville.

(2) Piat, Jacques Louis, ancien huissier à verge au châtelet de Paris, secrétaire de la milice et garde bourgeoise de Corbeil, plus tard huissier-priseur en cette ville où il est mort, âgé de 88 ans, le 17 décembre 1849. — La famille Piat est très anciennement connue à Corbeil.

gien de l'hospice, contenant en substance que Laurent Denis Lepaire, marinier, demeurant ci-devant à Corbeil, militaire retraité, admis à l'hospice par suite d'une attaque d'apoplexie, est tombé dans le délire fébrile, etc. etc. »

Nous sommes donc autorisé à croire que jusqu'à sa mort (1823) J. P. Petit resta attaché à l'hôpital dont il était chirurgien depuis 1781. Il exerça ces utiles fonctions pendant plus de quarante ans, avec la mince rétribution de cent livres par an. On peut s'imaginer les services qu'il rendit ainsi à la ville et aux malades.

D'autant plus que J. P. Petit n'était pas un praticien ordinaire ; il aimait son art, dans lequel il occupait une place distinguée.

Nous verrons tout à l'heure les félicitations que lui adressèrent deux grands chirurgiens de l'époque, Chopart et Louis, et nous savons, par tradition de famille, qu'Antoine Dubois (1) lui portait une amitié toute particulière.

J. P. Petit adressa à l'Académie de chirurgie, alors si justement célèbre, un certain nombre d'observations, dont trois, particulièrement intéressantes, firent l'objet d'un rapport de Didier-Delanoue, lu à l'académie le 19 février 1783. Ce rapport se termine ainsi :

« Ces observations nous ont paru d'autant plus intéressantes que les blessés qui sont le sujet des deux dernières ont été bien guéris, malgré la gravité des accidents qui ont accompagné leur maladie. Le nom de l'auteur, déjà recommandé dans les fastes de la chirurgie, nous pousse à regarder d'un œil favorable l'hommage que vient de lui faire celui qui par ses talents paraît disposé à mériter par de nouveaux efforts la considération déjà accordée à son nom ».

Ces observations avaient assez intéressé l'académie de chirurgie pour que son secrétaire Chopart (2) adressât la lettre suivante à J. P. Petit.

(1) Dubois Antoine, professeur à la faculté de médecine de Paris, né à Gramat (Lot) en 1756, mort en 1837, fut nommé professeur au collège de chirurgie en 1790 et fit partie de l'expédition d'Egypte. En 1811, il fut choisi pour accoucher l'impératrice Marie-Louise et reçut à cette occasion le titre de Baron. — Son fils, le Baron Paul Dubois, fut Doyen et professeur de clinique d'accouchements à la faculté de médecine de Paris ; c'est lui qui accoucha l'impératrice Eugénie (1856).

(2) Chopart, François, né à Paris en 1750, mort en 1795, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité.

Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires sur les lésions de la tête* (1771) — *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent* (1785), en collaboration avec Desault, son ami ; *Traité des maladies des voies urinaires* (1791).

Il a laissé son nom à un procédé d'amputation partielle du pied.

« A Monsieur Petit, Maître en chirurgie à Corbeille (*sic*).

A Paris ce 1^{er} Mars 1783.

L'Académie royale de chirurgie a reçu, Monsieur, les observations que vous lui avez fait parvenir. Celle de la fracture du coronal, avec épanchement de sang dans les fosses occipitales, marque bien que les secours de l'art les mieux dirigés ne peuvent avoir de succès dans un désordre aussi grand, mais elle autorise les remarques déjà faites sur le siège des épanchemens de sang qui dépendent de la commotion du cerveau, et qui se trouvent le plus ordinairement, entre la dure mère et la pie mère, dans la partie diamétralement opposée à celle qui a été frappée.

L'Académie a vu, par votre observation sur une plaie pénétrante dans la poitrine, que vous avez saisi avec habileté l'indication de donner issue au sang épanché dans cette cavité et c'étoit le point essentiel du traitement pour arrêter et prévenir les accidens, après avoir diminué les forces vitales par les saignées.

Votre dernière observation présente un fait bien rare ; il y a peu d'exemples de guérison d'un fracas des côtes pareil à celui dont vous faites mention : un fracas si considérable est le plus souvent accompagné de lésions mortelles des viscères ; heureusement, votre blessé n'étoit pas dans cette circonstance fâcheuse ; le désordre étoit en plus grande partie extérieur ; votre remarque sur la consolidation des cartilages des côtes, lorsqu'ils sont désunis ou rompus, a paru très juste ; cette consolidation est toujours plus tardive que celle des côtes. Vous voyez, Monsieur, quels sont les sentimens de l'Académie. Elle espère que vous continuerez de lui faire part des observations que vous jugerez dignes de son attention. Elle les emploiera dans ses mémoires comme celles que vous venez de lui communiquer et dont elle me charge de vous faire ses remerciemens.

J'ai l'honneur d'être avec estime,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

CHOPART

commissaire des correspondances
de l'Académie.

La lettre de Chopart étoit confirmée, le 12 avril, par la communication suivante de Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie (1).

« A Monsieur Petit, maître en chirurgie à Corbeil.

Paris, le 12 Avril 1783.

Monsieur, on vous adjugera le 1^{er} mai prochain, à la séance publique de l'Aca-

(1) Louis (Antoine), né à Metz en 1723, mort à Paris en 1792, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, puis chirurgien-major de l'armée du Haut-Rhin. Il a laissé de nombreux ouvrages, entre autres : *Chirurgie des plaies par armes à feu. Positiones anatomicæ et chirurgicæ de vulneribus capitis ; Lettres sur la certitude des signes de la mort*. Il a rédigé les articles de chirurgie dans l'*Encyclopédie*.

démie Royale de chirurgie, une médaille d'or pour récompenser votre émulation ; vous pouvez charger quelqu'un de la recevoir en votre nom et d'en donner décharge valable que vous pouvez lui envoyer. Je souhaite que cette nouvelle vous soit aussi agréable que j'ai de plaisir de vous la donner. Je suis avec les sentiments d'une parfaite estime,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (1).

LOUIS.

Le chirurgien de campagne, qui recevait de pareilles lettres de ceux qui tenaient alors la tête de leur profession était certainement un homme distingué et particulièrement considéré dans son art.

Pour terminer ce qui a trait aux publications de J. P. Petit, nous devons citer ce que dit l'abbé Guiot dans son almanach de Corbeil pour 1791 (page 143), en parlant des officiers de santé exerçant à cette époque dans cette ville :

« L'un d'eux, M. Petit, a remporté à l'académie royale de chirurgie une médaille d'or en 1783, à l'occasion d'observations sur le ramollissement des os : puis, en 1788, pour son observation de *bronchotomie* qu'il avait faite avec succès sur un enfant ; une fève de haricot s'était logée dans la trachée artère du jeune malade qui en fut heureusement délivré. L'opération avait été entreprise d'après la lecture et sur les principes du mémoire de M. Louis sur cette matière ».

Cette opération de *bronchotomie* est une des *premières*, sinon la première, pratiquées *en France*. Nous regrettons vivement de n'avoir pu confirmer les dires de l'abbé Guiot en retrouvant cette observation imprimée. Mais les mémoires des dernières années de l'Académie de chirurgie n'ont pas été publiés et il nous a été impossible de trouver cette observation.

J. P. Petit a publié un assez long mémoire (2) sur la topographie de l'hôpital de Corbeil, avec des considérations sur le climat, l'hygiène et les maladies de Corbeil et de la région. Ce mémoire est trop long pour être reproduit ici. Il nous a paru du reste d'un intérêt secondaire.

L'exercice de sa profession et la culture de la science, n'empêchèrent pas J. P. Petit de remplir pendant de longues années des fonctions publiques. Il fut conseiller municipal et adjoint au maire de la ville de Corbeil.

Nous trouvons pour la première fois sa signature au-dessous de

(1) Nous possédons les deux autographes de Chopart et de Louis.

(2) *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, tome LXIII (1796), pages 385 à 394.

la séance du conseil municipal (1), du 13 novembre 1813 et à presque toutes les séances suivantes. Il était adjoint en 1818 ; en effet, le procès-verbal de la séance du 4 mai 1818 commence ainsi :

« Les membres présents sont MM. Tournant, Bezard, Dancongnée, Danvers, Grenet, Babin, Lhoste et Petit deuxième adjoint ».

Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort en 1823 comme l'indique son acte de décès que voici :

« Extrait des registres de l'état civil de la ville de Corbeil du 20 juin 1823.

« Acte de décès de Jean Pierre Petit âgé de 68 ans, né à Clichy-la-Garenne, département de la Seine, ancien chirurgien et second adjoint à la mairie de Corbeil, demeurant rue de la Déguide (2), veuf d'Angélique Françoise Mathé, décédé aujourd'hui à 7 heures du matin. Les témoins ont été MM. Léonard Honoré, Petit, employé, âgé de cinquante trois ans, demeurant à Corbeil, place de l'hôtel-de-Ville, frère du décédé, et Edouard Léonard Petit, docteur en médecine, âgé de 42 ans, fils du décédé, lesquels ont signé avec nous adjoint, après lecture faite :

Edouard Petit, Petit, Gorsat. »

Nous possédons quelques lettres de J.-P. Petit, adressées à son fils, alors étudiant à Paris. L'écriture est nette et ferme, le style rapide, clair et imagé. Deux de ces lettres sont des petits chefs-d'œuvre de narration émue ; il y raconte la débâcle de la Seine et la rupture du pont de Corbeil le 1^{er} janvier 1802. Cet événement fut terrible pour Corbeil, car à la suite de cette destruction partielle du pont (deux arches avaient été emportées), la ville d'une part, et les faubourgs St Jacques et St Léonard de l'autre, furent complètement séparés, les relations et les affaires entièrement suspendues pendant plusieurs mois. Un maire intérimaire fut même nommé pour ces quartiers de la rive droite, et l'on retrouve les traces de cette grave perturbation dans les registres de l'état-civil de cette époque.

Si nous ne reproduisons pas ici ces deux lettres si intéressantes sur un point de l'histoire locale, c'est qu'elles trouveront mieux leur place dans l'*Histoire du Pont de Corbeil* que prépare un de nos collaborateurs.

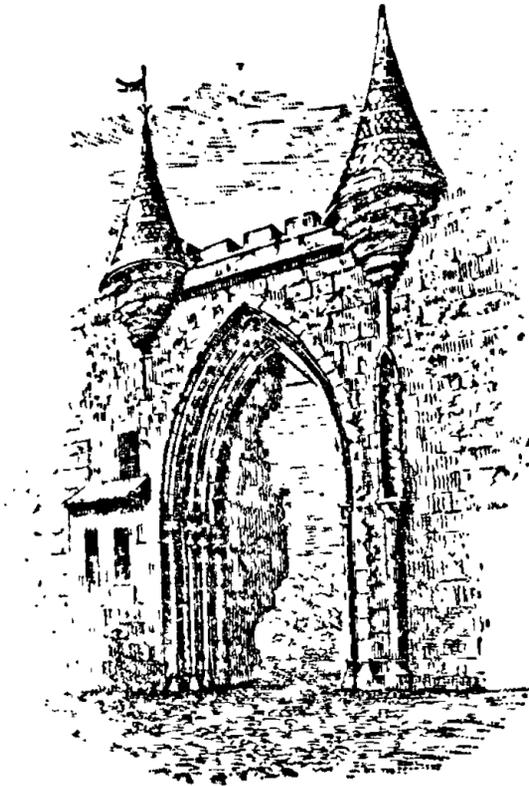
(1) Registre des délibérations du conseil municipal de Corbeil (années 1813 et suivantes).

(2) Aujourd'hui rue du 14 Juillet ; ce nom lui fut donné à la révolution, mais elle le perdit à la restauration et reprit son ancien nom de rue de la Déguide. Ce n'est qu'en 1830 qu'elle redevint rue du 14 Juillet.

Sur soixante-huit années d'existence, J. P. Petit en passa quarante-trois à Corbeil où il acquit droit de cité par son mariage, par les fonctions qu'il exerça et surtout par les services qu'il rendit comme médecin. Il laissa un fils qu'il eut le bonheur de voir, pendant plusieurs années, suivre à ses côtés et d'une façon brillante la même profession que lui. Ce fils fut pour Corbeil un enfant affectionné qui fit honneur à sa ville natale (1).

D^r P. BOUCHER.

(3) Edouard Léonard Petit, né à Corbeil le 10 avril 1781, mort du choléra le 4 juin 1849. Il était ancien interne des hôpitaux de Paris (1^{re} promotion, an X), et fut médecin en chef et administrateur honoraire de l'hôpital de Corbeil, médecin des épidémies, membre correspondant de l'Académie de Médecine, chevalier de la légion d'honneur et Maire de Corbeil en 1848. En donnant le nom d'Edouard Petit à l'une de ses rues, Corbeil acquittait une dette de reconnaissance envers l'homme qui avait tant contribué à amener l'annexion à la ville de la prairie Saint-Jean, qui avait été un des plus ardents promoteurs de la création du chemin de fer de Paris à Corbeil, et qui était mort à son poste, victime du devoir professionnel. A. D.



UNE SUPPLIQUE

DES RELIGIEUX DE MORIGNY

La pièce ci-dessous est l'original d'une supplique adressée au roi par les religieux de Morigny et accompagnée d'une copie collationnée du diplôme bien connu de Philippe I^{er} pour leur abbaye, daté de 1106.

Ces deux documents ont été recueillis par Bongars et reliés dans un des manuscrits de sa collection, conservés dans la Bibliothèque municipale (*Stadtbibliothek*) de Berne (n° 141, fol. 306 et 307).

La supplique relate quelques circonstances intéressantes sur les vicissitudes éprouvées par la communauté durant et après la guerre de Cent ans.



« Au Roy et à Nosseigneurs de son privé Conseil.

Supplient tres humblement les religieux, abbé et couvent de la Sainte Trinité de Morigni au duché d'Estampes, disans que feu de bonne mémoire Philippe roy de France que Dieu absoille, fonda ladite abbaye, y donna plusieurs beaulx privilleges, mesmes aux serviteurs d'icelle, tous tels et semblables que avoient ceulx d'icelluy seigneur le Roy. Au moyen de quoy le Corps de ladite abbaye a jouy entre autres du *Committimus* de toutes causes, tant en demandant que defendant, en general et particulier, pardevant les gens tenant les requestes du Palais à Paris, par longue espace de temps et jusques à ce que icelle abbaye, par les dernières guerres des Angloys, fut totalement pillée et bruslée, et que les religieux espars ça et la se rassemblerent au myeulx que possible leur feust au village d'Estrecy où ils feirent quelque sejour, attendans la restauration dudit monastere, et a ceste vehemente fureur perdirent grant

quantité de leurs tiltres et chartres. D'avantaige depuis l'an mil III^cL ladite abbaye a esté litigieuse, et jusques a ce que le present abbé en a esté pourveu, qui à toute peine a pacifié les troubles durant lesquels plusieurs tiltres ont esté perdus, et conséquemment grant partie de leurs biens et revenus qu'ils ne peuvent bonnement recouvrer pour la diversité des lieux et la pluralité des juridictions où il est assis ; tellement que lesdits supplians sont empeschez en la jouissance de beaucoup de preeminences et droictz a eulx octroyez par ledit seigneur roy Philippe et ses successeurs.

Ce considéré, Sire, et vous nosdits Seigneurs, et que par copie collationnée à l'original par l'ung de vos secrétaires, de leurs chartres cy attachées, vous appert de la singulière et fervente devotion que porta ledit feu roy Philippe au monastère d'icelle Sainte Trinité, d'autant qu'il voulut que non seulement les religieux, mais les serviteurs jouissent et usassent de pareils prilleiges que ses domestiques et officiers, ayant seulement esgard que icelle abbaye est assize en pays mesgre et sablonneux, que durant les litiges et debatz dessusdits s'est perdu grant partie de leurs revenus, le petit surplus desquels est en diverses et loingtaines juridictions, où il est besoing avoir gens continuellement à grans frais pour contraindre les fermiers et redevables à payer, et que, a ceste raison, leur fault souvent quitter une partie ou le tiers pour recouvrer l'aultre sans procès ; qui est occasion de la nécessité et penurie de leur abbaye, et que l'on ne peult avancer la restauration des apparentes ruynes et demolicions d'icelle ; il vous plaise ordonner que lesdits supplians demeurent en possession et jouissance d'avoir en general et particulier, tant en demandant que defendant, toutes leurs causes commises aux requestes du Palais et commander leur en estre expediées et délivrées lettres patentes, pour obvyer plus clairement aux querelles que l'on vouldroit leur cy après intenter ».



Cette pièce ne porte aucune date, ni signature, ni cachet, suivant l'usage des placets.

Notre érudit confrère M. Dufour pourrait rechercher par quel abbé — restaurateur du monastère — elle a dû être rédigée, et si elle a donné lieu à une décision royale confirmant à Morigny le privilège du *committimus*, autrement dit de l'éviction des juridic-

tions inférieures ou régionales au profit des Requêtes du Palais, où tous les procès des bénéficiaires de ce privilège devaient être portés (1).

J. DEPOIN.

(1) Sans pouvoir l'affirmer, nous pensons que cette supplique a pu être rédigée par Jean Hurault, qui fut abbé de Morigny à la fin du XV^e siècle et jusqu'en 1524. (Cf. Dom Fleureau, p. 547).

L'on ne sait quelle suite y fut donnée, mais on peut croire que les Religieux obtinrent satisfaction.



LA DISETTE A MONTGERON

ET AUX ENVIRONS

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME ET PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA
RÉVOLUTION

ÉPISEDE DE L'APPLICATION DU DÉCRET DU 4 MAI 1793

RELATIF AU MAXIMUM DES DENRÉES

Quand, au point de vue du bien-être général, on compare la situation actuelle du prolétaire avec celle de l'ancien régime et des premières années de la Révolution, on est obligé de convenir que d'immenses progrès ont été réalisés.

La misère alors était extrême et permanente, surtout dans les campagnes ; et les cultivateurs eux-mêmes, bien qu'ils ne fussent plus attachés à la glèbe, ne faisaient pas exception à la règle. Sans nous arrêter aux charges, aux impôts si lourds et si vexatoires dont ils étaient chargés, voyons-les, en été, s'engager, parfois hors de leur pays de domicile, pour de gros fermiers, aux travaux de la moisson qui duraient environ six semaines, car on « soyait » (sciait) les céréales à l'aide de la faucille. Le paiement avait généralement lieu en marchandises ; la pomme de terre était à peu près inconnue ; et, lorsque venait l'hiver, les provisions étaient souvent épuisées. D'ailleurs, la culture à laquelle ils se livraient pour leur propre compte, était peu rémunératrice. Une partie de leurs récoltes était dévorée par le gibier. Ni voitures ni chemins pour rentrer ce qui leur restait ; les transports se faisaient, à dos de chevaux et d'ânes, au moyen de paniers et d'échelettes. Par suite, nul encouragement au travail et à l'économie ; et la plupart des ouvriers des champs emportaient dans leurs poches des palets avec lesquels ils jouaient pour tromper leur ennui et leur lassitude morale.

Aussi écoutons les plaintes qu'ils exhalent lors de la rédaction du cahier des États Généraux de la paroisse de Montgeron...

« ART. 15. — Que les capitaineries des chasses, si funestes aux cultivateurs et qui, tant de fois, ont causé la ruine et la perte entière des fermiers et des laboureurs, soient entièrement supprimées, ou, si leur suppression totale ne peut avoir lieu, que tout propriétaire ait le droit de planter ou d'arracher des arbres, des épieux et des haies dans ses terres, d'y faire paître des troupeaux, de nettoyer ses grains, de faire faucher et couper toutes ses récoltes toutes les fois et quand il le jugera convenable, sans être forcé d'aller solliciter une permission auprès des gardes-chasse qui sont les tyrans des campagnes.

« ART. 17. — Que tout propriétaire ait le droit de détruire dans son champ les terriers que les gardes entretiennent et multiplient de toutes parts pour s'enrichir continuellement par la vente d'une quantité prodigieuse de lapins, qui enlèvent au laboureur le fruit de sa sueur et de ses travaux.

« ART. 19. — Qu'il soit défendu à tout sujet du Roi, de quelque condition qu'il soit, prince ou roturier, d'entrer à pied ou à cheval dans les moissons ou dans les vergers avant que les vendanges aient été faites ou que les grains aient été enlevés. »

Les premières assemblées qui se sont succédé en France, à partir de 1789, tentèrent d'améliorer un tel état de choses. Par les lois des 18 et 26 septembre 1791, la Constituante voulut favoriser la libre circulation des grains et farines, et édicta de graves pénalités contre quiconque les enfreindrait. Mais ces mesures restaient inefficaces. Les législateurs pouvaient bien, par la création des départements, supprimer les barrières qui s'élevaient naguère entre les provinces, protéger et décréter la libre circulation des marchandises : ils ne se heurtaient pas moins contre les difficultés des échanges et des transports d'un pays à un autre, dont producteurs et commerçants ne connaissaient pas les chemins. L'unité politique n'était pas plus avancée que l'unité géographique ; les communications étaient forcément limitées ; et tandis que l'abondance régnait dans diverses parties de la France, dans les autres, voisines, l'insuffisance des récoltes, causée par la gelée, la pluie, la grêle, etc., entraînait des privations de toute sorte, la disette et son cortège de misères !

Ce grave malaise allait bientôt déterminer de toutes parts une effervescence d'autant plus redoutable que le pouvoir s'affaiblissait, disparaissait même en haut lieu, tandis qu'inversement chaque commune, nouvellement créée, prenait la funeste habitude de se faire justice elle-même et en possédait les moyens, à l'aide de la garde nationale, prise dans son sein, avec des officiers élus, et prédisposée à l'interprétation abusive des lois déjà sévères par elles-mêmes.

Ce mouvement insurrectionnel commença dans notre région, le 1^{er} mars 1792. « Les gardes nationaux de Draveil et des communes voisines de Corbeil envahirent la ville. Après des pourparlers à la porte St-Jacques et le refus de déposer les armes, ils firent irruption sur le marché et forcèrent les marchands à baisser le prix des grains. La municipalité fut contrainte de donner un certificat à ces envahisseurs qui, en partant, annoncèrent qu'ils reviendraient. Mais on fit venir à Corbeil des troupes qui assurèrent la tranquillité et la liberté du marché ; et les gens de Draveil et d'ailleurs se gardèrent bien de tenir leur parole (1).

Le surlendemain 3, une scène analogue se passait à Etampes : le blé était abaissé de 27 jusqu'à 24 livres 10 sols le setier ; et le maire, Simonneau, qui voulait tenir tête aux assaillants, fut tué, malgré la présence d'un détachement de cavalerie.

Le 5, Brie-Comte-Robert fut, à son tour, le théâtre des exploits des habitants des communes de la région ouest. Cette manifestation intéressant particulièrement notre localité, nous la ferons connaître dans ses différentes phases.

L'agitation prit d'abord corps à Brunoy (2). Le 2 mars, le Conseil général de la commune s'assembla pour examiner différentes affaires et « spécialement les plaintes de plusieurs citoyens et habitants relatives au prix exorbitant du pain, comparé à celui du blé vendu le lundi précédent sur le marché de Brie », et décida qu'il serait ainsi taxé : le pain blanc, 30 sols les douze livres, et le pain bis-blanc, 24 sols. Ce qui fut fait avec toute la publicité utilisée en pareille circonstance.

Cette mesure parut insuffisante. Après avoir pesé sur le prix du pain, le Conseil, pour être logique, résolut de s'engager plus loin dans cette voie, et de s'attaquer aux vendeurs de blé eux-mêmes. Le dimanche 4, appelé par la grosse cloche, sonnée sans autorisation,

(1) Archives municipales de Corbeil. M. A. Dufour.

(2) Archives municipales de Brunoy. M. Ch. Mottheau.

il se rendit devant la porte de l'église, où 200 paroissiens des deux sexes « assemblés tumultueusement », lui enjoignirent de rédiger et d'envoyer une lettre-circulaire aux communes voisines, en vue de se joindre à eux pour aller le lendemain au marché de Brie obtenir la diminution du prix de « cette denrée première ».

Le Conseil général représenta amicalement « aux meneurs, la plupart gens tarés, et notamment deux déserteurs du 18^e régiment, condamnés, décrétés, impunis (1) et associés aux plus mauvais sujets et aux plus déterminés de la paroisse », qu'ils agissaient contre les lois et s'exposaient à des mesures rigoureuses. Il ajouta « qu'une démarche de cette nature tendrait à rendre le marché désert et à augmenter le prix du pain, c'est-à-dire qu'elle irait à l'encontre du but proposé ; et qu'arrêter la libre circulation des grains, c'était s'exposer à en manquer, parce que les départements voisins de Paris ne pourraient suffire à leur approvisionnement et à celui de la capitale.

Un tel langage était judicieux ; mais il ne pouvait pas convaincre des gens qui ne voulaient pas l'être. On délégua deux des manifestants pour porter une lettre à la municipalité de Brie, lui exposer leurs plaintes et la prier d'inviter les cultivateurs et marchands de blé à compatir à leur misère !

A trois heures de relevée, l'assemblée parut adopter cette proposition ; mais les délégués, nantis de la lettre en question, au lieu de la porter à destination, « travaillèrent » la population ; et à huit heures du soir, ils firent encore sonner la grosse cloche pour se rendre chez le maire. Les « Caballeux » persistaient dans leurs projets et exigeaient que les officiers municipaux se missent en tête des groupes qui, le lendemain, se rendraient à Brie ; de plus, ils réclamaient les armes déposées chez le maire. Vainement, essayait-on de les dissuader de donner suite à leurs réclamations ; vainement Venteclef, administrateur du Conseil, chercha-t-il à leur faire entendre le langage de la raison : « Nous n'avons que vous d'aristocrate, lui cria l'un d'eux, et, tout à l'heure, nous allons vous pendre ! (2) »

Les officiers municipaux promirent enfin de les accompagner à Brie le lendemain, à la condition qu'ils s'y rendraient sans armes ; et, sous main, ils envoyèrent un gendarme, porteur d'une lettre à

(1) Taine cite ce fait dans l'Histoire de la Révolution, tome I, p. 339.

(2) Archives municipales de Brunoy : M. Ch. Mottheau.

la municipalité de cette ville, pour l'informer de ce fait. On leur répondit qu'ils pouvaient venir en toute sécurité.

Le lundi, à cinq heures du matin, la cloche appela les manifestants qui, de rechef, exigeaient des armes. Les officiers municipaux, las de discuter, partirent en avant, dans la pensée qu'ils seraient suivis. Il n'en fut rien et, à peine à une demi-lieue, ils entendirent le tocsin des cloches de Montgeron et d'Yerres.

Que s'était-il donc passé ?... La veille, des courriers à cheval avaient été clandestinement dépêchés de Brunoy pour prévenir les habitants de ces communes et les inviter à se joindre à ceux de cette localité.

Revenus sur leurs pas, les officiers municipaux virent arriver tout ce monde en armes. Les émeutiers de Brunoy insistèrent plus que jamais pour obtenir celles qui étaient déposées chez le maire ; celui-ci, désespéré, s'écria : « Contre la force, pas de résistance ! » et il leur donna ses clefs pour qu'ils les prissent eux-mêmes, avec prière de n'en point faire mauvais usage (1).

Le cortège ainsi composé se mit en route pour Brie, précédé des officiers municipaux, qui n'étaient pas sans inquiétude de voir les armes exclusivement aux mains des gens suspects.

De son côté, la municipalité de cette ville s'était mise en état d'accueillir les manifestants. A la réception de la lettre dont il a été question plus haut, le maire, Étienne Jean Taveau, s'était empressé de requérir le commandant de la garde nationale de Brie de poster un détachement sur la place du marché « pour y maintenir l'ordre » ; et aussi de requérir Réquier de la Tour, capitaine commandant le détachement du 18^e régiment de cavalerie stationné à Brie, « de faire exécuter des patrouilles extérieures pour dissiper tout attroupement et faire déposer les armes à ceux qui en seraient munis ».

Le lendemain matin donc, à 10 heures, la municipalité de Brie, réunie à la mairie, se rendit « à l'Orme des herses » (2) où, conformément à ses instructions, toutes les forces demandées se trouvaient assemblées en attendant les manifestants, qui se montrèrent bientôt avec leurs officiers municipaux et procureurs, revêtus de leurs écharpes, ainsi que différents officiers de la garde nationale.

(1) Archives municipales de Brunoy : M. Ch. Mottheau.

(2) Orme planté à la limite du territoire sur l'emplacement d'une ferme ayant appartenu à l'abbaye d'Yerres.

Un colloque s'engage : « les étrangers déclarent être envoyés par leurs concitoyens, pour demander amicalement à taxer les prix du grain au-dessous de ceux du prix de vente (1) ; le maire répond que tel n'est pas son droit, cependant qu'il fera tout ce que la loi permet vis-à-vis des fermiers pour qu'ils se rendent à leurs sollicitations. Il affirme que ceux des communes qui ont besoin d'aller au marché peuvent s'y rendre tranquillement et acheter du grain suivant le cours ; mais il ajoute que personne n'entrera armé dans la ville, et que les armes devront être déposées à l'Orme des herses, où elles seront gardées ».

« On était à peu près d'accord sur ce dernier point. Toutefois, ceux de Brie exigeaient que le dépôt eût lieu à l'Orme des herses ; les autres s'y refusaient. « L'opiniâtreté des étrangers à venir armés jusqu'aux portes de notre ville, dit enfin Taveau, n'annonce pas des vues bien intentionnées, et nous nous opposerons à ce qu'ils avancent davantage ». Sur quoi, un officier municipal de Boussy-St-Antoine ayant répliqué que si on les empêchait de passer aujourd'hui, ils reviendraient un autre jour en plus grand nombre, et que, d'ailleurs, les forces qu'on leur opposait étaient insuffisantes, car ils étaient environ 3000, le maire ordonna alors au sieur Réquier d'agir.

« Nous forcerons la cavalerie, s'écrient les étrangers. Si vous la forcez dans son poste, répond le capitaine, elle fondra sur vous ».

Il n'en fut heureusement rien. « Le sieur Brécourt (2), commandant la garde nationale de Montgeron, et le sieur Detenre (3), capitaine et secrétaire-greffier de la municipalité du même lieu, s'étant présentés au sieur Réquier et lui ayant promis sur leur parole d'honneur que les armes seraient mises en faisceaux à l'Orme des herses, et que personne n'entrerait armé sur le territoire de Brie », la municipalité se retira sur le marché.

Tout le monde s'y rendit à sa suite. Brécourt, à cheval, et précédant les émeutiers, s'écria : « Allons, mes amis, la tête du blé est à 24 livres, et celui au-dessous à 20 livres ».

(1) Archives municipales de Brie, (*Nouvelliste de Seine-et-Marne*).

(2) Noël-Jacques Cotty de Brécourt, ancien procureur de la capitainerie des chasses de Monsieur, Comte de Provence, depuis, Louis XVIII.

(3) Pierre-Denis Detenre, huissier à verge au Châtelet de Paris, depuis, maire et notaire, d'abord dans cette commune, puis à Villeneuve-St-Georges.

Les armes avaient été déposées dans l'église des Minimes, où les gens des communes cherchèrent à les reprendre. Le capitaine Réquier les prévint, à la tête d'un détachement. Alors « un habitant d'Yerres invita les officiers municipaux de Brie à se rendre à la maison commune pour y souscrire la taxe du blé, ou que c'en était fait d'eux ». Pendant ce temps, les particuliers et les femmes se firent délivrer du blé au prix qu'ils voulurent et jusqu'à 20 livres seulement pour la 1^{re} qualité.

Les émeutiers ayant déclaré vouloir se retirer, on leur rendit leurs armes; mais alors, « le sieur Brécourt, malgré la défense faite et ses promesses, entra de nouveau dans la ville avec sa troupe, criant: « Vive la Nation! Nous viendrons lundi prochain 10.000 à la fois! » et, s'adressant aux habitants de Brie: « Joignez-vous à nous, camarades, dit-il, nous ferons baisser le prix du blé ». Puis ils se retirèrent sur la place royale et s'emparèrent de la maison commune où s'était rendu, sur leur demande, le corps municipal.

Le sieur Detenre demanda aux municipaux de Brie de signer le procès-verbal dressé par ses soins. Ils répondirent « qu'ils ne pouvaient rien décider à ce sujet, *n'étant pas libres*; et qu'avant de délibérer, il fallait que tous les gens armés évacuassent la maison commune. »

Ainsi fut-il fait. « La signature ne fut donnée qu'après de longs pourparlers, pendant lesquels les habitants des communes commencèrent à s'éloigner. »

Mais il manquait celle du maire, qui n'avait pas encore cédé. C'est pourquoi les envahisseurs reviennent; Brécourt est à leur tête et s'écrie: Il faut que le maire signe; ou nous emporterons sa tête au bout d'une pique! Taveau se décide enfin à suivre l'exemple de ses collaborateurs; et la journée, selon l'expression de soulagement du rédacteur de cet intéressant procès-verbal, se termina *sans accident funeste* (1).

Plusieurs des communes ainsi soulevées furent effrayées des responsabilités et des conséquences que pouvait comporter leur participation à cette échauffourée.

Le Conseil général de Brunoy, le 8 mars, sollicitait une force imposante pour faire rendre les armes de la commune, enlevées par force, et rentrer les instigateurs du mouvement sous l'empire de la

(1) Archives municipales de Brie.

loi. Il envoya, auprès du ministre de l'intérieur, le sieur Devilleneuve pour le prier de donner suite à ce désir. Il s'impatienta même, et dans une réunion datée du 11, il arrêta, « sans rien préjuger contre les coupables, que les armes seront réintégrées, dans l'espace de 24 heures, à compter de la publication de la présente délibération, en la maison de M. le maire, sous peine, pour ceux qui ne s'y conformeront pas, d'être poursuivis selon les lois de la police correctionnelle ». Toutefois, le même jour, ménageant la chèvre et le chou, le Conseil général abaissait à 24 sols les douze livres de pain blanc de pur froment, et à 20 sols les douze livres du pain bis-blanc, c'est-à-dire de deuxième qualité (1).

La commune d'Épinay-sous-Sénart, de son côté, rédigea à cette occasion, un *procès-verbal de réprobation* (2). « Les officiers de la municipalité, y lit-on, pénétrés du plus grand respect pour la loi, n'ont pu que gémir de se voir hier dans l'impossibilité d'en maintenir l'observation, malgré les remontrances qu'il était en leur devoir de faire à leurs concitoyens, entraînés par un exemple contagieux ; ils ont été contraints de *paraître approuver par leur présence* une démarche que leur devoir et leur zèle pour le bon ordre leur faisaient condamner. Ils blâment l'attroupement qui s'est porté sur Brie pour y demander la diminution du prix du blé ; et s'ils y ont accompagné leurs concitoyens, c'est que, forcés de céder, il leur restait l'espoir d'empêcher par leur présence des excès qui auraient mis le comble à leur douleur ».

C. GATINOT.

(A suivre).

(1) Archives municipales de Brunoy : M. Ch. Mottheau.

(2) id. d'Épinay : M. E. Teton.





SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

COMPTÉ-RENDU DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET 1902

Excursion à Milly et au Château de Courances.

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, guidée dans ses préférences par les indications venues de plusieurs de ses membres, avait décidé de tenir son assemblée générale à Milly et de consacrer une partie de la journée à la visite du parc et du château de Courances.

Ce programme a été réalisé le 7 juillet 1902.

Dès l'arrivée à la gare de Maisse, désignée comme lieu de rendez-vous, on peut juger, par le nombre des touristes, du degré de faveur que le choix de la promenade a rencontré. On prend place dans les voitures dont l'ampleur est heureusement très confortable; après de mutuelles concessions, chacun finit par s'accommoder de l'espace qu'il s'est réservé.

Au départ le soleil illumine à l'excès les bas-fonds où la chaleur se concentre; mais à mesure qu'on s'élève sur la pente des coteaux boisés, le plein air a des intermittences de salubre fraîcheur. Le pays n'abonde pas en verdure plantureuses; il y croît, parmi

Seine-et-Oise. g.

des éboulis de grès, des pins, des chênes et des bouleaux de médiocre venue guindés dans les interstices des amas de pierres.

Néanmoins, comme l'horizon est très vaste, les collines prennent au loin, sous ces pauvretés végétales, un aspect d'aimable sauvagerie. Ce n'est pas encore Fontainebleau, mais des indications de lisière font pressentir le voisinage de la forêt.

L'étape ainsi abrégée par des points de vue curieux et sans cesse renouvelés à cause du vallonnement de la région, se termine à Milly, vers l'heure du déjeuner.

La réunion est plus nombreuse qu'on ne le prévoyait. Cependant, comme les mesures ont été bien prises, aucun des 64 convives ne paraît notablement gêné.

On remarque, dans l'assistance, 19 dames ayant bien voulu répondre à l'invitation du comité ; c'est un nouveau progrès sur les années précédentes. La table est soigneusement décorée ; le menu reçoit l'approbation effective dont il est digne ; la fête en un mot ne laisse rien à désirer.

Voici les noms des touristes :

M. M^{me} et M^{lle} Boucher, M. E. Delessard, M. le Paire, M. et M^{me} Marc-Pasquet, M. le docteur Devouges, M. L. Barthélemy, M. et M^{me} Bricard, M. et M^{me} Mallet, M. Sergent, M. Timbert, M. et M^{me} Loisel, M. l'Abbé Géhin, M. Grand, M. et M^{me} Girard, M. Ch. Sabrou, M. L. Chevalier, M. et M^{me} R. Chevalier, M. M^{me} et M^{lle} Rousseaux, M. Guébin, M. Pierre Martellière, M. G. Petit, M. et M^{me} Leroy, M. Leroy fils, MM. Vollant père et fils, M^{lle} L. Decauville, M. Robert Darblay, M. Louis Tavernier, M. et M^{lle} Delaunay, M. Henry Cochin, M. Cochin fils, M. et M^{me} Dufour, M. et M^{me} Jarry, M. Jarry fils, MM. V. de Courcel père et fils, M. et M^{me} Maurice Tourneux, M. Allorge, M^{me} et M^{lle} Chambon, M. Lemaire, M. Darnet fils, M. et M^{me} Oudiou, M. l'abbé Colas, M. Delessard, M. Soupault, M. Pharisier.

On regrette l'absence des personnes qui se sont excusées et dont les noms suivent : M. Calliet, M. l'abbé Jalley, M. l'abbé Simon, M. Popot père, M. Maxime Legrand, M. l'abbé Couraud, M. l'abbé Deverre, M. Paisant.

Au dessert, M. le docteur Boucher, s'exprimant avec la justesse de ton et la cordialité chaleureuse qui donnent une valeur très

personnelle à ses allocutions, prononce ces paroles accueillies par de vifs applaudissements :

Mesdames, Messieurs,

Au milieu de cette nombreuse et sympathique réunion, je suis heureux de l'honneur qui m'échoit d'avoir à présider notre excursion d'aujourd'hui qui, je l'espère, ne le cédera ni en intérêt ni en agréments à nos excursions précédentes, dont beaucoup d'entre vous ont certainement gardé bon souvenir, à Etampes, à Dourdan et à Saint-Sulpice de Favières, et, l'année dernière, à Monthéry et à Longpont.

Notre but, en ce jour, est la visite du château de Courances, ancienne demeure des de Gallard et des Nicolaï, avec son beau parc et ses Eaux-vives si justement et si anciennement réputées, comme le prouve le vieux quatrain en l'honneur du pays de Bière :

Les Bois de Fleury,
Les Parterres de Cély,
Les Eaux de Courances,
Sont trois merveilles en France.

Nous adressons nos remerciements à M. le C^{te} de Ganay, qui nous a gracieusement ouvert l'accès de sa propriété.

Nous visiterons d'abord ce qu'il y a encore d'intéressant à Milly : les restes du château, entourés par la rivière d'Ecole, avec sa porte monumentale bien conservée, sa curieuse salle d'armes à pilier central avec voûtes en ogive, et la belle église Notre-Dame, monument remarquable où nous verrons entre choses dignes d'intérêt, une statue en pierre de la Vierge au-dessus de laquelle sont les armes sculptées de Louis Mallet, sire de Gravelle, grand amiral de France, qui fit reconstruire l'église. C'est lui aussi qui édifia la curieuse et vaste halle que nous avons sous les yeux.

Nous ne voulons pas faire ici l'histoire de Milly, qui ne laisse pas cependant que de présenter bien des faits intéressants. C'est à Milly, d'après certains historiens, qu'un personnage, célèbre surtout par la chanson, Dagobert I^{er} fut proclamé roi en 628.

C'est à Milly qu'est né St Wulfran, archevêque de Sens, qui alla évangéliser la Frise et revint mourir à l'abbaye de St-Wandrille en Normandie. Le Gâtinais eut beaucoup à souffrir de la guerre de Cent-Ans et Milly ne fut pas épargnée. Elle fut, par deux fois, prise et saccagée par les Anglais, en 1356 et en 1422. Nous devons, pour mémoire, citer les noms de quelques *Sires de Milly* : les de Bouville dont un fut tué à la bataille de Mons en Puelle, un autre à la triste journée d'Azincourt; les Mallet de Gravelle, qui réparèrent les désastres de la guerre et embellirent la ville ; les Vendôme, dont un, Louis de Vendôme, fut blessé et fait prisonnier à Pavie avec François I^{er}, les Faudoas, les Perrault et les du Lau d'Allemans qui furent les derniers possesseurs de la seigneurie de Milly jusqu'à la Révolution.

Nous venons de déjeuner, et de très bien déjeuner, au *Lyon d'or*, c'est une vieille hôtellerie qui a aussi son histoire puisque, paraît-il, c'est là que s'arrêtait Henri IV, lorsqu'il allait, au château de Malesherbes, voir son amie Henriette d'Entraygues, qu'il fit marquise de Verneuil pour la consoler de son abandon quand il épousa Marie de Médicis.

On dit que Bonaparte, élève à l'École militaire de Paris, vint plusieurs fois à Milly, chez M. de Lacroix, gouverneur de cette école, qui possédait une maison de campagne, en face l'église Notre-Dame.

Mais c'est assez, je crois, parler du passé. J'ai hâte d'adresser nos remerciements à nos collègues qui, en si grand nombre, ont répondu à notre appel et surtout à ces dames qui sont venues embellir et charmer notre réunion et montrer l'intérêt qu'elles portent aux choses de l'art et de l'histoire.

Notre zélé secrétaire général vous dira tout à l'heure les progrès de notre Société, les acquisitions récentes de notre musée, l'étendue et l'intérêt croissants de nos bulletins, qui nous ont valu de nouvelles et nombreuses adhésions. C'est de tout cœur que nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Messieurs, puisque nous sommes réunis, je crois l'occasion propice pour adresser nos remerciements et l'hommage de notre respectueuse et profonde gratitude à la femme bienveillante et généreuse qui a offert à tous les membres de notre société le magnifique ouvrage sur *Villeroy*, dernière œuvre d'un collègue justement regretté de tous et cher à beaucoup d'entre nous.

Messieurs, je vous invite à lever notre verre en l'honneur de ces dames, à la prospérité de notre société. A tous, je vous souhaite longue vie, joie et santé.

Après M. le Docteur Boucher, M. E. Delessart, de Ris, demande la parole et s'exprime en ces termes :

Un savant philosophe, dont j'ai oublié le nom, a dit que la bouche avait été donnée à l'homme pour trois choses, pour manger, pour parler, pour bâiller.

Nous avons savouré un excellent déjeuner, entendu une charmante conférence, à Dieu ne plaise que je vous inflige la troisième fonction ; aussi rassurez-vous, je ne troublerai pas longtemps votre digestion.

Au nom de vous tous, mes chers collègues, je tiens à remercier chaleureusement notre président, M. Boucher, pour les documents historiques qu'il a bien voulu nous exposer, comme aussi du concours dévoué qu'il ne cesse d'apporter au progrès de notre Société.

Nombreux sont les convives qui ont répondu à notre appel. Parmi eux, je distingue M. Cochin, le sympathique député du Nord, M. Valentin de Courcel, maire d'Athis-Mons, M. Léon Chevalier, conseiller-maître honoraire à la Cour des Comptes. Je remercie ces Messieurs d'avoir honoré notre banquet de leur présence ; elle atteste l'intérêt qu'ils portent aux succès de notre Société, et à ce propos, que de sarcasmes et de plaisanteries n'a-t-on pas lancés contre l'archéologie et les archéologues, ces bonnes gens qui s'usent les yeux et le tempérament

à déchiffrer de vieilles inscriptions. Un célèbre vaudevilliste, membre de l'Académie Française, que vous avez tous reconnu, n'a-t-il pas mis en scène un président de l'Académie d'Étampes qui, sous prétexte de découvrir un pilum romain, a fait arracher un abricotier couvert de fruits dans le jardin de son hôte, pour y trouver, quoi ? des débris de porcelaines et de cristaux enfouis là par des domestiques maladroits.

Mais l'archéologie, Messieurs, c'est la confirmation de l'histoire par les monuments, les vieilles chartes, les chroniques. L'histoire d'un pays, c'est la chaîne ininterrompue des traditions nationales. Que de trésors cachés se révèlent chaque jour à nos investigations !

Aussi, voyez comme les Sociétés historiques se sont multipliées depuis un demi-siècle. La curiosité, je ne dis pas des savants professionnels, mais des simples amateurs s'est éveillée, elle furette, compulse, rédige des mémoires.

Applaudissons, Messieurs, à leurs efforts ; ils auront, à leur manière et suivant leurs aptitudes, agrandi le patrimoine glorieux et historique de notre chère patrie.

Mais c'est assez planer dans les hautes régions, je n'oublie pas que nous sommes encore à table et que mon voisin, M. Mallet, a été l'ordonnateur de ce banquet, qu'il a fait le voyage de Milly pour en arrêter le menu. Aussi je crois être votre interprète à tous en lui adressant nos plus sincères félicitations, et je vous convie à lever nos verres en son honneur.

J'ai fini, mais il me reste un dernier devoir à remplir. Dans notre doux pays de France, on professe, j'allais dire le culte, mais le mot n'étant plus à la mode, je dirai plus simplement, l'amour des femmes et des fleurs. Levons donc tous nos verres en l'honneur des Dames présentes à notre excursion, car, pour parler comme le galant roi François I^{er}, un banquet sans femmes, c'est une année sans printemps, et un printemps sans roses.

Après le déjeuner, les membres de la Société se rendent à l'assemblée générale convoquée dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Milly.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue le 7 juillet 1902 à l'hôtel-de-ville de Milly.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le docteur Boucher.

La parole est donnée à M. le Secrétaire général pour le compte-rendu des travaux accomplis pendant l'année 1901.

M. Dufour remercie M. le Président et s'exprime ainsi :

Mesdames et Messieurs,

Je viens aujourd'hui vous présenter le compte-rendu des travaux de notre Société pendant l'année 1901, vous dire ce qu'elle a été et ce qu'elle a fait pendant cette année ; je serai aussi bref que possible, car le temps m'est parcimonieusement mesuré et je lis dans vos yeux le désir de me voir abrégé cette tâche qui m'est imposée par nos statuts, impatients que vous êtes d'aller admirer les merveilles du château de Courances, but final de notre excursion d'aujourd'hui.

Il est d'usage en pareil cas, de donner un souvenir aux disparus ; nous ne voulons pas y manquer et cependant nous devons nous estimer heureux que la liste n'en soit pas longue ; en effet, je n'aurai à vous citer que trois noms : tout d'abord M. Séré-Depoin, qui fut longtemps maire de Pontoise ; il l'était encore pendant la guerre Franco-Allemande, qui a été pour lui la cause de cruelles douleurs morales. Fondateur de la brillante Société historique de Pontoise, il en est resté le Président, et on peut dire aussi le bienfaiteur, jusqu'à sa mort arrivée le 14 janvier 1901.

Nous avons encore perdu M. Auguste Lachasse, adjoint au maire de Saint-Germain. C'était un digne et honnête homme, qui avait su mériter l'estime générale et qui n'a laissé que des regrets.

Enfin, nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Picquet, curé de Chennevières-sur-Marne. Il avait été, pendant plusieurs années, vicaire à Corbeil et c'est le bon souvenir qu'il avait gardé de son séjour parmi nous qui l'avait porté à demander son admission dans notre Société, où il n'était entré que depuis peu de temps.

Donc peu de vides se sont produits parmi nous et notre recrutement a suivi régulièrement sa marche ascendante. L'année dernière, à pareille époque, je vous disais que nous étions 196, aujourd'hui je puis vous dire, et avec grande satisfaction, que notre Société compte actuellement 216 adhérents, c'est ce qui nous a obligés à augmenter notre tirage ; nous tirions en dernier lieu à 250, nous tirons maintenant à 275 exemplaires ; c'est la meilleure preuve de notre vitalité et de nos progrès. Nous avons eu longtemps pour objectif le chiffre de 200 sociétaires ; nous y voici arrivés et ce chiffre est même notablement dépassé ; c'est donc vers le chiffre de 300 qu'il faut maintenant porter nos regards et nos désirs ; à vous, chers collègues, de nous y aider.

En 1901, nous avons publié, comme chaque année, deux bulletins, comprenant ensemble 180 pages et 5 gravures. Le premier commençait par la Description de Ris, ce charmant petit poème qui n'est pas inédit, c'est vrai, mais qui est tellement rare qu'il est à peu près inconnu, c'est ce qui nous a décidé à le publier, en y ajoutant une introduction et des notes qui éclaircissent le sujet, mais en laissant dans l'ombre la personnalité de l'auteur, qui n'a pas voulu se faire con-

naître. Pour essayer de percer ce mystère, je me suis adressé à la sagace érudition de nos collègues de la région d'Athis-Mons ; je dois ajouter que j'attends encore leurs savantes communications.

M. Léon Marquis, l'érudit historien de sa ville natale, nous a donné, pour ce même bulletin, une monographie bien étudiée du Château du Bourgneuf, ancienne demeure seigneuriale, située à Etampes, et qui n'existe plus aujourd'hui. M. Marquis en a suivi les propriétaires depuis le xvi^e siècle et il a illustré son travail d'une restitution de ce château et d'un plan fort intéressant, surtout pour nos collègues d'Etampes.

M. Pinson, l'infatigable et heureux chercheur, nous a raconté ensuite un épisode de l'histoire d'Etampes, où il s'agit de démêlés entre le Maire et les échevins de la ville d'une part, et le ministre Louvois, au sujet de la garnison des Chevaux-légers du Dauphin.

Ce bulletin se termine par une monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil que nous avons trouvée dans la bibliothèque de la Commission des monuments historiques. Cette monographie, absolument inédite, peut être attribuée, avec toute certitude, à l'éminent archéologue que fut le Baron de Guilhermy. Ce travail est d'autant plus intéressant pour nous que l'auteur, non content de décrire minutieusement l'église Saint-Spire, passe en revue les autres monuments et l'histoire de notre ville de Corbeil.

Nous nous applaudissons d'avoir mis au jour cette intéressante monographie qui sera une heureuse contribution à l'histoire de Corbeil.

Le deuxième bulletin de 1901 commençait par une description bien complète de l'Ermitage de Notre-Dame de Consolation, en la forêt de Sénart. Ici encore, nous avons réédité une plaquette rarissime que nous ne connaissions que par une manchette de l'abbé Lebeuf et que nous avons pu acquérir à prix d'or, à la vente du Baron Pichon, pour un riche amateur de notre région, qui a bien voulu nous la confier et nous autoriser à la reproduire. On peut donc dire qu'elle a toute la saveur de l'inédit.

Mais, ce qui est bien curieux, c'est la découverte que nous avons faite depuis, et par hasard, au palais de Fontainebleau, des peintures si bien décrites par le frère Pacôme et qui ornaient le plan en relief de l'Ermitage dont ce bon frère donne tous les détails au commencement de son travail (1). Nous nous proposons de retourner à Fontainebleau afin d'étudier de nouveau ces peintures en vue d'une addition à faire à la description de l'Ermitage de Sénart.

Ce bulletin se continue par le *Récit des fêtes données à Etampes en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne en 1751*. Nous devons ce récit à notre excellent collègue M. Forteau, qui poursuit toujours et avec succès, ses utiles recherches dans les registres des délibérations des Maires et Echevins et dans ceux des paroisses, dont les années 1751 et 1752 lui ont fourni les éléments de cette notice.

(1) Pp. 100 et suiv. du 2^e Bulletin de 1901.

Nous avons inséré à la suite de cet article *Un document inédit pour servir à l'histoire des cantons de Dourdan*, par M. P. Pinson qui tient à enrichir chacun de nos bulletins du fruit des intéressantes trouvailles qu'il fait dans ses propres collections. Il s'agit ici du rôle, pour l'année 1789, de la capitation des nobles, officiers de justice, privilégiés et employés des fermes et régies dans l'élection de Dourdan.

Avant de partir pour le Tonkin, où il est allé évangéliser ses coreligionnaires, avec le titre d'aumônier militaire de l'hôpital d'Hanoï, M. le Pasteur Pannier nous a donné, en guise d'adieu, une dernière notice qu'il a intitulée : *Notes sur le Plessis-Mornay et la Norville, leurs seigneurs et les églises réformées au XVII^e siècle. Deux grands mariages en 1771*. Dans cette notice, M. le Pasteur Pannier, fidèle à son rôle, s'occupe tout spécialement de l'histoire du culte réformé dans la région où se trouvaient les châteaux de la Norville et du Plessis-Mornay, dont les possesseurs au XVII^e siècle étaient des protestants militants. Deux gravures représentant ces châteaux agrémentent le travail de M. Pannier.

M. Joseph Depoin, dont l'érudition est bien connue, a exhumé des Archives nationales, à notre intention, un document intéressant pour notre contrée ; c'est *la fondation d'une chapellenie au Prieuré d'Essonnes, par Alphonse comte de Poitiers (1277)*. Ce prince, frère de saint Louis, était fils de Louis VIII et de Blanche de Castille. Il épousa Jeanne de Toulouse et tous deux partirent avec saint Louis, en 1270, pour cette croisade qui se termina par la mort du saint roi. Le comte et la comtesse de Toulouse se mirent en route pour regagner la France, mais un mal subit les surprit tous deux et les enleva en quelques jours. Le document cité par M. Depoin est l'exécution, faite en 1277, d'un article du testament d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse. Rappelons à ce sujet que la Comtesse, sa femme, avait été la généreuse fondatrice de l'Abbaye de Jarcy, près de Brunoy, et que son corps y fut rapporté et enseveli en grande pompe au milieu de la chapelle de cette Abbaye. L'Abbaye, la Chapelle, le magnifique monument funéraire de la comtesse de Toulouse, tout cela a disparu dans la tourmente révolutionnaire.

Deux notices sur Dom Basile Fleureau complètent ce deuxième bulletin. Les érudits d'Étampes, malgré leurs savantes recherches, n'avaient pas encore pu fixer d'une manière certaine la date de la naissance de D. Basile Fleureau. Par une singulière coïncidence, deux de nos confrères se sont occupés simultanément de ce célèbre Barnabite ; leur travail se complète l'un par l'autre, c'est ce qui nous a engagés à les donner en même temps.

Le premier, M. Boulé, a fait une biographie très intéressante de l'historien d'Étampes, mais il regrette de ne pouvoir fixer d'une manière précise la date de sa naissance, tandis que le second, M. Forteau, paraît avoir enfin trouvé la solution de ce problème historique, puisqu'il a su, par ses patientes recherches, découvrir l'acte de baptême de D. Fleureau.

C'est ainsi que, petit à petit, la lumière se fait sur cet historien : dernièrement

c'était un autre érudit Etampois, M. P. Pinson, qui publiait ici même un document qui établissait d'une manière à peu près certaine l'époque de la mort de D. Fleureau ; nous connaissons maintenant celle de sa naissance ; son existence embrasse donc la période comprise entre 1612 et 1674, et MM. Boulé et Forteau viennent de nous initier à ce qu'il a été et à ce qu'il a fait pendant cette période. Nous devons les en remercier, surtout au nom de nos collègues d'Etampes, qui se passionnent sur les détails de l'existence de leur historien.

La Bibliographie et la Chronique annuelles terminent ce second bulletin et nous voulons espérer que le premier et le second auront mérité les suffrages de nos bienveillants collègues.

En outre de ces bulletins, nous avons distribué le 3^{me} volume de nos mémoires et documents. Cette publication a été un véritable événement qui nous a fait le plus grand honneur, car tous, tant que nous sommes, avons été émerveillés en recevant ce splendide volume in 4^o, intitulé *Villeroy*, illustré de 47 magnifiques photo-gravures hors texte et de 5 autres dans le texte. Ce bel ouvrage est dû à la munificence posthume de M. Aymé Darblay, notre toujours regretté bienfaiteur. Il y a consacré son temps, son savoir et des sommes énormes, et Madame Aymé Darblay, sa veuve, n'a pas voulu que tous ces efforts fussent dépensés en vain. Par ses soins, le *Villeroy* a été terminé, non pas comme l'aurait voulu son auteur, mais comme il a été possible de le faire. Tel qu'il est, c'est un artistique monument élevé à la mémoire de M. Aymé Darblay qui, par delà la tombe, étend encore sa protection sur notre société par la publication de ce bel ouvrage.

Ce volume n'est pas de ceux qui passent sans laisser de traces, car une grande partie est occupée par l'histoire et la description de la porcelaine de Villeroy, et toutes les gravures qui en reproduisent les charmants spécimens, trois exceptées, sont la reproduction des plus beaux types choisis dans la collection toute spéciale de cette belle céramique, réunie par M. Aymé Darblay. Aucun ouvrage n'avait encore traité de la porcelaine de Villeroy, c'est pourquoi nous disons que celui-ci sera très recherché par les amateurs de céramique pour lesquels il sera un livre classique de premier ordre, surtout à cause de ses artistiques reproductions. Mais beaucoup le désireront en vain parce qu'il n'a pas été mis dans le commerce. Obéissant aux intentions de son regretté mari, Madame Aymé Darblay n'a pas voulu qu'il y fût mis, et nous nous inclinons respectueusement devant sa volonté. Ceux qui voudront le posséder devront être des nôtres, c'est pourquoi le *Villeroy* nous a déjà valu de nombreuses et importantes adhésions, et il est à prévoir qu'il nous en procurera d'autres encore.

Notre musée St-Jean continue à jouir de la faveur des habitants de Corbeil et d'Essonne ; il s'enrichit tout doucement ; nous avons déjà obtenu bien des dons et des dépôts et nous devons espérer qu'il nous en viendra encore. Dans mon rapport précédent, je vous avais dit que j'étais en instance auprès du ministère de l'instruction publique pour obtenir les moulages des deux belles statues du XII^e siècle qui ornaient autrefois le portail de l'ancienne église Notre-Dame de

Corbeil et qui se trouvent aujourd'hui, on ne sait pourquoi, dans la Basilique de Saint-Denis.

Cette affaire est maintenant terminée et j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai obtenu plus que je ne demandais. En effet, mon objectif se bornait à des moulages comme ceux du Trocadéro, et finalement j'ai obtenu de belles statues en pierre, reproduction très fidèle des originaux. Ces statues sont maintenant à St-Jean, où elles font l'admiration des visiteurs. Pour le musée nous continuons à toucher les subventions, de 100 fr. chacune, que nous accordent annuellement Madame Aymé Darblay et le Conseil général de Seine et-Oise.

Ces détails vous prouvent, chers collègues, que nos efforts tendent continuellement à accroître la prospérité et les ressources de notre Société, c'est pourquoi je me plais à espérer que vous voudrez bien accorder aux termes de ce rapport votre bienveillante approbation.

A. D.

Il est ensuite donné lecture du rapport de M. le Trésorier sur la situation financière de la Société au 31 Décembre 1901 ; ce document renferme les indications ci-après :

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1901.

Recettes

Solde de l'exercice 1900.	3.405.84
Cotisations de 1901	1.510 »
Intérêts des fonds placés.	157.74
Vente de Bulletins.	5 »
Don de M ^{me} Aymé Darblay au Musée . .	100 »
Subvention du Conseil Général.	100 »
	<hr/>
Total des recettes :	5.278.58

Dépenses

Frais d'impression, gravures, clichés, plans, etc..	1.082.55
Payé pour une plaque de marbre avec inscription gravée, placée sur l'édicule de la vierge à Essonne.	148 »
Frais d'administration, timbres-quittances, recouvrements des cotisations, corres- pondance et déboursés divers	127.35
Garde du musée St-Jean, y compris tra- vaux au parc et à l'église.	348.50
	<hr/>
Total des dépenses:	1.706.40

Balance

Recettes.	5.278.58
Dépenses	1.706.40
	<hr/>
Solde disponible au 31 Décembre 1901.	3.572.18
représentés par :	
Livret de la Caisse d'épargne de Corbeil n° 74.695 :	1.499.73
En compte-courant à la banque Mallet.	2.046.60
Espèces en caisses	25.85
	<hr/>
Total égal :	3.572,18

Répartition des fonds

Fonds libres	1.872.18
Sommes réservées provenant des fondateurs :	1.700 »
	<hr/>
Total :	3.572.18

M. le Président donne ensuite lecture de l'article VII des statuts qui est ainsi conçu : « La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en assemblée générale. Le Conseil se renouvelle chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles ».

Le tiers du conseil sortant cette année se compose de MM. G. de Courcel, Depoin, l'abbé Genty, Girard, Lasnier, Mareuse, Marc-Pasquet.

M. le Président annonce qu'en exécution des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection de sept membres du Conseil, et il désigne aux suffrages de l'assemblée, les candidats dénommés plus haut.

A l'unanimité sont renommés administrateurs pour trois ans, MM. G. de Courcel, Depoin, l'abbé Genty, Girard, Lasnier, Mareuse, Marc-Pasquet.

Par acclamation, l'assemblée générale renouvelle ensuite pour une année, conformément aux articles II et XIV du règlement, les pouvoirs du bureau et du comité de publication; puis elle approuve le compte-rendu du secrétaire général et le rapport du trésorier; elle donne décharge à ce dernier et vote de chaleureux remerciements à tous deux pour leurs intéressantes communications.

Sur la proposition du Président, l'assemblée ratifie la nomination de M. Jarry, 1^{er} adjoint au Maire de Corbeil, comme membre du conseil, en remplacement du regretté M. Périn, décédé.

La parole est donnée aux membres de la Société qui auraient des observations à formuler.

MM. Delessard, renouvelant une motion qu'ils ont déjà présentée, demandent que l'excursion annuelle soit disjointe de l'assemblée générale à laquelle il est réservé trop peu de temps pour que son importance technique ne soit pas forcément amoindrie. M. le Président fait connaître que ce point sera examiné, avec toute l'attention qu'il comporte, dans une des prochaines réunions du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Avant de se diriger sur Courances, but final de la promenade, la Société emploie le peu de temps dont elle dispose à visiter rapidement Milly.

La halle, édifiée au xv^e siècle, vers 1479, est, dans son état de parfaite conservation, un beau spécimen d'architecture dont la voûte, solidement charpentée, offre de l'intérêt. L'église remonte à la même époque, au moins dans ses parties essentielles. Ruinée pendant la guerre de Cent Ans, elle fut reconstruite par Louis Mallet, sire de Gravelle, grand amiral de France ; ses armes sculptées figurent sur la tour du clocher, au-dessus des fenêtres qui regardent la ville. Le château est aussi du xv^e siècle, mais il a subi de nombreuses restaurations qui n'ont laissé subsister, avec leur caractère primitif, que des fragments de tourelles et une salle dite des gardes, où se trouve un pilier central orné d'un chapiteau bien conservé.

Parmi les seigneurs de Milly, on cite, dans les temps reculés, Fulbert, père de S. Wulfran, qui tenait la seigneurie de Dagobert.

Au xv^e siècle, elle appartenait au sire de Gravelle. Elle fut ensuite dévolue à Pierre de Balzac d'Entragues, qui épousa la fille de l'amiral, Anne de Gravelle.

Dans la notice sur Milly-en-Gâtinais, par Allain, il est encore fait mention des Vendôme, Montmorency, Balzac, Faudoas, Perault, Beaupoil de Saint-Aulaire, du Lau d'Allemans.

L'heure est déjà tardive ; il faut regagner les voitures qui doivent nous conduire au château de Courances.

Pendant le trajet, assez court d'ailleurs et intéressant, au milieu de prairies lustrées par des eaux abondantes, nous avons le temps

de jeter un coup d'œil sur quelques notes sommaires relatives au domaine.

Le titre le plus ancien où figure le nom de Courances est une charte de 1233 dans laquelle Pierre d'Aulnoy et Aveline, sa femme, stipulent un engagement de dîme. Ce document est conservé dans les archives du château.

Au XIII^e siècle, on voit apparaître la famille de Courances. Un de ses membres, Henri, est bailli de Mâcon, sénéchal de Périgord et de Limousin, maréchal de France ; il meurt à Tagliacozzo, le 22 août 1268.

Le sceau de Jean de Courances (1303), est déposé aux archives nationales.

Au XVI^e siècle, le domaine est acheté par Cosme Clause, chevalier, seigneur de Marchaumont et de Fleury en Bière, secrétaire d'Etat sous Henri II.

Il est vendu, en 1622, moyennant 124.000 livres tournois, à Claude Gallard, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur de Semonville, et de la baronnie de Puiset.

Il se compose alors « d'un pavillon d'entrée où il y a un pont-levis, d'un château couvert d'ardoises, tourelles, colombier à pied, grange, écurie, le tout couvert de tuiles, terrasse et fossés pleins d'eau vive entourant le château et les bâtiments, parc joignant le dit château, tant devant que derrière, le tout d'une contenance de 47 arpents 3 quartiers ».

La restauration de l'édifice eut lieu au XVII^e siècle, par les soins de Claude Gallard, qui fit élever la chapelle (1626) et pourvut à l'aménagement du parc sur les dessins de Lenôtre.

Vers la fin du XVIII^e siècle, Courances appartient à Aymard Charles Marie de Nicolay, membre de l'Académie Française, grand cordon bleu et chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis.

Le premier président de Nicolay, son fils et un de ses oncles furent exécutés en 1794.

Le domaine devint en 1872 la propriété de M. le baron de Haber, moyennant le prix de 3.500.000 fr. Il a été dévolu à son gendre, M. le Comte Jean de Ganay, auquel la Société doit des remerciements, pour la courtoisie obligeante qu'il a mise à nous ouvrir l'accès du parc et du château.

Plusieurs rois ont séjourné à Courances : François I^{er}, le 22 juillet

1546 ; Henri IV, les 30 septembre 1604 et 16 septembre 1606 ; Louis XIII en 1623, 1631, 1633, 1634, 1636.

De tout temps il y vint aussi des célébrités parmi lesquelles on peut signaler : le Cardinal de Richelieu, du 28 au 31 juillet 1625, et M^{me} de Sévigné.

La demeure, environnée de futaies grandioses, est d'une architecture élégante. Non loin de la cour d'honneur, où miroirs et bassins rappellent que les eaux vives ont contribué à fonder la renommée de Courances, une avenue monumentale se prolonge sous la ramure de magnifiques platanes. De là, on jouit d'une vue d'ensemble sur le château.

Admis dans l'intérieur, nous parcourons, un peu à la hâte au gré des curieux d'objets d'art, la bibliothèque, les salons, les galeries. Les ombrages du parc, entrevus çà et là par échappées, exercent, à vrai dire, sur la plupart des visiteurs, une attraction qui les engage à précipiter l'allure.

Par un beau ciel, plein de lumière, on conçoit que ce parc ait suggéré des descriptions émerveillées. Le génie de Lenôtre y a laissé son empreinte ; on y reconnaît son habileté à créer des perspectives profondes, à discipliner la végétation, à lui imposer son idéal de grandeur et de majesté. Les arbres ont pu se renouveler, mais l'ordonnance a survécu. Le tapis vert, bordé d'une double muraille de hautes frondaisons, est, dans le style noble, une œuvre caractéristique. C'est en le jugeant sur de telles conceptions qu'on a pu dire de Lenôtre, non sans raison, qu'il fut le Corneille des jardins.

On se rend ensuite aux canaux où l'eau vive, limpide comme une eau de montagne, avec ses Truites de Fribourg, produit sur les touristes son effet habituel de charme et d'intérêt.

Nous sommes loin d'avoir épuisé les beautés de ce parc ; il y aurait d'autres points de vue à admirer, des sous bois, des verdure, des statues ; mais le temps nous manque, il faut rejoindre la gare de Boutigny.

C'est là que l'excursion prend fin. Le succès de la réunion a été plus vif encore que celui des promenades antérieures. Chacun y a contribué à différents titres, les uns par leur adhésion empressée, les autres par le zèle qu'ils ont déployé en vue d'assurer la parfaite exécution du programme.

En résumé, la journée a laissé de bonnes impressions et des souvenirs agréables que nous sommes heureux de pouvoir fixer dans les annales de la Société.

G. G.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à l'Hôtel-de-Ville de Corbeil (Salle de la Bibliothèque)

Le 16 Octobre 1902.

Présidence de M. le Docteur BOUCHER, vice-Président.

Étaient présents : M. le Docteur Boucher, MM. Barthélemy, Dufour, V. de Courcel, Popot, Lasnier, Girard.

Des excuses sont présentées au nom de MM. Depoin, l'abbé Colas, Jarry, Mottheau et Pasquet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Le Conseil prononce l'admission des onze membres nouveaux ci-après nommés :

MM. CLAYE, notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne), présenté par MM. Maxime Legrand et Humbert-Droz.

TAVERNIER, architecte, 107, rue de l'Université, à Paris, présenté par MM. Allorge et Dufour.

LEMAIRE, libraire à Corbeil, présenté par MM. le Docteur Boucher et Dufour.

BAUDIN, maire de Milly, présenté par MM. Mallet et Dufour.

MONMARCHÉ (Marcel), Rédacteur des guides Joanne à la maison Hachette, présenté par MM. C. Flammarion et Dufour.

DANVERS, commissaire-priseur à Corbeil, présenté par MM. le Docteur Boucher et Creuset.

BOSELLI, Paul, 130, rue Royale à Lille (Nord), et 32, Cours-la-Reine à Paris, présenté par M^{lle} de la Baume-Pluvinel et M. Dufour.

SERGENT, notaire honoraire à Milly, présenté par MM. Mallet et Dufour.

BABIN, pharmacien à Arpajon, présenté par MM. le Docteur Boucher et Jarry.

D^r CASSARINY, à Mennecy, présenté par MM. le Docteur Boucher et Jarry.

L'abbé DESTARAC, 1^{er} vicaire à Saint-Spire, présenté par MM. le Docteur Boucher et Dufour.

M. le Secrétaire général demande au Conseil de voter le crédit nécessaire pour acquitter les frais de transport du sarcophage gallo-romain offert par la municipalité d'Essonnes au musée St-Jean.

Le Conseil vote le crédit demandé par le secrétaire général, qui devra adresser une lettre de remerciements à M. le Maire d'Essonnes au sujet de ce don.

Le premier bulletin de 1902 a été mis en distribution ; on se plaît à reconnaître qu'il renferme des documents très intéressants, parmi lesquels il convient de signaler la notice publiée par M. le Docteur Boucher : « Deux maîtres en chirurgie à Corbeil ».

M. Dufour annonce que Mme A. Darblay a bien voulu offrir de contribuer pour moitié aux frais qui seront occasionnés par la réimpression des estampes de Villeroy. L'imprimeur évalue la dépense à 8 ou 900 francs. Cette nouvelle libéralité, qui permet de compléter les volumes disponibles, est acceptée avec reconnaissance.

M. le Président rappelle que plusieurs membres ont présenté une motion tendant à ce que l'excursion annuelle soit disjointe de l'assemblée générale. Le règlement ne s'oppose point à ce que la mesure soit adoptée. En effet, l'article X des statuts porte : « La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil ». La promenade archéologique n'est donc pas nécessairement liée à l'assemblée générale ; on reconnaît d'ailleurs que le but de cette dernière réunion serait mieux rempli, si elle avait lieu isolément. En conséquence, il est décidé que dorénavant l'assemblée générale sera convoquée tous les ans, au mois de mai, à Corbeil et que la date et le lieu de l'excursion annuelle seront fixés par le Conseil.

M. Dufour entretient le Conseil d'un projet dont la réalisation donnerait un nouvel intérêt au bulletin ; il s'agit de la publication, par extraits, des délibérations du Conseil municipal de Corbeil. L'initiative de M. le Secrétaire général trouve un accueil chaleureux auprès des membres du Conseil, qui adhèrent unanimement à sa proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LA DISETTE A MONTGERON

ET AUX ENVIRONS

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME ET PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA
RÉVOLUTION (*suite et fin*) (1).

Les habitants de Montgeron n'éprouvèrent pas les mêmes remords. Au contraire, le commandant Brécourt, à la suite de cette insurrection, ayant été mis en état d'arrestation et incarcéré à Melun, ils s'empressèrent de réclamer son élargissement. Il y fut répondu en termes fort courtois. Voici, d'ailleurs, l'extrait de l'ordonnance du tribunal qui l'acquitta.

« Nous, Jean-Baptiste Treilhard, président du Tribunal criminel du département de Paris, vu la déclaration du juré de jugement sur l'accusation portée contre Noël-Jacques Cotty Brécourt, portant que la force publique a été employée pour empêcher l'exécution de la loi sur la liberté de la circulation et de la vente des grains ; que Cotty Brécourt, commandant de la garde nationale de Montgeron, a employé la force publique pour empêcher l'exécution de cette loi, mais que ledit Cotty Brécourt a été violenté et contraint d'employer la force publique ; que les officiers municipaux de Brie ont été contraints par menaces de signer le procès-verbal fait en la maison commune ; que ledit Cotty Brécourt a coopéré à cette contrainte, mais qu'il a été violenté pour y coopérer ;

« Disons que Noël-Jacques Cotty Brécourt est acquitté de l'accusation ; en conséquence, ordonnons qu'il sera mis en liberté sur-le-champ, si toutefois il n'est retenu pour d'autres causes, et qu'il sera sursis à l'exécution de la présente ordonnance pendant 24

(1) Voir Bulletin de 1902, 1^{re} livraison, p. 51.

heures, aux termes de l'art. 17 du titre VII de la loi sur l'institution des jurés. »

« Fait et prononcé à l'audience publique du Tribunal le 27 mai 1792.

Signé : TREILHARD. »

Cet esprit d'effervescence et de révolte était général, et pour atténuer dans la mesure du possible les torts de nos aïeux, nous rappellerons que les mêmes faits et gestes étaient signalés par toute la France et notamment dans les régions avoisinant Paris, à Gonesse, à Dourdan, à Mennecy, à Limours, à Montlhéry, etc.

Les autorités des districts et du département de Seine-et-Oise s'émurent de toutes ces menaces, et se firent elles-mêmes, auprès de la Convention nationale, les interprètes des plaintes des populations affamées (1). Le 15 avril 1793, le Directoire, « considérant que les achats et enlèvements des grains ordonnés par la Commune de Paris se font sans combinaison et sans mesure ; que les pouvoirs dont sont revêtus les commissaires sont contraires à l'inspection et à la surveillance des autorités constituées ; considérant que ces manœuvres meurtrières secondent d'une manière trop funeste les spéculations avides des agioteurs et tendent à porter les grains à un prix effrayant et même à produire une disette affreuse », pria la terrible assemblée de décréter la taxe des grains et l'obligation de déclarer la quantité dont chacun était dépositaire. Le 18 suivant, il insistait de nouveau pour que sa demande fût prise en considération.

On conçoit facilement que, sous une pression si générale, un gouvernement embarrassé ait proclamé le décret du 4 mai relatif aux subsistances ; mais il est également logique de conclure que les obligations édictées étaient de nature à restreindre plutôt qu'à favoriser les transactions, surtout quand la loi était appliquée, comme à Montgeron, par une municipalité malveillante et tracassière.

Voici les principales dispositions de cette loi :

Art. 1^{er}. — Immédiatement après la publication du présent décret, tout marchand, cultivateur ou propriétaire quelconque de

(1) V. Lois des 8 et 16 septembre ainsi que les séances du Directoire de Seine-et-Oise des 27 septembre et 30 octobre 1792.

grains et farines sera tenu de faire à la municipalité du lieu de son domicile la déclaration de la quantité et de la nature des grains ou farines qu'il possède.

Les directoires de districts nommeront des commissaires pour surveiller l'exécution de cette mesure dans les diverses municipalités.

Art. II. — Dans les huit jours qui suivront cette déclaration, les officiers municipaux ou des citoyens par eux délégués à cet effet vérifieront les déclarations faites et en dresseront le résultat.

Art. V. — Ceux qui n'auraient pas fait la déclaration prescrite par l'article I^{er} ou qui l'auraient faite frauduleusement seront punis par la confiscation des grains ou farines non déclarés, au profit des pauvres de la commune.

Le blé allait-il arriver en abondance sur les marchés ? Hélas non ; et le 2 janvier 1794, le Bureau d'administration et des subsistances de Melun adressait à nos officiers municipaux la circulaire suivante :

« Melun, 12 nivôse l'an II de la République, une et indivisible.

« Votre commune, citoyens, était dans l'usage, avant 1789, de conduire au marché de Brie-sur-Yerres des grains et approvisionnements de toute nature. En conséquence, et conformément à la loi du 18^e jour du 1^{er} mois de l'an II, nous vous requérons de continuer à approvisionner ce marché, comme vous le faisiez avant 1789.

Salut et Fraternité !

Mosnier. »

Nos cultivateurs se trouvaient donc dans l'obligation d'alimenter le marché. C'eût été bien si les acheteurs n'avaient pas éprouvé, de leur côté, des difficultés pour se procurer des denrées ; mais il était loin d'en être ainsi. Nos archives municipales nous permettent de constater avec regret, une fois de plus, comment, aux époques troublées, il se rencontre des gens animés de l'esprit de haine et de discorde, qui se font un malin plaisir de la délation et de la persécution.

« Aujourd'hui 18^e jour de nivôse (7 janvier 1794), y lit-on, est comparu au greffe de la maison publique le citoyen Noël père, qui a déclaré qu'aujourd'hui, au marché de Brie, la citoyenne Marie-Jeanne Gobet, sa domestique, avait été apostrophée sur la place de cette ville par la femme L..., qui lui avait dit qu'elle appartenait

à un bourgeois de Montgeron qui faisait un magasin de blé ; que ce propos avait causé beaucoup de désagrément à cette fille ; qu'elle avait été mise par la municipalité en état d'arrestation pendant deux heures ; qu'en conséquence de cette inculpation, intentée contre lui par la citoyenne L... il demandait que la municipalité fit chez lui une visite domiciliaire pour s'assurer s'il était véritablement un accapareur.

Laquelle déclaration il a dit être sincère ; et a signé avec nous, ajoutant que sa domestique était sur le point d'avoir son minot de blé mesuré et que cet incident a été la cause qu'elle n'en a point eu et que ses deux sacs lui ont été pris.

Signé : Pigeard, secrétaire-greffier.
Noël père.

Cette dénonciation concernant un fait qui n'était pas isolé fut l'objet d'une instruction judiciaire, et huit jours après comparaisaient devant le corps municipal et à titre de témoins à charge : Marie Baudier, femme de Julien Bahou, vigneron (1), et Marie-Jeanne Laporte, femme de Jacques-Joachim Landrieux, vigneron, toutes deux domiciliées en cette commune.

Interrogatoire de la femme Bahou.

« A elle demandé ce qu'elle avait à dire contre la femme L..., a répondu que, vers la fin de frimaire, ladite citoyenne L... s'étant trouvée au marché de Brie, cette dernière l'avait méchamment menacée de la dénoncer comme accapareuse de blé, quoique la citoyenne Bahou n'eût pu acheter au marché qu'un minot de blé ; et qu'elle, Bahou, avait été fâchée d'entendre tenir pareil propos, s'étant toujours fait un devoir d'être bonne républicaine et, aux termes de la loi, bien éloignée de viser à nulle sorte d'accaparement.

« A elle demandé si elle n'a plus rien à déposer contre la citoyenne L..., a répondu qu'elle aurait trop à dire contre une femme qui cherche à faire tort à cette municipalité en déclarant que ses membres abusent des bons qu'elle donne pour obtenir des grains aux différents marchés.

Signé : Marie Bahou.

(1) Nos bisaieuls maternels.

Interrogatoire de la femme Landrieux.

« A elle demandé ce qu'elle avait à dire contre la femme L..., a répondu que, plusieurs fois, tant sur la route de Brie qu'au marché de blé de ladite commune, la femme L... l'a traitée méchamment d'accapareuse de blé ; et que, par ses propos calomnieux débités contre elle, Landrieux, et autres femmes de la commune de Montgeron, elle les avait privées d'obtenir audit marché la quantité de blé nécessaire à la subsistance de bons citoyens qui se trouvaient par là obligés de retourner plusieurs fois à Brie pour le même objet ; et que ces propos de ladite L... avaient indisposé les officiers municipaux de Brie contre ceux de Montgeron (1). Elle a ajouté qu'elle se faisait un devoir de dire la vérité contre une citoyenne méchante et malveillante qui est constamment occupée du plaisir de nuire à tout le monde etc. ».

Après ces dépositions, le corps municipal ordonna de faire comparaître devant lui, le même soir, vers cinq heures, la citoyenne L... La décision intervenue n'a pas été conservée.

Les officiers municipaux de Montgeron n'avaient pas attendu la loi du 4 mai 1793 pour exercer envers leurs subordonnés des mesures de rigueur ; déjà, en 1791, ils avaient organisé un tribunal de police municipale qui frappait à coups redoublés (2). A titre d'exemples nous citons quelques-uns de ses arrêts : le 28 mai 1791, Bedeau, boulanger, est condamné à 12 livres d'amende pour avoir vendu le pain blanc 8 sols et 6 deniers les quatre livres, et le pain de deuxième qualité 24 sols les 12 livres ; le 23 décembre 1792, Bérard, fermier, est condamné à 100 livres d'amende pour avoir vendu du seigle mouillé et « goure » (germé) ; le 25 août 1793, Bonfils, meunier à Senlis, dont nous nous occuperons bientôt, est condamné à 300 livres d'amende pour avoir vendu à Billette, boulanger à Draveil, un demi-sac de farine, 50 livres, tandis qu'elle n'avait été taxée pour le mois de juillet qu'à 51 livres 13 sols et 4 deniers le sac de 325 livres.

Mais, ces poursuites et condamnations n'étaient que le prélude d'une affaire bien autrement grave qui, par une sorte d'action réflexe, va peser pendant plusieurs années comme un cauchemar

(1) Les souvenirs du 4 mars 1792 hantaient-ils encore leur esprit ?

(2) V. notre bulletin, 1899, p. 115.

sur les officiers municipaux qui l'avaient fait naître. Il s'agit de l'application de la loi du 4 mai 1793 relative au maximum des denrées dont l'épisode suivant ne manque pas d'intérêt.

Au bas du village de Montgeron, au lieudit *Senlis* (1), se trouvait établi un moulin à eau qui, depuis de nombreux siècles, transformait en farine le blé et le seigle de la région.

A l'époque dont nous nous occupons, il appartenait au citoyen Pierre Bonfils, qui l'exploitait avec l'aide de sa famille. Ce moulin était l'objet de l'attention de la population, parce que l'on savait que des quantités considérables de denrées propres à l'alimentation y étaient entassées, et qu'on refusait d'en vendre aux habitants du voisinage.

C'est que le citoyen Bonfils n'agissait pas seul ; il avait pour associé Claude Lappareillé, marchand boulanger à Paris, chargé par la M^{té} d'approvisionner la capitale. Allaient-ils se soumettre à la déclaration légale à laquelle ils étaient tous deux astreints ?

La loi fut promulguée à Paris le 4 mai. Le lendemain, elle était connue par les journaux, et le conseil général du département de Seine-et-Oise arrêtait, conformément aux art. 6 et 7 que, tout de suite, et en attendant l'envoi officiel de la loi, « tous les fermiers et tous les possesseurs de grains seront tenus de les porter sur les marchés publics, sans pouvoir en vendre chez eux si ce n'est aux citoyens les plus nécessaires, munis de certificats de leur municipalité ».

Cet arrêté parvint, le 7, aux autorités de Montgeron où, depuis trois mois, l'on était dépourvu de subsistances suffisantes.

Aussitôt le conseil général de la commune est convoqué ; il délibère le même jour, et décide que l'arrêté du Département sera sur-le-champ lu, publié et affiché avec réquisition aux fermiers et cultivateurs de s'y conformer dans le plus bref délai. Il impose aussi à cette double catégorie de citoyens l'obligation de faire à la municipalité dans le délai de huit jours la déclaration de la quantité et de la nature des grains qu'ils possédaient.

Enfin, le 14 mai, la loi, arrivée officiellement à Montgeron, fut publiée et affichée avec nouvelle réquisition aux fermiers et cultivateurs de faire les déclarations demandées... Cette formalité fut,

(1) On prétend que ce nom vient du celtique : *san, sen*, foin ; *lis*, lisière : bordure des prés.

d'ailleurs renouvelée, le 17, à l'occasion de l'arrêté du département fixant le maximum du prix des grains.

Ce même jour, l'assemblée du conseil général de la commune constatait que toutes les déclarations étaient déjà faites, à l'exception de celle du meunier de Senlis, qui eût dû particulièrement se soumettre à la loi, attendu qu'on lui présumait des grains et que, par cette considération, le citoyen Bonfils était astreint à plus d'exactitude ; en conséquence, le conseil autorisait le corps municipal à procéder à la visite domiciliaire légale.

Deux jours se passent encore ; et cette abstention excitait des propos séditieux, si communs et si dangereux alors.

Le 19, la citoyenne Bonfils vint faire une déclaration d'une certaine quantité de blé, ajoutant que Lappareillé était commissionné par la municipalité de Paris pour approvisionner cette ville.

Le 22, enfin, le corps municipal procéda néanmoins à la visite autorisée et découvrit que la déclaration de la citoyenne Bonfils était inexacte : sur une espèce de registre, informe et sans ordre, qu'on lui fit signer, on avait inscrit que le moulin renfermait 459 setiers, tant blé que farine. Vérification faite, on trouva 189 setiers de blé, 236 sacs de farine de 325 pour l'Hôtel-de-ville, 3 sacs de 3^e, 17 sacs de 4^e ; 66 setiers de blé etc, etc. : différence en plus, 199 setiers.

Un écart si considérable ne pouvait être imputé à une méprise involontaire et excusable ; d'ailleurs, malgré cet abondant approvisionnement, la déclarante n'en pouvait livrer que 5 setiers et une mine aux différents citoyens de la commune. Aux termes de l'art. 5, il y avait donc lieu de confisquer la totalité des grains et farines.

Pour se justifier, la citoyenne Bonfils alléguait de nouveau que ces marchandises appartenaient au citoyen Lappareillé, qui apporterait sa commission lors de son premier voyage.

Cet entrepositaire fut donc averti ; et le 21, il se présentait, assisté du meunier Bonfils, devant le conseil général de Montgeron. Tous deux reconnurent l'existence des grains trouvés et l'excédent vérifié sur la quantité indiquée par le registre. En outre, Lappareillé, sommé d'exhiber la commission dont il prétendait être muni, répondit qu'il ne l'avait pas sur lui, et souscrivit l'obligation d'en justifier sous trois jours ; en même temps, il s'engageait à fournir 158 setiers de blé pour les besoins de la commune, au prix fixé par l'arrêté du département.

Loin d'aller chercher sa commission pour se délivrer de la confiscation, Lappareillé courut protester au district de Corbeil contre l'engagement contracté envers la commune de Montgeron, alléguant qu'on le lui avait extorqué de force. Il y avait tout lieu de supposer que cette commission, il ne la possédait pas.

Apprenant cette démarche, les officiers municipaux arguèrent de la non signature de la convention pour la considérer comme nulle et non avenue, et désignèrent des commissaires pour porter au district de Corbeil les procès-verbaux dressés dans le moulin. Le 22, le district les approuva ; et le 25, le directoire du département déclara confisqués les grains et farines saisis, félicita la municipalité de sa vigilance et approuva sa conduite en tous points.

Les conséquences en étaient énormes ; toutes les denrées saisies revenaient aux pauvres de la commune.

Sur ces entrefaites, Lappareillé ne formulait aucune réclamation, ne faisait aucune démarche à Montgeron, où la non apparition de la commission annoncée lui donnait l'air d'un spéculateur ; or, on sait quel était, en ce temps d'anarchie et de disette, la disposition générale des esprits contre les hommes prévenus de retirer les comestibles de la circulation pour les accaparer ; et le 26 mai, la municipalité, environnée, stimulée par une population souffrante, fit enlever les grains et farines du moulin pour les transporter chez la veuve Janvier, à l'hôtellerie principale du village (propriété actuellement occupée par M. Lebon).

Comme on procédait à cet enlèvement, se présenta un citoyen Garin, se disant administrateur des subsistances de Paris, faisant observer de nouveau, mais sans en fournir la preuve, que Lappareillé était réellement commissionné.

Ce Garin n'était pas un inconnu ; il pouvait être considéré comme le grand pourvoyeur des denrées alimentaires de la capitale. Voici, en effet, comment Félix Bourquelot, dans son histoire de Provins, s'occupe de ce personnage :

« Des bruits étranges se répandaient parmi le peuple : on disait que des brigands parcouraient les campagnes et coupaient les moissons avant leur maturité... Puis vinrent les maux plus réels de la famine. Deux électeurs de Paris, Garin, grainetier, et Charton, boulanger, sont députés à Provins, au mois d'août 1789, pour y acheter du blé et de la farine ; 150 voitures vides viennent à leur suite. Les envoyés parisiens trouvent assemblés à l'hôtel-de-ville

le corps municipal et le lieutenant général Crespin, chargé d'approvisionner la ville et de fixer la taxe du pain. Le maire, au nom du conseil, leur répond qu'on ne peut rien accorder avant de connaître le résultat du recensement des grains. Enfin 40 voitures de céréales sont promises ; on les répartira sur 60 chariots qui seront emmenés le lendemain au jour avec les 90 voitures vides. Cependant la nouvelle de ce transport, qui prive Provins d'une partie de ses ressources, met la populace en émoi ; les sages précautions du lieutenant de police sauvent la ville du désordre, et le convoi sort à l'heure convenue.

« Mais, deux jours après, les électeurs, allés à Bray pour chercher d'autres provisions, rentrent dans Provins avec 50 déserteurs à cheval qui prenaient le titre de vainqueurs de la Bastille ; ils ameutent les habitants..; et les autorités, menacées par les furieux, sont obligées de prendre la fuite tandis que le capitaine d'un détachement du Royal-Cravatte s'empare des électeurs et de leur troupe et les tient prisonniers. Enfin les autorités rentrent dans la ville et le major fait retirer sa troupe. La paix paraissait rétablie lorsque le Comité de Paris reçoit une lettre des électeurs, qui se plaignent d'être retenus prisonniers à Provins. Aussitôt une expédition est résolue et organisée ; 800 hommes, armés de piques, de sabres, de fusils, et 400 cavaliers marchent sur Provins et font avancer des canons. La ville est dans la consternation ; une lettre de Lafayette, arrivée à grand'peine, renferme de terribles menaces : « Au nom de Dieu, écrit le général, mettez en liberté Garin et Charton, électeurs de Paris, ou c'en est fait de Provins et de ses habitants ».

« Le major du Royal-Cravatte avait proposé aux Provinois de les défendre... ; on aima mieux prouver aux Parisiens, dont l'avant-garde avait déjà atteint Nangis, que Garin et Charton étaient libres, et leurs chefs décidèrent ces bandes redoutables à se retirer. Une réconciliation solennelle eut lieu, l'ordre se rétablit, l'abondance revint et 30 voitures de froment accordées à deux électeurs de Paris, venus pour secourir leurs collègues, furent conduites dans la capitale par l'élite des habitants, au bruit des chants patriotiques. Lafayette vint au devant d'eux avec un détachement de la garde nationale ; on s'embrassa... Les Provinois furent fêtés par Bailly et Lafayette ; conduits à l'Opéra le 21 août 1789, le spectacle fut recommencé à leur arrivée ».

Revenons à Montgeron et à l'affaire du moulin de Senlis.

Le lendemain 27 mai, des commissaires délégués par la municipalité se rendirent à Paris pour consulter le ministre de l'intérieur et s'assurer encore davantage de la légalité de la confiscation. Le ministre n'était pas visible ; à son défaut, on répondit dans les bureaux que la municipalité pouvait et devait effectuer la confiscation prononcée par l'arrêté du département, et que point n'était besoin de l'approbation du ministre.

Le même jour, à huit heures du soir, le conseil général de la commune s'assemblait ; et la municipalité déclarait qu'elle se proposait d'inscrire les citoyens les plus indigents pour qu'il leur fût fait une première distribution d'une partie de grain, le reste devant être conservé pour les besoins futurs.

Tel ne fut pas l'avis adopté. Au cours de la discussion, des citoyens firent observer que le seul bâtiment dont on disposait pour placer les grains ne les garantirait ni des insectes, ni de l'air, ni de l'humidité extérieure, ni surtout de l'irruption et du pillage à craindre dans ce temps de disette ; que le magasin serait isolé et contigu à la forêt de Sénart ; et enfin que l'absence de la jeunesse, partie pour la défense des frontières, ne permettait pas d'y établir une garde permanente. En raison de ces inconvénients, on décida que les grains seraient distribués indistinctement à tous les citoyens.

Ce fut un ensemble touchant de générosité à bon marché. Les indigents déclaraient qu'ils devaient cette marque de confiance aux citoyens aisés ; que ceux-ci, depuis la Révolution, avaient montré le plus vif empressement à secourir les autres ; que les riches se regardaient encore comme dépositaires de la portion du pauvre pour la lui rendre en nature ou en équivalent dans les circonstances qui pourraient survenir et pour lesquelles il était prudent de se ménager des ressources !

Cet avis prévalut. De plus, on considéra que depuis 1789, la commune avait contracté des dettes pour frais de corps-de-garde, chambre et bureau municipal, qui n'avaient pu être acquittées encore. On y appliqua 3 livres à prélever pour chaque setier de blé à fournir aux gens aisés ; de plus, on réserva 8 sols par setier au profit des volontaires de la commune qui servaient dans les armées.

Comme on le voit, les Montgeronnais pensaient à tout et à tous et profitaient de la bonne aubaine qui leur survenait pour faire face à leurs difficultés financières, présentes et futures.

Toutefois, les officiers municipaux, sans combattre ces décisions, refusèrent de les voter, parce qu'elles s'éloignaient de l'esprit et de la lettre de la loi ; et ce ne fut qu'à leur corps défendant et après la signature individuelle de tous les autres membres du Conseil général qu'ils furent chargés d'en assurer l'exécution.

Le lendemain 28, après une délibération exprimant la nécessité dans laquelle ils se trouvaient de se conformer au vœu de leurs concitoyens, les officiers municipaux commencèrent la distribution des grains, aux pauvres de la commune, et des communes voisines ainsi qu'aux gens aisés.

Vers les quatre heures du soir, lorsque cette distribution était fort avancée, arriva un parent de Bonfils, porteur d'une lettre du ministre de l'intérieur à la municipalité et ainsi conçue :

« Il vient de m'être présenté, par le citoyen Lappareillé boulanger à Paris qui, suivant l'attestation de cette ville, *fournit aux autres boulangers des moyens d'approvisionnement*, et par la femme Bonfils dont le mari a un moulin dans l'étendue de votre commune, des réclamations contre l'arrêté du département de Seine-et-Oise, qui a ordonné la confiscation des farines trouvées audit moulin, sur le motif qu'il n'a pas été fait en temps convenable déclaration desdites farines, et vous a autorisée à en faire la délivrance et répartition conformément à l'art. 5 de la loi du 4 mai, aux pauvres de votre commune ».

« Comme les réclamants demandent le sursis nécessaire pour se procurer les pièces propres à établir leurs moyens de réclamation, et qu'il est juste qu'ils soient mis à portée de me fournir les renseignements qui peuvent m'éclairer pour une décision définitive, *je vous prie de vouloir bien surseoir* à toute délivrance aux pauvres desdites farines, qui ne serait pas consentie par les propriétaires, jusqu'à ce que je vous aie transmis ma détermination ultérieure ».

Le porteur de la missive ministérielle en exhiba en même temps une autre adressée par Bonfils à la municipalité et par laquelle il sollicitait l'indulgence des officiers municipaux et proposait, à titre transactionnel, l'abandon de cent setiers de blé en faveur des pauvres.

Toutes ces mesures tardives devenaient inutiles. La municipalité répondit au ministre que la distribution était presque terminée lors de l'arrivée de sa lettre ; que la loi, l'avis favorable du district et

l'homologation par le directeur du département, l'avaient déterminée à achever la répartition, d'ailleurs exigée par le conseil général, et qu'elle lui fournirait des détails circonstanciés, s'il le désirait.

Le ministre garda le silence.

Bonfils, comme fondé de pouvoirs de Lappareillé, retourna au directoire du département de Seine-et-Oise, et produisit : 1^o, un certificat du secrétaire-greffier de la commune de Paris, constatant que la loi du 4 mai n'avait été publiée à Paris que le 18 ; 2^o, une déclaration faite par Lappareillé au comité civil de la section et datée du même jour, 18 mai, de 236 sacs de farine, 20 sacs de grains et 189 setiers de blé froment, déposés au moulin de Senlis et par lui vendus à l'administration des subsistances de la Ville de Paris ; 3^o, un certificat des administrateurs desdites subsistances, du 1^{er} juin, énonçant une soumission à eux faite, le 2 mai, par Lappareillé, de 800 sacs de farine, et qu'une partie de ces farines avait été arrêtée par la commune de Montgeron ; enfin, 4^o, des lettres d'avis annonçant l'envoi, et des lettres de voiture.

Que n'avait-il produit ces pièces en temps utile ? Lappareillé et Bonfils continuaient un jeu double, le plus souvent fatal à ceux qui s'en servent, transigeant à Montgeron, et se montrant arrogants lorsqu'ils se sentaient à l'abri derrière l'autorité supérieure.

On était alors au 1^{er} octobre. Le directoire du département revint sur sa décision primitive ; et, considérant que Lappareillé prouvait ainsi sa propriété des grains et farines déposés au moulin de Senlis ; que la municipalité n'aurait dû faire de distribution des grains confisqués qu'*aux indigents*, à mesure de leurs besoins ; qu'alors presque tous les grains et farines fussent restés en dépôt et que la remise à Lappareillé en eût été possible et facile, il prit un arrêté par lequel il blâmait cette distribution, la qualifiait d'*infraction* à la loi, de *transgression* à l'arrêté du département et de *désobéissance* aux ordres du ministre ; et ordonna que la municipalité devait rétablir les blés, farines, coupes, recoupes et sacs enlevés de la maison de Bonfils, sauf pour la quantité qui serait prouvée avoir été distribuée aux pauvres avec économie, jusqu'à l'instant de la réception de la lettre du ministre ; et, en cas de refus de la part de la municipalité, il autorisa Lappareillé à en poursuivre la restitution devant les tribunaux, et à y discuter les responsabilités encourues par ladite municipalité.

Cet arrêté rigoureux fut notifié, le 4 novembre 1793, à la municipalité qui, cinq jours après, fut sommée de s'y conformer. Elle n'en fit rien ; il faut aller au 28 septembre 1794 pour voir surgir de nouveau les revendications des deux associés et voir citer les parties à comparaître en conciliation, le 30 suivant, au bureau du juge de paix de Villeneuve-St-Georges.

Cette assignation eut le même sort que les précédentes ; et les poursuites furent encore suspendues pendant six années, c'est-à-dire jusqu'au 13 janvier 1801, date à laquelle le ministre de l'intérieur, dans une lettre à Lappareillé, déclare le laisser libre de donner aux dispositions de l'arrêté du département de Seine-et-Oise du 17 octobre 1793 la suite qu'il jugerait convenable. Il en profita et, après une nouvelle demande en restitution du 30 juillet 1802, il obtint gain de cause par un jugement rendu par défaut, le 3 septembre suivant.

Les membres de l'ancienne municipalité, — car ils avaient été remplacés à Montgeron — y formèrent opposition, le 29 janvier 1803, avec protestation d'incompétence du tribunal de Corbeil, saisi de la demande ; de plus, pour appuyer leurs droits, une requête du 21 février était signifiée en vue de décliner ce tribunal, de lui demander de se déclarer incompétent, attendu que la conduite des officiers municipaux de Montgeron relative aux grains réclamés ne pouvait relever que du pouvoir administratif.

Ce fut en vain. Le 1^{er} mars, ce tribunal, jugeant contradictoirement sur la compétence, ordonna sans exprimer de motifs que les parties plaideraient au fond ; et le 22 suivant, il rejeta l'opposition formée à la suite du jugement du 3 septembre précédent.

Dans le délai légal de trois mois, les condamnés se rendirent *appelants comme de juges incompétents* ; et, sur cet appel, le ministère public concluait que les parties fussent renvoyés à se pourvoir administrativement.

Mais le tribunal d'appel, siégeant à Paris, n'accepta pas cette conclusion ; et, par jugement du 28 juin 1803, il prononça en ces termes :

« Attendu qu'il y a eu excès de pouvoir dans la distribution faite à tous les membres indistinctement de la commune de Montgeron des grains et farines qui, conformément à la loi du 4 mai 1793 et à l'arrêté du département de Seine-et-Oise du 25 dudit mois, devaient

être distribués seulement aux pauvres avec économie, au fur et à mesure de leurs besoins ; que cette distribution, faite d'une manière précipitée et au mépris du sursis ordonné par le ministre de l'intérieur, est le fait des municipaux d'alors qui, dans une délibération du 24 mai, l'ont résolue et y ont eux-mêmes participé ; que c'est par suite de cette distribution illégale que Lappareillé a été privé du fruit de la justice par lui obtenue par l'autorité du département.

« Dit qu'il a été bien et compétemment jugé », etc.

Il ne faut pas oublier que Detenre était huissier à verge, au Châtelet. Après avoir conduit avec intelligence cette affaire depuis son origine, il ne pouvait, ni ses collaborateurs, cultivateurs et vigneron vivant à peine de leur travail quotidien, courber la tête devant une décision d'une gravité extrême qui entraînait leur ruine et peut-être l'aliénation de leur liberté. Aussi s'empressèrent-ils de s'adresser au tribunal de cassation pour obtenir justice. Nous avons eu l'heureuse occasion, offerte par M. Chardon, notaire à Villeneuve-St-Georges et successeur médiat de Detenre, de prendre connaissance du Mémoire présenté à cet effet par Delacoste, rapporteur, et Dupont, défenseur, dans lequel l'avocat, par une argumentation serrée, combat pied à pied chacun des chefs d'accusation, démontre le désintéressement des officiers municipaux et conclut au renvoi de l'affaire devant les tribunaux administratifs.

Afin de ne pas abuser de la patience du lecteur, nous en extrairons seulement l'exorde et la péroraison.

« L'année 1793 marque l'époque de la tyrannie la plus odieuse, exercée sous le manteau démocratique. Des habitants des campagnes, après avoir ambitionné ou accepté des fonctions publiques, se sont vus réduits à la nécessité de les remplir au milieu des comités révolutionnaires et à l'aspect des échafauds ; et d'agir contre le riche pour le pauvre démoralisé, égaré par les factions et marchant sous l'étendard de la licence, arboré par des tyrans farouches et sanguinaires.

« Par suite, lors du retour de l'ordre et pour retrouver plus tôt la tranquillité, on a dû fermer les yeux sur beaucoup d'écarts occasionnés par une démence politique et une frénésie de circonstance ; amnistier des forfaits ; enlever des délits et des poursuites judiciaires et les réserver à l'examen du pouvoir administratif, dont la

prudence et la sagesse sont plus dégagées des lois pénales, trop inflexibles après des temps d'orages et de révolutions. . . . »

« Le tribunal de cassation, fidèle à sa jurisprudence, n'hésitera pas à appliquer la nullité aux jugements qui lui sont dénoncés. Il est trop évident que c'est exclusivement par des mesures administratives qu'il est possible et convenable de revenir sur les faits administratifs concernant la distribution des grains dont Lappareillé a laissé opérer la confiscation ; et que c'est aussi par des procédés administratifs que peut-être on parviendrait à procurer à Lappareillé le prix de la quantité des grains qui ont été répartis aux non indigents de la commune de Montgeron et qui ne sauraient leur être laissés définitivement et gratuitement, aux dépens des officiers municipaux. Ceux-ci, d'ailleurs, dans la distribution des grains, n'étaient que les exécuteurs de la volonté du conseil général de la commune, et, sous ce rapport, ils n'en sont nullement responsables ; et ultérieurement à la cassation, le gouvernement daignera délivrer les municipaux de cette longue persécution qu'ils ne méritaient pas d'essayer pour des fonctions loyalement exercées ».

Enfin, Detenre, Joly et Levasseur obtinrent satisfaction. Le 4 avril 1804, un arrêt de la chambre des requêtes annula la décision du tribunal d'appel et renvoya l'affaire devant les tribunaux administratifs.

L'incendie des archives de la cour de cassation et du conseil d'État, en 1871, a fait disparaître les dernières traces de ce curieux procès. Il est à espérer que les anciens magistrats de Montgeron, dont les seuls torts étaient d'avoir exécuté précipitamment, trop à la lettre, et aussi, il faut bien le reconnaître, avec une pointe d'animosité personnelle, des lois draconiennes, édictées par des pouvoirs publics affolés, virent la fin de leurs tribulations, et qu'ils n'en conservèrent que le souvenir d'avoir consacré, dans des moments difficiles, leur temps et leurs peines à l'intérêt de leurs concitoyens.

C. GATINOT.

LE PEINTRE MAUZAISSE

(1784-1844)



Le *Petit Journal* publiait dernièrement, dans son supplément illustré, une gravure en couleurs qui portait le titre suivant : *La bataille de Fleurus*, et en sous-titre : *tableau de Mauzaisse, Musée de Versailles*.

Cette gravure a figuré aux vitrines des marchands de journaux ; mais, à Corbeil, ce nom de Mauzaisse n'a rien dit à la plus grande partie de nos concitoyens ; pour la plupart, c'était un nom inconnu, qui a passé sans attirer leur attention.

Et cependant Mauzaisse est notre compatriote, c'est un enfant de la ville de Corbeil qui a le droit de s'en enorgueillir, car il fut un artiste laborieux et un peintre de talent. C'est pourquoi nous avons voulu rappeler son souvenir, trop oublié dans sa ville natale même, en disant ce qu'il a été et ce qu'il a fait.

Mauzaisse Jean-Baptiste est né à Corbeil, le 1^{er} Novembre 1784. Son père, né aussi à Corbeil, en 1750 et mort à Paris en 1827, était chantre et organiste à l'église Saint-Spire. Le jeune Mauzaisse, qui avait un goût très prononcé pour le dessin, entra à quatorze ans dans l'atelier parisien du peintre Vincent, et comme il était sans ressources, il fut souvent obligé, pour vivre, de manger le pain que lui donnaient ses camarades. Ses commencements furent donc très difficiles et il dut, pour subsister, faire de ses pinceaux des usages bien divers.

En 1812, alors âgé de vingt-huit ans, il était encore un inconnu, lorsqu'au salon de cette même année il exposa son premier tableau, *l'Arabe pleurant son cheval*, qui eut un très grand succès et lui valut



J. B. MAUZAISSE

1784 † 1844

une médaille de première classe. Ce tableau, acheté par le gouvernement, fut placé au musée d'Angers, où il est encore.

Peintre convaincu, autant que modeste, Mauzaisse était enthousiaste de son art, mais se défiant de lui-même et de son talent ; au lieu de profiter de son succès pour agrandir sa notoriété, il ne rechercha pas et négligea même la protection des personnes influentes qui auraient pu lui ouvrir le chemin de la fortune ; aussi il resta pauvre et se contenta d'être un artiste honnête et laborieux. Mais, s'il n'entra pas dans la gloire, il ne tomba pas non plus dans la médiocrité ; sa carrière fut bien remplie et il a laissé après lui des travaux artistiques considérables, dont voici les plus importants.

Il travailla à plusieurs œuvres de Gros, dans l'atelier duquel l'avait appelé son succès du salon de 1812 ; en 1817, parut son tableau *la Mort de Clorinde*, qui est au musée de Bordeaux ; et la même année il exposa encore *l'Arioste et les brigands*, qui fut acheté par l'État et placé d'abord au Luxembourg, d'où il passa plus tard au Louvre.

Mauzaisse a encore donné, en 1819, *Laurent de Médicis au milieu des savants et des artistes*, qui fit d'abord partie de la galerie du Palais-Royal, et un *portrait équestre de Henry IV*, au palais de Fontainebleau.

En 1824, il peignit un *Martyre de saint Etienne*, qui est à la cathédrale de Bourges, et en 1831, *Saint Clair guérissant les aveugles*, qui est dans celle de Nantes. C'est à cette époque qu'il fut chargé par le gouvernement de travaux importants pour le musée de Versailles. En 1837, il terminait sa *bataille de Fleurus*, celle de 1794 qui vient d'être reproduite par le *Petit Journal* ; en 1840, *Louis VII allant prendre l'oriflamme à Saint-Denis* ; en 1841, *Philippe-Auguste faisant élever la grosse tour du Louvre* ; et, successivement, *la Reddition de la citadelle de Cambrai en 1667* ; *la Prise du château de la Piétra en 1796* ; *Napoléon sur le champ de bataille d'Eylau* ; *la Bataille de Valmy en 1792* ; *la Bataille de Fleurus en 1799*, et encore plusieurs portraits en pied de généraux, qui ornent le même musée. Au Louvre, Mauzaisse a peint plusieurs grisailles et, dans diverses salles, les sujets suivants : *La sagesse divine, escortée des vertus, inspirant des lois aux rois et aux législateurs* ; *Prométhée animant l'homme* ; *Le temps montrant les ruines qu'il fait et les chefs-d'œuvre qu'il découvre*, etc., etc..

Mauzaisse a voulu laisser un souvenir de son talent à sa ville

natale en peignant, en 1820, les miracles de saint Spire. Ce tableau, dans lequel il a représenté son père sous les traits d'un acolyte, est placé dans l'église Saint-Spire au-dessus de l'autel de la première chapelle du collatéral gauche.

La ville de Corbeil possède aussi une toile de Mauzaisse, qui lui a été offerte, il y a quelques années, par un propriétaire des environs, M. Avisse, qui avait des liens de parenté avec la famille de l'artiste. Ce tableau, qui n'est à vrai dire qu'une étude, représente une Madeleine ; il a été transporté depuis peu au musée Saint-Jean (1).

Malgré tous ces grands travaux, Mauzaisse, en véritable artiste qu'il était, n'avait pas rencontré la fortune, et il est mort pauvre, à Paris, le 15 novembre 1844.

Il a laissé un fils, peintre aussi, mais sans talent et qui avait quitté la peinture pour s'adonner à la photographie. Il s'était fixé à Grenade, en Espagne, et il vendait, à l'Alhambra, des vues photographiques du célèbre palais des rois Maures, aux étrangers qui viennent sans cesse le visiter. Il y est mort il y a peu d'années.

Par tout ce qui précède, on voit que notre compatriote, le peintre Mauzaisse, a tenu une place des plus honorables dans le monde des arts et que nous avons eu grand tort, nous habitants de Corbeil, d'oublier le nom d'un artiste qui nous honore et qui est connu de tous les étrangers qui visitent nos musées et nos cathédrales. Le souvenir de Mauzaisse n'est cependant pas menacé de l'oubli, ses œuvres sont là qui perpétueront sa mémoire et son nom, mais il était bon qu'il fût connu et honoré dans sa ville natale même : c'est ce qu'a compris le Conseil municipal de Corbeil qui, par une décision récente, a inscrit le nom de Mauzaisse sur la plaque indicatrice d'un des quais qui longent notre belle Seine, la gloire et l'ornement de Corbeil, comme elle l'est de toutes les villes qui sont venues s'asseoir sur ses rives fleuries.

A. D.

(1) Pendant que ces lignes s'imprimaient, notre musée Saint-Jean s'enrichissait d'une nouvelle œuvre de Mauzaisse. C'est le portrait d'un ami intime du peintre, un sieur Lambert, ancien Greffier en chef du tribunal de Corbeil. — Cette œuvre intéressante porte la signature du maître ; elle a été offerte au Musée par la famille Royer, de Corbeil, que des liens éloignés rattachaient à celle de l'ancien greffier.

UN VOYAGEUR HOLLANDAIS

A CORBEIL.

ARNOLD VAN BUCHEL, D'UTRECHT

1586.

On conserve dans la bibliothèque de l'Université d'Utrecht, sous le N^o 798, un manuscrit latin qui forme deux volumes et qui porte le titre suivant :

Commentarius rerum quotidianarum, in quo, præter itinera diversarum regionum, urbium oppidorumque situs, antiquitates, principes, instituta, mores, multa eorum quæ tam inter publicos quam privatos contingere solent, occurrent exempla. (Jan. 1560. — April. 1599).

La partie consacrée à la France se trouve dans le Tome I, fol. 160-260.

L'auteur, comme on le voit, fut un grand voyageur, puisqu'il parcourut non seulement la France, mais encore différentes autres parties de l'Europe, entre les années 1560 et 1599, c'est-à-dire pendant près de 40 années.

Il séjourna en France de 1584 à 1586 ; Paris le retint longtemps, car arrivé dans notre capitale en juillet 1585, il ne la quitta qu'en mai 1586.

C'est pendant ce séjour qu'il visita Paris en savant et en archéologue, et les 100 pages in-folio de son manuscrit, un curieux journal de voyage, prouvent qu'il a savamment étudié et retenu tout ce qu'il a vu et entendu.

Van Buchel était en effet un savant qui fut célèbre en son temps

dans son pays, où il avait acquis une grande réputation pour sa science du droit... Il était né à Utrecht le 18 mars 1565, il y mourut le 16 juillet 1641 à l'âge de 76 ans. Son corps fut inhumé dans l'église Sainte-Gertrude. Son tombeau, aujourd'hui disparu, portait l'épithaphe suivante :

QUI JACET HIC CUNCTOS THEMIDI DEVOVERAT ANNOS,
ET PATRIÆ ARCANUM NOVERAT OMNE SUÆ.
URNA SENIS BUCHELI EST, BECAM QUI SCRIPSIT ET HEDAM,
HOS SIBI DUM REDDIT, REDDITUR IPSE DEO.

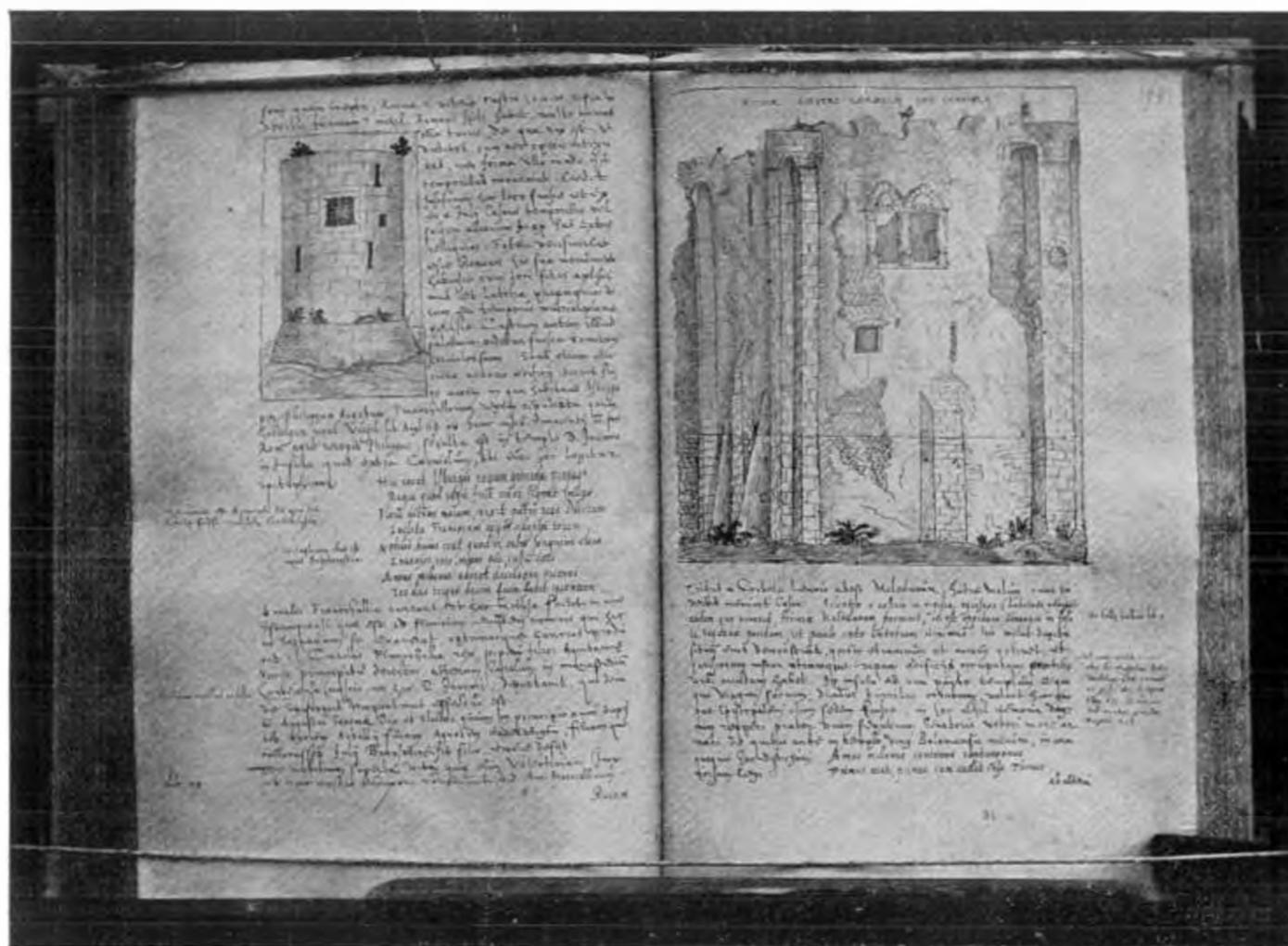
La vie de Buchel nous est connue par les différents passages de son journal et par une autobiographie qui se trouve dans le manuscrit 1324 de la même bibliothèque d'Utrecht. C'est là où mon érudit confrère de la Société de l'histoire de Paris, M. Vidier, a puisé les éléments de la savante biographie qu'il a consacrée à Van Buchel, comme une préface naturelle à la traduction du journal de cet auteur, en ce qui concerne son séjour à Paris et la description de cette ville et de ses monuments ; et c'est à cette même biographie, si bien écrite par M. Vidier, que j'emprunte moi-même les quelques détails qui font l'objet de cette notice (1).

Au cours de ses voyages, Van Buchel visite avec soin tous les lieux où il passe, observant les coutumes, étudiant les monuments et notant avec beaucoup d'intelligence toutes ses remarques personnelles, et à ce point de vue, son journal fournit de précieuses indications sur les localités qu'il a visitées.

Quand il eut bien parcouru et étudié Paris, il voulut aussi connaître les environs et, c'est en allant à Fontainebleau qu'il vint à Corbeil, à la fin de janvier 1586. Il n'y resta pas longtemps, mais il a cependant consigné sur son journal quelques notes intéressantes pour nous, dont nous donnons ci-après la traduction. C'est le plus ancien document descriptif que nous ayons sur Corbeil, il n'était donc point à négliger.

Van Buchel était un érudit, nous l'avons dit déjà, il entendait le grec, écrivait le latin et parlait, avec sa langue maternelle, l'italien, l'allemand et le français. Il était en outre dessinateur, ce qui lui a permis d'enrichir son journal d'une quantité de dessins des monuments qu'il a étudiés. En visitant Corbeil il fit deux dessins des

(1) Société de l'histoire de Paris — Mémoires — T. xxvi-1899, pp. 59-195.



Les deux Châteaux de Corbeil
Reproduction des dessins de Van Buchel
1586

châteaux de cette ville, dessins que je me suis empressé, muni des autorisations voulues, de faire photographier et dont je suis heureux de donner la reproduction à l'appui du texte de l'auteur. Ces dessins, que j'ai réunis sur une même planche, sont en effet le document iconographique le plus ancien que nous ayons sur Corbeil, puisqu'il date de 1586, et que nous n'avions jusqu'à présent que la vue de Corbeil, dessinée par le Flamand (1) Joachim Duviert en 1610, vue panoramique fort intéressante que j'ai l'intention de reproduire ici quelque jour. Je dois ajouter que cette reproduction est faite depuis quelque temps déjà, et il n'y a plus, pour la mettre au jour, qu'à terminer la notice qui doit motiver cette estampe exécutée par l'héliogravure.

Il n'est point inutile de dire ici comment le journal d'Arnold Van Buchel a pu être étudié chez nous.

Un voyageur français, doublé d'un érudit, de passage à Utrecht, eut l'occasion de voir et d'apprécier ce manuscrit; il le signala à M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale, qui en demanda la communication; elle fut accordée et le manuscrit fut envoyé à Paris, à la Bibliothèque nationale.

M. L. Delisle, l'ayant parcouru et ayant remarqué qu'il y était question de Corbeil, s'empressa de m'en prévenir; je suis heureux de lui adresser ici mes plus sincères remerciements.

J'allai donc à la Bibliothèque nationale où je copiai dans le journal de Van Buchel tout ce qui se rapportait à Corbeil et à sa région. Je fis en même temps une demande pour obtenir l'autorisation de photographier ceux des dessins de ce manuscrit qui avaient un intérêt pour nous. Cette autorisation obtenue, je retournai à Paris, accompagné cette fois de M. Rozier, l'habile photographe du château de Saint-Germain, qui réussit, selon son habitude, à obtenir de bons clichés des dessins de Van Buchel, qui m'ont servi à faire les reproductions qui accompagnent cette notice. C'est un devoir, que je remplis avec plaisir, de remercier bien cordialement M. Rozier, qui a mis si obligeamment son talent et son expérience à ma disposition.

Et avant de donner la parole à Van Buchel pour raconter son voyage, disons que nous prenons son récit à sa sortie de Paris et et que nous l'accompagnerons jusqu'à Fontainebleau, car tout son

(1) Ou Hollandais.

trajet et ses observations sont intéressants. Nous le quitterons cependant à son entrée au palais de cette ville, car il en fait une description très étendue qui dépasserait les bornes et le cadre de la simple notice que nous lui consacrons aujourd'hui.

A. DUFOUR.

JOURNAL D'ARNOLD VAN BUCHEL, D'UTRECHT.

1586.

Le mois dernier (1), avec Philippe Vingius, Jordan Pentius (2) et Cornélius Bilarius, je suis sorti par la porte Saint-Marcel, ou du Bordel. Nous avons d'abord vu l'église Saint-Marcel, où se trouve, dit-on, le corps du saint de ce nom. Bourbon (3) dit :

*Clara salutiferi, Marcellus, buccina Christi
Fervidus et sancti Flaminis igne calens,
Noluit (ut multi) vitam præponere vero,
Sed stetit exstructos firmus adusque rogos, etc.*

On porte les châsses en argent du Saint dans la campagne, quand la sécheresse rend la terre stérile, afin, dit la tradition, de faire venir la pluie ; c'est ce que rappelle Marot :

*Tant qu'il faut descendre la châsse
Saint Marceau pour faire pleuvoir.*

C'est là qu'est, avec une effigie, l'épitaphe de Pierre Lombard (4), homme qui passe pour avoir été très savant de son temps ; il a été Évêque de Paris.

(1) Janvier 1586.

(2) Il ne faut point oublier que Van Buchel écrit en latin et qu'il latinise, comme on le voit, les noms de ses amis.

(3) Nicolas Bourbon, dit l'ancien, poète latin qui fut précepteur de Jeanne d'Albret ; il mourut en 1550.

Ces vers sont extraits de son poème *Nugæ*, Paris, 1533.

(4) Pierre Lombard, savant Évêque de Paris qui mourut en 1164.

Le faubourg est très long, il a plus de 400 pas ; c'est là qu'était autrefois le Bourg Saint-Marcel, maintenant réuni au faubourg ; les portes et les murailles subsistent encore. De là nous sommes arrivés à la Saulsaye (1) où se trouve une maison de religieuses et un fort beau jardin, c'est à deux lieues de la ville. A cinq lieues se trouve Corbeil, sur les bords de la Seine.

Belleforest (2) pense que Corbeil remonte à l'époque romaine et attribue une origine antique à plusieurs monuments qui s'y trouvent, mais c'est invraisemblable. Ainsi les ruines du vieux château (3), dont il y a un croquis ci-dessous, n'ont rien de l'époque romaine.

Ici se trouve un dessin.

Au seul examen de sa tour, on voit avec certitude que ni l'ensemble de l'ouvrage, ni sa disposition ne conviennent à ces temps reculés. On croit que c'est l'ancienne *Josedunum* et qu'on est en présence de ruines datant de Jules César, ou au moins des empereurs. J'avoue qu'il est très vraisemblable que les Romains ont élevé des constructions en cet endroit, le site étant très favorable et assez voisin de Lutèce ; mais, à coup sûr, le temps a détruit tout ce qu'a laissé à l'antiquité.

Le Château (4) me paraît être l'ancienne demeure des Comtes de Corbeil. On voit aussi les ruines d'un ancien édifice (5), qui fut, dit-on, la demeure d'Isburge, la femme répudiée de Philippe-Auguste, celle que Polydore Vergile appelle *Gelberga* et qu'Innocent III obligea Philippe-Auguste à reprendre ; elle a été enterrée

(1) La Saussaye, commune de Chevilly (Seine), arrondissement de Sceaux, canton de Villejuif.

(2) Les grandes annales et histoires générales de France... par François de Belleforest. Paris 1579, 2 vol. in fol.

(3) Jean de la Barre (Prévost de Corbeil de 1607 à 1624 et historien de cette ville) attribue à Charles-le-Chauve la fortification du pont de Corbeil et la construction du château qui en fermait l'entrée.

(Les Antiquitez de la ville, comté et châtellenie de Corbeil. Paris, 1647, in-4°, page 10).

(4) Il s'agit là de l'ancien Château royal, édifié par Louis VI et dont une grosse tour carrée, qui existe encore aujourd'hui, se trouve incorporée dans les bâtiments des grands moulins de Corbeil.

(5) Cet ancien édifice, qu'on ne connaît plus aujourd'hui, devait être une annexe du château bâti par Louis le Gros, car il est accrédité que les reines (et il y en eut plusieurs) qui avaient Corbeil dans leur douaire et qui l'habitaient souvent, résidaient dans ce château.

dans l'église Saint-Jean (1), qui est dans l'île au delà de Corbeil ; on y lit son épitaphe :

*Hic Jacet Isburgis, regium generosa propago,
Regia, quod Regis fuit uxor, signat imago... etc.*

Les Annales françaises rapportent qu'elle aurait été enfermée dans le Château d'Etampes, sis à l'endroit où la rivière du même nom se jette dans la Seine (2) ; cette rivière fournit d'excellentes écrevisses. Charles de France, fils du roi Pépin, après avoir battu les ducs d'Aquitaine, enferma l'un d'eux, Charles, dans un monastère de Corbeil ; je ne sais si c'est dans celui de Saint-Jean. Il devint dans la suite évêque de Mayence.

A trois lieues de Corbeil se trouve Melun, dont parle César avec une précision telle qu'il en montre pour ainsi dire l'emplacement du doigt, emplacement qui n'a pas changé plus que le nom, du reste. Comme à Paris, des maisons sont construites sur les deux rives du fleuve, que des ponts mettent en communication avec la ville.

Dans l'île, il y a une église dédiée à la Vierge, elle est surmontée de deux tours (3). On prétend que ce fut jadis le siège d'un évêché. Je n'y ai rien vu de remarquable, sauf un tombeau de magistrat, vêtu à l'ancienne mode, analogue à celui de Notre-Dame de Boulogne ; sur l'autel j'ai lu ce distique :

*Annus Millenus centenus septuagenus
Primus erat, primas cum cadit ense Thomas (4).*

D'un autre côté se trouve un palais ancien et presque en ruines.

(1) Cette ancienne église des chevaliers de saint Jean de Jérusalem, désaffectée à la révolution, a servi longtemps de magasin ; depuis quelques années elle abrite le musée créé par notre Société.

Le tombeau de la reine Isburge, morte en 1236, a été détruit à la révolution.

(2) Ici van Buchel fait erreur : Isburge a bien été enfermée au château d'Etampes, dont le donjon, qui existe encore, est connu sous le nom de *tour Guinette*, mais ce château était situé à Etampes même et non au confluent de la Juine et de la Seine, qui est distant d'Etampes de 36 kilom. C'est le château de Louis le Gros qui se trouvait à ce confluent, c'est-à-dire à Corbeil.

(3) Cette église Notre-Dame existe toujours avec ses deux tours. Elle est de style roman.

(4) C'est l'inscription commémorative de la mort de Thomas Becket, archevêque de Canterbury.

Les habitants disent que leur ville est extrêmement ancienne, elle aurait été fondée mille et une années avant Paris, et aurait porté le nom d'Isis, à qui l'île était consacrée. Cette divinité était alors très honorée des Gaulois ; elle aurait donné son nom à Paris parce que cette ville avait la même forme que la ville d'Isis, c'est-à-dire *par Is* ; Rabelais raille ces billevesées en disant que les habitants de Lutèce s'appellent ainsi *par risum* (1) ; et, à vrai dire, il n'y a qu'à rire de tout cela.

Dans un faubourg on voit les armes d'André de Laval, amiral de France.

Après avoir passé là une partie de la nuit, nous nous sommes mis en route pour Fontainebleau, avec quelques bateliers ; la route longe la rive gauche de la Seine, et est dominée, sur la droite, par des hauteurs boisées et couvertes de fourrés ; quelques mots de la conversation de nos compagnons nous ayant paru suspects, nous ne laissâmes pas que de craindre quelque piège, et nous décidâmes de nous éloigner d'eux discrètement, et nous finîmes cette nuit, très fraîche, couchés sous des arbustes, non sans éprouver quelques frayeurs. Nous nous remîmes en route au point du jour, et laissant la Seine sur notre gauche, nous gagnâmes les hauteurs et, à quatre heures, par une route en forêt, nous atteignîmes la ville Royale.

Fontaine-Belleau doit son nom à ses sources limpides ; une maison de chasse fut jadis construite par les rois en pleine campagne ; la pureté de l'air et la beauté du site valut à cette maison d'être embellie par les soins d'un grand nombre de rois. Saint Louis est le premier, dit-on, qui y fit de fréquents séjours et, après lui, Philippe-Auguste (2) (*sic*). François I^{er}, en dernier lieu, fit du château une somptueuse demeure, un édifice vraiment royal ; on y mit des statues de provenances les plus diverses ; on l'enrichit des œuvres des peintres les plus habiles, afin d'en faire une demeure digne d'un si grand roi. Ses successeurs firent encore bien des embellissements.

Le Château est presque tout entier construit en pierres vives, à l'exception des parties construites en briques sous les derniers rois.

(1) *Gargantua*, chap. xvii.

(2) Van Buchel commet ici une erreur, bien pardonnable à un étranger : Philippe-Auguste a précédé Louis IX sur le trône de France et entre lui et le saint roi se place le règne, court c'est vrai, de Louis VIII.

Il y a d'abord une vaste cour, au milieu de laquelle s'élève une colossale statue équestre en plâtre (1). Le plan est carré, les bâtiments ferment la cour sur tous les côtés. Les cheminées et quelques autres parties du bâtiment sont marquées de la lettre F, indiquant à qui en est due la construction. On se trouve en présence d'un escalier monumental tout en marbre (2), avec une porte de marbre, en style italien, surmontée de l'inscription suivante en lettres d'or :

*D. O. M. Carolus IX, Dei gratia, Francorum
Rex, anno Domini 1565.*

Par cette porte l'on pénètre dans un jardin délicieux et fort beau, toujours verdoyant. Au milieu se trouve une Diane chasseresse en marbre que les injures du temps ont obligé de restaurer en certaines parties (3).

(1) C'est la grande cour du palais qui prit le nom de *cour du cheval blanc* lorsque Catherine de Médicis y eut fait placer le moulage, par Vignole, du Marc-Aurèle du Capitole ; ce cheval fut détruit en 1626, mais le nom de la cour est resté. Des quatre corps de bâtiments qui entouraient la cour en 1585, deux ont disparu depuis.

(2) Cet escalier avait été construit par Philibert Delorme ; il a été remplacé en 1634 par celui que nous voyons aujourd'hui et que l'on croit dû à Androuet Du Cerceau.

(3) Nous ne suivrons pas plus longtemps Van Buchel dans ses descriptions artistiques du palais de Fontainebleau, où il passa plusieurs jours ; il regagna ensuite Melun d'où il descendit la Seine en bateau, pour rentrer à Paris le 7 février 1586.



NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

ET LA

CHAPELLE DE CLOTAIRE II

Il existe à Essonnes, boulevard de Fontainebleau, un petit édicule renfermant une statuette de la Vierge, devant laquelle sont deux dalles en pierre, de 0.50 de hauteur, destinées autrefois à recevoir les cercueils des défunts, provenant des parties éloignées du territoire (1) et où le clergé venait en faire la levée.

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix obtint du Conseil municipal d'Essonnes, par délibération en date du 9 décembre 1900, l'autorisation de faire sceller sur cet édicule une plaque de marbre portant l'inscription suivante :

Ici, fut érigée au VI^e siècle, une chapelle dédiée à la Vierge, objet d'un pèlerinage séculaire ; au XII^e, Suger, abbé de St-Denis, y fonda le Prieuré de Notre-Dame-des-Champs, siège de la seigneurie d'Essonnes jusqu'en 1793 ; le redressement de la route, en 1747, détruisit l'Église dont cet édicule indique l'emplacement.

Posée par la Société historique de Corbeil-Étampes, 1901.

Cette pierre a été mise en place le 7 juin 1901, en présence de M. Barthélemy, membre de la Société, délégué à cet effet.

La demande d'autorisation disait que cette chapelle avait été

(1) Le territoire d'Essonnes s'étend, de ce côté, à plus de 4 kilomètres.

érigée par le roi Clotaire. De la Barre, historien de Corbeil (1), rapporte, sans y ajouter foi, que c'était en mémoire d'une victoire que ce roi avait remportée en ce lieu sur les Allemands, et que, pour la dotation de cette chapelle, il lui avait donné le bourg d'Essonnes. Bien que divers historiens aient reproduit cette mention telle quelle, ils eurent le tort de ne pas désigner duquel des trois Clotaire il s'agissait ; aussi, par prudence, la Société jugea convenable d'omettre le nom de « Clotaire », sur l'inscription.

Cependant, il était peut-être possible de se renseigner sur ce fait dont 13 siècles nous séparent ; on pouvait trouver un indice, et de la Barre nous l'a fourni : Il insinue au chapitre X de son ouvrage (2), « que l'on s'estoit avancé de parler d'une victoire au lieu où Clotaire fut vaincu par son neveu Théodoric, roi d'Austrasie », la prétendue victoire n'était donc qu'une défaite.

Or, nous trouvons dans L'advocat (3), que le vaincu fut Clotaire II le Grand, et il ajoute que Thiéri II, le Jeune, roi de Bourgogne et d'Austrasie, à la sollicitation de Brunehaut, son ayeule, fit, avec Theodebert son frère, la guerre à Clotaire II, lequel était fils de Frédégonde ; et nous voilà en pleine lutte entre ces deux Reines. D'un autre côté, nous voyons dans du Tillet (4) que la bataille, où fut tué ou pris Mérovée, fils de Clotaire II le Grand, eut lieu près d'Étampes ; Dom Morin (5), qui s'appuie sur Grégoire de Tours, sur Armorius de Flory, et sur la chronique Besuense (*sic*), raconte que la bataille entre Thiéri, Theodebert et Clotaire eut lieu sur la rivière Loet (6)... mais citons : « or, lui vint au-devant Mérovée, fils du roi Clotaire, avec Landry et une grosse armée ; le passage estant difficile, il passe la rivière de Loet, et à peine la tierce partie de l'armée de Théodoric estoit passée que le conflit commença, où fut prins Mérovée. Landry fut mis en fuite et la plus grande partie de l'armée de Clotaire fut tuée ».

Aucun doute n'est possible, Landry était l'amant de Frédégonde ;

(1) Les antiquités de Corbeil, 1647, page 179.

(2) Ibid., page 179.

(3) Dictionnaire historique, 1760, p. 841.

(4) Histoire de France.

(5) Histoire du Gatinais, p. 482.

(6) Dans *Étampes pittoresque* il est parlé de la bataille qui eut lieu en 604, entre les hordes franques de Clotaire II et de son fils Mérovée, commandées par Landry, et celles de Théodoric, roi de Bourgogne et d'Orléans, n° 1, page 20.

il s'agit donc bien de Clotaire II, et c'est de lui que voulait parler de la Barre.

Par une coïncidence qui est bien du temps, Thierry et Theodebert moururent sans héritiers, et Clotaire II réunit tout l'empire des francs en 613, après avoir vaincu les Saxons, de même que Clotaire I^{er}, après les avoir vaincus deux fois, avait déjà réuni toute la France entre ses mains en 558, mais il faut ajouter qu'il s'était bien employé à faire disparaître tous les princes qui auraient pu s'y opposer par leur naissance.

En conséquence, il y a lieu de croire que la création de la chapelle d'Essonnes eut lieu vers l'an 600.

Il ne serait pas étonnant non plus que, comme cela est arrivé un peu partout, cette chapelle chrétienne eût remplacé un temple païen, et que la Vierge Marie eût pris la place d'une divinité quelconque du paganisme ; ce qui rend ce fait possible, c'est qu'il existait alors en ce lieu une source abondante, sous une voûte, que des anciens nous ont affirmé avoir vue, et dont il est question dans des titres en notre possession (1) ; et l'on sait le culte véritablement sacré que, dans l'origine des temps, les hommes avaient pour les sources et les fontaines, qu'ils regardaient comme des présents divins. C'est cette source qui a alimenté, pendant des siècles, le Prieuré de Notre-Dame-des-Champs et ses viviers, et qui ne nous donne plus aujourd'hui qu'un mince filet d'eau.

Dans un autre article, nous dirons que cette ancienne chapelle, tombée en ruines, fut l'objet d'un pèlerinage très suivi, qu'il s'y fit des miracles, ce qui engagea l'abbé Suger à y faire bâtir ce Prieuré qui fut si florissant pendant bien des siècles.

J. BARTHÉLEMY.

(1) Cette source a été détournée en 1747, lors des travaux exécutés pour le redressement de la route qui passait alors dans les terres derrière la Vierge, au lieu de passer devant comme aujourd'hui.



UN GRAND COMÉDIEN

Du XVIII^e siècle.

JEAN-BAPTISTE GUIGNARD, DIT CLAIRVAL

Je me proposais depuis longtemps d'écrire une biographie aussi complète que possible de ce célèbre acteur de la Comédie Italienne, que je pensais être étampois, sur la foi d'un grand nombre d'auteurs, et, à cet effet, j'avais réuni de nombreuses notes sur cet éminent artiste dont je possède plusieurs lettres autographes et un portrait à l'aquarelle, signé du peintre Allou. Mais ne voulant rien avancer sans preuves, je crus devoir charger mon complaisant confrère, M. Ch. Forteau, de la mission de rechercher l'acte de baptême de Clairval dans les registres des paroisses d'Etampes. Les recherches de mon compatriote restèrent sans résultat ; et il ne pouvait pas en être autrement, puisqu'il est né à Paris, ainsi que nous allons le faire voir.

Tous les biographes, notamment M. de Manne, qui a consacré à Clairval, dans la Biographie Didot, la notice la plus étendue qui ait été faite jusqu'à ce jour, le font naître à Etampes, le 27 avril 1735, d'un jardinier du marquis de Valori, gouverneur et grand bailli d'Etampes, propriétaire du château du Bourgneuf, qui existait alors au faubourg Saint-Pierre, et au sujet duquel on doit à M. Léon Marquis une monographie intéressante publiée récemment (1).

Autant de lignes autant d'erreurs ; Clairval n'est pas né à Etampes au mois d'avril 1735, mais bien à Paris, au mois de novembre de la même année. D'autre part, son père était perru-

(1) Bulletin de 1901, p. 13.

quier à Paris et non jardinier à Etampes, ainsi que le prouve l'acte de baptême du comédien, extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-Sulpice de Paris, dont voici la teneur :

« Le huit novembre mil sept cens trente-cinq, a été baptisé Jean-Baptiste, né
« d'hier, fils de Pierre Guignard, perruquier, et de Marie-Françoise Claret, son
« épouse, demeurans dans la cour des religieux de l'abbaye de St-Germain-des-
« Prez. Le parrein : Jean-Baptiste Thomas, employé à l'hôtel des Fermes ; la
« marreine : Marie-Françoise Masse, fille de André, suisse, le père présent et ont
« signé. »

Je me demande aussi sur quoi on s'est basé pour inventer la légende de Clairval enfant jouant la comédie chez le marquis de Valori, où son père était jardinier. Quel est l'auteur qui, le premier, a raconté que Clairval, chaque année, adressait à son vieux père, par l'entremise de M. Boivin, curé de la paroisse de Notre-Dame d'Etampes, une forte somme d'argent ? Je serais désireux de le connaître.

Les biographes font encore erreur en le faisant mourir à Paris en 1795, alors qu'il est mort entre le 28 et le 30 janvier 1797, ainsi que cela ressort d'une lettre du grand musicien Grétry, publiée dans les *Tablettes des spectacles de la Quotidienne*, du 13 pluviôse an V :

« En disant aux amateurs des arts : Clairval n'est plus, c'est annoncer que les la nature a détruit un des êtres qu'elle avait le plus favorisés. Doué de toutes les grâces de l'esprit et du corps, aussi éloquent que juste, respecté de tous parce qu'il fut homme d'honneur, Clairval eût été le favori de Melpomène, s'il n'eût été celui de Thalie. Pendant plus de trente ans, je lui fus attaché par les liens de la plus douce amitié ; tous ceux qui l'ont vu au théâtre l'ont aimé, tous ceux qui l'ont connu plus particulièrement lui donnent aujourd'hui des pleurs ».

Il résulte de ce que je viens de divulguer qu'il faut rayer Clairval du nombre des célébrités de la ville d'Etampes. Bien qu'il soit fâcheux pour notre amour-propre de faire disparaître du Panthéon étampois son nom qui y était inscrit depuis longtemps, il faut cependant se rendre à l'évidence et en prendre son parti. Ce qui arrive prouve que, si les biographes étaient plus sérieux et contrôlaient les dires de leurs devanciers, au lieu de les copier servilement, comme ils le font généralement, ils éviteraient, d'abord des mécomptes, et aussi des erreurs regrettables qui se propagent et s'implantent avec la plus grande facilité et qu'on ne peut ensuite déraciner que difficilement.

Paul PINSON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

CATALOGUE DES OUVRAGES OFFERTS (1).

(*Suite*)

Pour la 1^{re} partie, voir le Bulletin de l'année 1900, page 45.

38. — Un vitrail à Attainville (S. et O.), par M. le chanoine Marsaux. Brochure in-4°.
39. — Mémoires de la Société historique de Pontoise, T. XVIII, 1896. 1 vol. in-8° (Echange).
40. — Etudes historiques sur la Réforme dans le Vermandois, de 1599 à 1620, par M. le P. J. Pannier. Brochure in-8°.
41. — Etampes pittoresque, par Max. Legrand, nombr. gravures (en cours de publication). 1 vol. in-8°.
42. — Le petit journal de Lagny, depuis la 1^{re} république jusqu'au 1^{er} janvier 1876, par J. A. le Paire. 1 vol. in-8°.
43. — Histoire généalogique de la famille Bosquillon, 1464-1892, par M. Th. Courtaux. 1 vol. in-4°.
44. — Les annales du pays de Lagny, par J. A. le Paire. 1 vol. (900 pp.) in-8°.
45. — Mémoires de la Société historique de Pontoise, T. XIX, 1897. 1 vol. in-8° (Echange).
- 46-47. Société des sciences morales, des lettres et des arts de S. et O. Bulletin, 1896 et 1897. 2 vol. in-8° (Echange).
48. — L'Abbaye de N. D. de Villiers, par Paul Pinson. 1 vol. in-8°.
49. — Châlo-Saint-Mard, par Léon Marquis. 1 vol. in-8°.
50. — Les restes de la guerre d'Estampes, par Paul Pinson, 1 vol. in-8°.
51. — Société de l'histoire de Paris, Bulletin, année 1897, 1 vol. in-8° (Echange).

(*A suivre*).

(1) Tous les ouvrages inscrits à ce catalogue ont été offerts à la Société par leurs auteurs, sauf ceux qui proviennent d'échanges avec les Sociétés correspondantes, dont l'origine est spécialement indiquée.

LES ARCHIVES ANCIENNES

DE LA

VILLE DE CORBEIL

Les archives de la ville de Corbeil sont assez riches en documents, dont les plus anciens remontent au XII^e siècle. Elles ont été depuis peu l'objet d'un classement méthodique pour lequel on s'est conformé aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 25 août 1857. Car nombreuses sont les lois et les circulaires qui se sont occupées des archives depuis près d'un siècle. Nous vivons aujourd'hui sous le régime de la circulaire du 24 avril 1841 pour les archives en général, et de celle du 25 août 1857, que nous venons de citer, qui concerne spécialement les archives communales.

L'on sait d'ailleurs que les archives, départementales, communales ou hospitalières, ont été divisées en deux grandes séries, dont la première comprend tous les documents antérieurs à 1790, et la seconde, ceux qui sont postérieurs à cette date.

Les archives de Corbeil rentrent dans la catégorie des archives communales et, comme toutes les autres, elles ont subi cette division en deux grandes séries que nous venons d'indiquer ; c'est la première, seule, qui a été classée, celle qui renferme tous les documents antérieurs à 1790, et c'est celle-là dont nous publions aujourd'hui l'inventaire sommaire, en attendant que le temps nous permette d'en donner un inventaire analytique.

Une besogne non moins importante nous restera encore à accomplir, celle du classement et de la publication de la seconde série, tous les documents sont postérieurs à l'année 1790 ; elle ne manque pas d'intérêt non plus, puisqu'elle contient toute la période révolutionnaire, qui est si curieuse à tant de titres. Nous comptons beaucoup, pour nous livrer à ce travail, sur les loisirs que nous fera forcément la reconstruction prochaine de l'Hôtel-de-ville, entraînant avec elle le déménagement et l'immobilisation de la bibliothèque pendant une période plus ou moins longue.

Dans ces archives de la ville de Corbeil, dont nous donnons ci-après la première série, on remarquera, entre autres documents intéressants, deux beaux diplômes de Philippe-Auguste, datés de 1184 et 1203, trois belles chartes de la Reine Adèle, veuve de Louis VII, qui portent les dates de 1183, 1190 et 1203 ; des chartes des Évêques de Paris, Maurice de Sully, entre autres (1171 et 1190), de nombreux actes des anciens prévôts de Corbeil, qui nous ont beaucoup aidé à compléter la liste exacte de ces magistrats, que nous avons l'intention de publier prochainement ; et encore des lettres des rois de France, François I, Henry II, Charles IX, Henry III, Henry IV, Louis XIII et Louis XIV ; une belle lettre, entièrement autographe, du Cardinal de Richelieu, datée de 1635 et adressée à Jacques Bourgoïn, de Corbeil. D'autres lettres encore émanant de princes et d'autres grands personnages du xvi^e et du xvii^e siècle.

La Fronde a laissé dans nos archives des traces de son passage dans notre région. Il ne faut point oublier en effet que Corbeil, par sa position géographique et son pont sur la Seine, se trouvait être une place d'une grande importance stratégique.

C'est ce qui explique les nombreuses lettres ou billets signés de Turenne, des maréchaux de Villeroy, et de la Ferté Sénectère, et adressés à Jacques Bourgoïn, qui était gouverneur de Corbeil à cette époque.

C'est ce même J. Bourgoïn, un illustre enfant de Corbeil, celui-là, qui fut l'objet d'un procès criminel qui dura de 1628 à 1638, pour un meurtre accidentel, commis par lui, sur un officier, son camarade, Jean Joly de la Houssaye. Condamné à mort par le Parlement de Grenoble, il fut gracié par Louis XIII. Les lettres de rémission, munies de leurs grands sceaux royaux, se trouvent dans

•

un volumineux dossier de nos archives, qui a été utilisé pour une notice, relative à cette affaire, publiée récemment (1).

Après la Ligue, alors que s'ouvrait, sous Henry IV, une assez longue période de paix, Jacques Bourgoïn, autorisé par le roi, était allé prendre du service en Suède, où il exerça des commandements importants ; c'est ce qui explique la présence dans nos archives de pièces et lettres, en suédois et en latin, portant, avec leurs sceaux royaux, les signatures de Charles IX et de Gustave-Adolphe, rois de Suède.

Il n'est pas inutile de remarquer à ce sujet, qu'une bonne partie de nos archives provient de Jacques Bourgoïn, dont tous les papiers sont revenus à la ville de Corbeil, nous ne pouvons expliquer comment ; cependant, sachant que Jacques Bourgoïn avait légué sa maison à la ville pour y fonder un collège, ce qui fut exécuté, il est tout naturel de penser que la ville, en prenant possession de cette maison, y aura trouvé tous ces papiers qui sont venus ainsi augmenter l'importance et l'intérêt de nos archives.

On trouvera encore dans notre inventaire des papiers relatifs à des entrées royales à Corbeil, époque de François I et d'Henry II ; une ordonnance de l'Intendant de Paris, de 1764, pour faire faire des seaux à incendie ; six lettres autographes du poète Santeuil ; des documents relatifs aux États-généraux, d'autres se rapportant aux subsistances lors de la disette de 1789. L'on sait que, sur cette question des grains, Corbeil avait alors une réelle importance, à cause de ses moulins d'abord, puis de son immense magasin, consacré à la réserve de Paris, qui a été détruit par le grand incendie de mai 1892.

Et pour achever cette rapide énumération, il nous faut citer les nombreux comptes, accompagnés de quittances, des Procureurs de la ville depuis 1482, dans lesquels on peut faire une ample moisson de renseignements utiles ; puis tous les registres de l'hôtel-de-ville et des délibérations municipales depuis 1637, le dénombrement des habitants à diverses époques, des documents sur l'octroi et les adjudications de 1501 à 1786, et encore, dans la série DD, des baux et inventaires des biens de la ville, les travaux aux ponts, rues, quais, places et marchés, ainsi qu'aux murailles et fortifications de la ville aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.

(1) Société historique de Corbeil-Étampes : *Un condamné à mort* ; Bulletin, année 1900, pp. 1 et suiv.

Signalons aussi des pièces sur l'éclairage public, les réverbères, l'enlèvement des boues et immondices, le châblage de la Seine et le Coche d'eau, qui faisait le service de Corbeil à Paris et retour, et était dénommé *le bateau Corbillard* ; et encore les curieux inventaires de l'artillerie de Corbeil en 1534 et 1539, des documents concernant la C^{ie} des chevaliers de l'Arquebuse, la garnison, les passages de troupes, la milice provinciale, la garde bourgeoise, la milice nationale, les gouverneurs de la ville, et pour terminer, n'oublions pas l'importante série des registres paroissiaux des églises et établissements religieux de Corbeil depuis 1593 (pour quelques-uns) jusqu'en 1790, époque où commença à fonctionner l'état-civil ; puis les Confréries, les cérémonies religieuses, le Collège de Corbeil, fondé par J. Bourgoïn en 1656, etc, etc.

Il ne sera point inutile, pensons-nous, de terminer cette introduction à notre inventaire en donnant ici, pour les personnes non initiées, quelques indications sur le système employé pour le classement des archives communales, en laissant de côté les archives départementales et les archives hospitalières dont nous n'avons point à nous occuper ici.

Toutes les archives, nous l'avons dit, sont partagées en deux grandes séries, antérieures ou postérieures à 1790 ; les archives communales de Corbeil qui font l'objet de l'inventaire ci-dessous appartiennent à la première de ces deux catégories, qui est elle-même représentée par des séries particulières, indiquées par les lettres doublées AA, BB, CC, jusqu'à II inclus, tandis que la partie postérieure à 1790 n'emploie, pour la désignation de ses séries, que les lettres simples A, B, C, etc.

Avec ces indications, il sera facile de comprendre l'ordre de classement de notre inventaire, dont voici le détail par séries, tel qu'il est indiqué par la circulaire ministérielle du 25 août 1857.

CADRE DE CLASSEMENT
DES ARCHIVES COMMUNALES
antérieures à 1790.

Série AA. — ACTES CONSTITUTIFS OU POLITIQUES DE LA COMMUNE.

Privilèges et franchises ; cartulaires de la cité ; coutumiers ; chartes des rois, des princes, des villes et des seigneurs, relatives à la constitution et aux privilèges et franchises de la Commune ; correspondance des souverains, corps d'État, gouverneurs, et autres personnages avec la commune ; cérémonies, entrées solennelles des princes, etc. Nominations de députés aux États généraux ou provinciaux ; messages envoyés des villes.

Série BB. — ADMINISTRATION COMMUNALE.

Délibérations des conseils de ville, élections, nominations des maires, consuls, échevins, officiers de ville, etc. Registres de réception des bourgeois.

Série CC. — IMPÔTS ET COMPTABILITÉ.

Taxes perçues au nom du roi, des seigneurs, des états de la province. Comptes des recettes et dépenses ; octrois, rentes, droits divers ; fournitures, commandes ; pièces à l'appui des comptes ; dettes de la ville, emprunts, etc.

**Série DD. — PROPRIÉTÉS COMMUNALES ; EAUX ET FORÊTS ;
MINES ; ÉDIFICES ; TRAVAUX PUBLICS ;
PONTS ET CHAUSSÉES ; VOIRIE.**

Titres et baux des propriétés communales, terres, maisons, rentes, etc ; administration forestière, affermage de la chasse et de la pêche ; navigation, cours d'eau, etc. Concession et exploitation des mines ; établissement, entretien des routes, des ponts, des ports, etc. ; constructions, réparations, démolitions d'édifices publics ; Hôtel-de-ville, églises, hôpitaux, prisons, fontaines, théâtres, halles, cimetières. — Entretien, embellissement, pavage, éclairage ; incendies, inondations.

Série EE. — AFFAIRES MILITAIRES ; MARINE.

Ban et arrière-ban ; montres militaires, arbalétriers, archers, arquebusiers, milices bourgeoises, troupes à la solde de la ville ; fortifications ; artillerie ; casernes, logements militaires, passage de troupes ; entretien de prisonniers ; faits de guerre. — Constructions, armements de vaisseaux ; entrée, sortie des navires, pêche maritime ; fortifications des ports et des côtes ; phares ; école de marine, etc.

Série FF. — JUSTICE ; PROCÉDURE ; POLICE.

Sénéchaussées, bailliages, prévôtés ; juridiction consulaire ; procès intentés ou soutenus par la Commune ; répression des séditions et délits, exécutions, police des théâtres, des jeux et lieux publics ; emprisonnements, maréchaussée, etc.

Série GG. — CULTE ; INSTRUCTION ; ASSISTANCE PUBLIQUE.

Actes provenant des paroisses ; registres des naissances et des décès avant 1790 ; clergé séculier et régulier ; chapelles, confréries ; comptes et inventaires des fabriques. — Exercice de la religion réformée, poursuites contre les protestants, saisie et gestion de leurs biens. — Culte israélite. — Universités, collèges, Jésuites, oratoriens, etc. — Écoles de droit, de médecine, de dessin, sciences et arts. — Règlements et administration des hôpitaux, maladreries, asiles d'aliénés, bureaux de secours ; mendicité, épidémies, etc.

Série HH. — AGRICULTURE ; INDUSTRIE ; COMMERCE.

Taxe des grains, des denrées ; règlements pour les moissons et les vendanges ; cours d'agriculture ; épizooties ; foires et marchés. — Usines, manufactures : colportage ; exploitations, etc. — Règlements de commerce ; corporations d'arts et métiers ; statuts ; commerce maritime.

Série II. — DOCUMENTS DIVERS ; INVENTAIRES ; OBJETS D'ART.

Minutes, protocoles de notaires, collections de placards, d'affiches ; livres, manuscrits, cartes, plans, tableaux, estampes. — Inventaires anciens et modernes des archives ; armes, antiquités, et

tous autres papiers ou documents ne se rattachant pas aux séries précédentes.

Nous nous excusons de donner ainsi in extenso le cadre de classement des archives Communales antérieures à 1770, mais, comme bien souvent l'on n'a pas facilement à sa disposition les circulaires ministérielles relatives aux archives, nous avons pensé que cette publication pourrait être utile à quelques-uns de nos confrères ; en outre ces détails nous ont paru nécessaires pour faire bien connaître tout ce qui doit entrer dans la classification des archives Communales en général, car, en particulier, la plupart des archives, et les nôtres sont dans ce cas, ne contiennent pas toujours des documents conformes à toutes les rubriques indiquées dans ce cadre de classement ; c'est ainsi que nous n'avons pas eu à utiliser, pour notre inventaire, la scène HH, parce que nous n'avions pas de documents se rapportant à cette série.

En résumé, l'inventaire sommaire que nous donnons aujourd'hui ne comprend, nous le répétons, que la partie ancienne, la plus importante, il est vrai, de nos archives ; notre intention est de le continuer aussitôt que nous aurons pu terminer le classement de nos archives modernes, c'est-à-dire de celles qui sont postérieures à 1790.

A. DUFOUR
Bibliothécaire-Archiviste
de la ville de Corbeil.



INVENTAIRE SOMMAIRE

Des Archives de la Ville de Corbeil

antérieures à 1790



	Série AA	Pièces	
1.	1591-1597	Pétition des habitants de Corbeil au roy pour obtenir une exemption de tailles. Lettres patentes accordant cette exemption.	Liasse. 5 pièces, dont 4 sur parchemin.
2.	1591-1598	Exemption, en faveur des habitants de Corbeil et des faubourgs, d'impositions royales.	Liasse. 30 pièces, dont 24 sur parchemin.
3.	1527-1544	Lettres et ordonnances de François I ^{er} aux habitants de Corbeil.	Liasse. 5 p., papier.
4.	1554-1555	Lettres d'Henri II.	Liasse. 2 p., papier.
5.	1565-1574	Lettres et ordonnances de Charles IX.	Liasse. 7 p., papier.
6.	1575-1577	Lettres de Henri III.	Liasse. 7 p., papier.
7.	1590-1604	Lettres de Henri IV.	Liasse. 5 p., dont une sur parchemin.
8.	1610-1616	Lettres de Louis XIII.	Liasse. 2 p., papier.

Adela di grā francorum regina. Notum fieri uolumus tam presentibus quam futuris quod ueniens
ad nos dilectus noster hugo decanus parisiensis. abbas beati grupij corboiensis & eiusdem
ecclesie canonici concessi sunt nobis quod contra ecclesiam & claustrum sui libertatem ab antiquis comu-
nibus datam. & post a regibus confirmatam quidam iudeus in domo burgensis brichar-
di que in claustro eorum sita est uenerat facere mansionem. Nos uero iam dictam ecclesiam
& claustrum in sua & antiqua libertate conseruare uolentes predictum iudeum a claustro
uolumus amoueri. Concessimus etiam quod neque ille neque alius iudeus in aliqua predicti
claustrum domo faciat mansionem. Quod ut ratum permaneat & iramotum presentis scripto
fecimus confirmari. & sigilli nostri impressione muniri. Actum corboili. Anno ab in-
carnatione domini. m. cc. iij.

<i>Série AA</i>		<i>Pièces</i>	
9.	1652	Lettres et ordres de Louis XIV.	Liasse. 19 pièces, dont une sur parchemin.
10.	1652-1659	Lettres patentes de Louis XIV, accordant une pension de 2.000 écus à Jacques Bourgoïn et le nommant gouverneur de Corbeil.	Liasse. 2 pièces, parchemin.
11.	1514-1589	Lettres des prévôts des marchands de Paris aux maires et échevins de Corbeil.	Liasse. 7 p., papier.
12.	1569	Lettres du duc de Villeroy au prévôt de Corbeil.	Liasse. 2 p., papier.
13.	1569-1570	Lettres de François, duc d'Alençon, aux maire et échevins de Corbeil.	Liasse. 4 p., papier.
14.	1585-1640	Lettres du maréchal de Bellegarde, de Villequier, Sully, La Jonquières, Phéliepeaux de la Vrillière et François de l'Hôpital aux habitants de Corbeil.	Liasse. 6 p., papier.
15.	1646-1652	Lettres du Maréchal de la Ferté-Sénecterre à Jacques Bourgoïn, gouverneur de Corbeil.	Liasse. 11 p., papier.
16.	1649-1652	Lettres du Maréchal de Villeroy à Jacques Bourgoïn, gouverneur de Corbeil, et au prévôt de cette ville.	Liasse. 36 p., papier.
17.	1652	Lettres de Turenne au gouverneur de Corbeil, Jacques Bourgoïn.	Liasse. 16 p., papier.
18.	1515-1548	Entrées royales à Corbeil.	Liasse. 14 pièces, dont une sur parchemin.
19.	1787-1789	Bureau intermédiaire. — Département de Corbeil.	Liasse. 37 p., papier.
20.	1788-1789	États généraux. Convocation, élection des députés, cahier des doléances.	Liasse. 17 p., papier.

<i>Série AA</i>			<i>Pièces</i>
21.	1789	Circulaire du comité des subsistances de l'Assemblée nationale concernant la libre circulation des grains.	1 p., papier.
22.	1789	Hôtel-de-Ville de Paris. — Actes relatifs aux subsistances.	Liasse. 22 p., papier.
23.	1789	Intendance de Paris. — Rapports avec la municipalité de Corbeil.	Liasse. 6 p., papier.
24.	1789	Décret de l'Assemblée nationale sur la Constitution des municipalités.	1 cahier. — 16 ff. imp. papier.

Série BB

1.	1630-1673	Minutes du greffe de l'hôtel-de-ville.	Liasse. 39 p., papier.
2.	1637-1653	Registre de l'hostel-de-ville.	Reg. 272 ff. papier.
3.	1644-1653	Registre de la communauté des habitans de la ville de Corbeil.	Cahier pap. 24 ff.
4.	1650-1659	Délibérations de la ville de Corbeil.	Reg. 77 ff. papier.
5.	1652-1712	Délibérations de l'hôtel-de-ville de Corbeil.	Reg. 222 ff. pap.
6.	1659-1673	Registre de la communauté des habitans de la ville de Corbeil.	Reg. 48 ff. papier.
7.	1694-1739	Actes d'Assemblée.	Liasse. 76 p., papier.
8.	1717-1739	Délibérations de la ville de Corbeil.	Reg. 136 pag. papier.
9.	1739-1766	Délibérations de la ville de Corbeil.	Reg. pap. 848 pages.
10.	1766-1789	Délibérations de l'hôtel-de-ville de Corbeil.	Reg. pap. 235 ff.

<i>Série BB</i>		<i>Pièces</i>
11.	1789-1790	Délibérations de l'hôtel-de-ville de Corbeil. Reg. 201 ff. papier.
12.	1504-1519	Nominations de procureurs - receveurs de la ville de Corbeil. Liasse. 3 p., parch.
13.	1693-1764	Provisions et réceptions de charges et offices municipaux. Liasse. 83 p., papier.
14.	1772-1788	Offices municipaux créés par l'édit de 1771. Liasse. 16 p., papier.
15.	1764	Privilège du directeur de la poste aux lettres, d'être exempt des charges publiques. Liasse. 17 pièces, dont une sur parchemin.
16.	1584	Lettre de Le Bergier, prévôt de Corbeil, au procureur de cette ville. 1 p., papier.
17.	1783	État et dénombrement des habitants de la ville de Corbeil. Liasse. 3 p., papier.
18.	1788	Contrôle général des habitants de la ville de Corbeil et de ses faubourgs. 1 cahier. 59 ff. papier.
19.	1789	Tableau de la population de Corbeil. 1 cahier. 27 ff. papier.
20.	1789-1790	Rapports de la ville de Corbeil avec le duc de Villeroy. — Affaires concernant les péages et l'artillerie. Liasse. 5 pièces, pap. dont 1 copie d'une pièce de 1750.

Série CC

1.	1482-1487	Compte de Pierre Barré, procureur de Corbeil. Reg. pap. 144 ff.
2.	1499-1501	Compte de Gilles Cornu, procureur de Corbeil. Cahier pap. 32 ff.
3.	1507-1508	Compte d'Yves Karnet, procureur de Corbeil. Cahier pap. 29 ff.

<i>Série CC</i>		<i>Pièces</i>
4.	1508-1509	Compte d'Antoine Hildeux, procureur de Corbeil. Cahier pap. 20 ff.
5.	1509-1510	Compte de Spire Senthény, procureur de Corbeil. Cahier pap. 19 ff.
6.	1510-1512	Compte de Pierre Le Berger, procureur de Corbeil. Cahier pap. 48 ff.
7.	1512-1513	Compte de Jean de la Croix, procureur de Corbeil. Cahier pap. 30 ff.
8.	1513-1514	Compte de Michel de Buz, procureur de Corbeil. Cahier pap. 56 ff.
9.	1514-1516	Compte de Michel Jumard, procureur de Corbeil. Cahier pap. 33 ff.
10.	1515	Compte de Michel Jumard, procureur, pour la reconstruction des murailles de la ville de Corbeil. Cahier pap. 10 ff.
11.	1516-1517	Compte de Martin Le Roux, procureur de Corbeil. Cahier pap. 16 ff.
12.	1518-1519	Compte de Pierre Barré, procureur de Corbeil. Cahier pap. 28 ff.
13.	1519-1520	Compte de Simon Quentin, procureur de Corbeil. Cahier pap. 32 ff.
14.	1520-1521	Compte de Nicolas Boulenger, procureur de Corbeil. Cahier pap. 36 ff.
15.	1521-1522	Compte de Jacques Chandelier, procureur de Corbeil. Cahier pap. 31 ff.
16.	1522-1523	Compte de Jean Petit, procureur de Corbeil. Cahier pap. 28 ff.

<i>Série CC</i>			<i>Pièces</i>
17.	1524	Compte des dépenses faites pour la réparation des murailles renversées par la crue de la Seine.	Cahier pap. 8 ff.
18.	1524-1525	Compte de Laurent Cornu, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 20 ff.
19.	1525-1526	Compte de Claude Monthion, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 22 ff.
20.	1527	Extrait du compte de Claude Monthion, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 8 ff.
21.	1529	Extrait du compte de Nicolas Sancueur, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 6 ff.
22.	1531-1532	Compte d'Étienne Grenier, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 34 ff.
23.	1532-1533	Compte d'Étienne Garnier, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 27 ff.
24.	1533-1534	Compte de Jacques de la Ruelle, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 34 ff.
25.	1534-1535	Compte de Pierre Hotier, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 42 ff.
26.	1535-1536	Compte de Jean Puteau, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 96 ff.
27.	1536-1537	Compte de Nicolas Clément, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 56 ff.
28.	1538-1539	Compte d'Isaac Gallot, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 51 ff.
29.	1539-1540	Compte de Thomas Le Page, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 42 ff.
30.	1540-1541	Compte de Thomas Le Page, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 95 ff.
31.	1542	Compte de Jean Le Roux, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 76 ff.

<i>Série CC</i>			<i>Pièces</i>
32.	1543	Compte de Pierre Tortouin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 72 ff.
33.	1547	Compte de Pierre Girard, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 90 ff.
34.	1556	Compte de Jean Quentin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 46 ff.
35.	1558	Compte de Louis Beaujon, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 30 ff.
36.	1559	Compte de Jean Quentin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 67 ff.
37.	1569	Compte de Noël Quentin, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 12 ff.
38.	1589-1590	Compte de Ligier Cordeau, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 26 ff.
39.	1596	Compte de Spire de Senteny, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 15 ff.
40.	1599-1601	Compte de Jean Parrichon, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 14 ff.
41.	1602-1604	Compte de Charles du Nas, procureur de Corbeil.	Cahier pap. 12 ff.
42.	1746-1774	Comptes des revenus-syndics de Corbeil.	Liasse. 11 pièces ou cahiers, papier.
43.	1499-1505	Quittances et pièces justificatives du compte de Gounin de la Croix, procureur de Corbeil.	Liasse, 101 p., dont 15 sur parch.
44.	1513	Pièces justificatives du compte de Jean de la Croix, procureur de Corbeil.	Liasse. 6 pièces, dont 2 sur parchemin.
45.	1513-1518	Quittances et pièces justificatives du compte de Michel Jumard, procureur de Corbeil.	Liasse. 86 pièces, dont 23 sur parchemin.
46.	1516	Quittances des ouvriers ayant travaillé à la réparation des murailles de la ville.	Cahier papier, 30 ff.

<i>Série CC</i>		<i>Pièces</i>
47.	1518-1519	Quittances et pièces justificatives du compte de Pierre Barré, procureur de Corbeil.
		Liasse. 39 pièces, dont 14 sur parchemin.
48.	1519-1522	Quittances et pièces justificatives du compte de Simon Quentin, procureur de Corbeil.
		Liasse. 30 pièces, dont 9 sur parchemin.
49.	1520-1521	Quittances et pièces justificatives du compte de Nicolas Boullenger, procureur de Corbeil.
		Liasse. 46 pièces, dont 9 sur parchemin.
50.	1521-1523	Quittances et pièces justificatives du compte de Jacques Chandellier, procureur de Corbeil.
		Liasse. 43 pièces, dont 14 sur parchemin.
51.	1523-1524	Pièces justificatives du compte de Jean Hémon, procureur de Corbeil.
		Liasse. 36 pièces, dont 6 sur parchemin.
52.	1526-1528	Pièces justificatives du compte de Claude Monthion, procureur de Corbeil.
		Liasse. 39 pièces, dont 2 sur parchemin.
53.	1527-1529	Pièces justificatives du compte de Guillaume Fortier, procureur de Corbeil.
		Liasse. 35 pièces, papier.
54.	1543	Pièces justificatives du compte de Pierre Tortouin, procureur de Corbeil.
		Liasse. 12 pièces, dont une sur parchemin.
55.	1544-1545	Pièces justificatives du compte de Jean Le Bergier, procureur de Corbeil.
		Liasse. 88 pièces, dont 2 sur parchemin.
56.	1545-1546	Pièces justificatives du compte de Barthélemy Rousseau, procureur de Corbeil.
		Liasse. 64 pièces, dont 9 sur parchemin.
57.	1545-1547	Pièces justificatives du compte de Gabriel Parichon, procureur de Corbeil.
		Liasse. 69 pièces, papier.

<i>Série CC</i>		<i>Pièces</i>	
58.	1547	Pièces justificatives du compte de Pierre Girard.	Liasse. 2 p., papier.
59.	1548-1549	Quittances et pièces justificatives du compte d'Etienne Parnot, receveur de Corbeil.	Liasse. 28 p., papier.
60.	1549-1550	Pièces justificatives du compte de Jean Gilbert, procureur de la ville de Corbeil.	Liasse. 7 p., papier.
61.	1551	Pièces justificatives du compte de Jean Cordeau.	2 pièces, papier.
62.	1553-1556	Pièces justificatives du compte de Claude Michel, procureur de Corbeil.	Liasse. 111 p., dont une sur parchemin.
63.	1555-1559	Pièces justificatives du compte de Jean Quentin, procureur de Corbeil.	Liasse. 20 p., dont une sur parchemin.
64.	1745	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 9 p., papier.
65.	1746	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 16 p., dont une sur parchemin.
66.	1747	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 20 p., papier.
67.	1748	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 6 p., papier.
68.	1749	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 14 p., papier.
69.	1750	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 24 p., papier.
70.	1751	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 20 p., dont une sur parchemin.

<i>Série CC</i>			<i>Pièces</i>
71.	1752	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 27 p., papier.
72.	1753	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 25 p., papier.
73.	1754	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 22 p., papier.
74.	1755	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 24 p., papier.
75.	1756	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 23 p., papier.
76.	1757	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 17 p., papier.
77.	1758	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 22 p., papier.
78.	1759	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 22 p., papier.
79.	1760	Pièces justificatives des comptes de la ville de Corbeil.	Liasse. 20 p., papier.
80.	1769-1774	Quittances et pièces justificatives du compte de Marsault, receveur.	Liasse. 123 pièces, dont une sur parchemin.
81.	1770	Pièces justificatives du compte de Michaux, receveur-syndic de Corbeil.	Liasse. 34 pièces, dont une sur parchemin.
82.	1773-1777	Pièces justificatives du compte d'Estienne Charles Marsault, receveur de Corbeil.	Liasse. 86 p., papier.
83.	1777-1779	Pièces justificatives du compte de Etienne-Charles Marsault, receveur des deniers patrimoniaux et octrois de Corbeil.	Liasse. 47 p., papier.

<i>Série CC</i>		<i>Pièces</i>
84.	1779-1781	Pièces justificatives du compte de Etienne Charles Marsault, receveur des deniers patrimoniaux et octrois de Corbeil. Liasse. 40 p., papier.
85.	1781-1784	Pièces justificatives du compte d'Etienne Charles Marsault, receveur des deniers patrimoniaux et octrois de Corbeil. Liasse. 52 p., papier.
86.	1785-1787	Pièces justificatives du compte de Et. Charles Marsault, receveur des deniers patrimoniaux et octrois de Corbeil. Liasse. 47 p., papier.
87.	1787-1789	Pièces justificatives de Marsault, receveur de Corbeil. Liasse. 48 p., papier.
88.	1789-1790	Pièces justificatives des comptes de Ch. Marsault et Et. Begnot, syndics-receveurs de Corbeil. Liasse. 33 p., papier.
89.	1555	Arrêt du conseil ordonnant le paiement d'un emprunt de 300 livres, par les habitants de Corbeil. 1 pièce parchemin.
90.	1716-1789	Gros manquant et droits réservés. Liasse. 18 p., papier.
91.	1660-1768	Don gratuit. Liasse. 17 p., papier.
92.	1716-1731	Etat des habitants de Corbeil pour servir à la nomination des collecteurs de tailles. Liasse. 5 p., papier.
93.	1764-1782	Exemptions d'impositions. Liasse. 27 p., papier.
94.	1789	Minute du rôle de la taille pour la paroisse Notre-Dame de Corbeil. 1 cahier. 34 ff. papier.
95.	1789-1790	Municipalité de Corbeil, impositions. Liasse. 16 p., papier.

<i>Série CC</i>		<i>Pièces</i>
96.	1789-1790	Versement des vaisselles et bijoux d'or et d'argent pour le don patriotique du quart du revenu. Liasse. 5 p., papier.
97.	1489-1768	Octroi de la courtepinte ou appétissement du huitième de la pinte de vin. — Lettres-patentes, ordonnances, arrêts. Liasse. 44 pièces, dont 29 sur parchemin.
98.	1501-1515	Ferme du droit de 12 deniers sur la vente des volailles, œufs, fromages et fruits dans Corbeil. Liasse. 5 pièces, dont 3 sur parchemin.
99.	1501-1547	Adjudications d'octrois. Liasse. 9 pièces, parchemin.
100.	1729-1768	Grosses d'adjudications d'octrois. Liasse. 11 pièces, parchemin.
101.	1627	Office de contrôleur des octrois. Liasse. 3 pièces, parchemin.
102.	1757-1786	Minutes d'adjudications d'octrois. Liasse. 45 p., papier.

Série DD

1.	1503-1573	Baux et titres relatifs à la maison de la Forge et autres, appartenant à la ville de Corbeil. Liasse. 14 pièces, parchemin.
2.	1506-1789	Place des Sablons. — Marché au blé. Liasse. 23 p., papier.
3.	1543	Inventaire des biens périssables appartenant à la ville de Corbeil. Cahier papier, 6 ff.
4.	1653-1788	Port et ruelle du Trou Patry. Liasse. 12 p., dont 2 parchemin.
5.	1676-1788	Actes de ventes et baux, concernant plusieurs maisons de Corbeil « maisons de l'Ange, du Rendez-vous », etc. Liasse. 17 pièces, dont 11 parchemin.

<i>Série DD</i>		<i>Pièces</i>
6.	1693-1777	Titres relatifs à la maison du Tremblay. Liasse. 5 p., papier.
7.	1750-1780	Domaine royal engagé au duc de Villeroy. — Revenus et baux. Liasse. 12 p., dont 8 parchemin.
8.	1786	Marché aux denrées transféré à la place St-Guenault. Liasse. 5 p., papier.
9.	1786-1787	Procès-verbal d'arpentage du territoire de la ville de Corbeil. 1 cahier. 4 ff., papier.
10.	1513-1521	Réparations aux murailles et au port Notre-Dame. Liasse. 9 pièces, parch.
11.	1514-1547	Réparations aux ponts et autres travaux publics. Liasse. 6 pièces, parch.
12.	1534-1553	Marchés et devis de travaux publics. Liasse. 5 pièces, dont 4 parchemin.
13.	1652	Travaux de réparation et de fortification effectués par Jacques Bourgoïn. Liasse. 6 p., papier.
14.	1695-1778	Fabrique de Notre-Dame de Corbeil. Réparations au presbytère et au clocher. Liasse. 46 p., papier.
15.	1714	Destruction du pont de la porte Saint-Nicolas. Liasse. 4 p., papier.
16.	1714	Démolition de la grosse tour du château de Corbeil. Liasse. 3 p., papier.
17.	1773	Auditoire et prison de Corbeil. Réparations. Liasse. 5 p., papier.
18.	1778-1787	Reconstruction du pont des Petites-Bordes. Liasse. 7 p., papier.
19.	1789	Réparations au quai St Laurent. Liasse. 5 p., papier.
20.	1670-1781	Réparations au pavé de la ville et à l'hôtel-de-ville et autres travaux de voirie. Liasse. 81 p., papier.

<i>Série DD</i>		<i>Pièces</i>
21.	1732-1734	Chemin d'Evry. Entreprises de la duchesse de Brissac sur ce chemin. Liasse. 3 p., papier.
22.	1744-1746	Travaux de réparation à la Montagne de Melun. Liasse. 7 p., papier.
23.	1763-1774	Adjudication pour l'enlèvement des boues et immondices de la ville. Liasse. 2 p., papier.
24.	1764	Châblage de la Seine. 1 cahier. de 4 ff. pap.
25.	1772-1792	Eclairage. Réverbères. Liasse. 12 p., papier.
26.	1782-1783	Coche d'eau d'Auxerre à Corbeil. Liasse. 4 p., papier.

Série EE

1.	1534	Inventaire des pièces d'artillerie et « autres ustensilles », appartenant à la ville de Corbeil. Un rouleau, parchem.
2.	1539	Inventaire des pièces d'artillerie et « autres ustensilles », appartenant à la ville de Corbeil. Cahier de 4 ff. parch.
3.	1556-an IV	Arquebuse de Corbeil. Compagnie des chevaliers de l'arquebuse. Liasse. 26 pièces, dont 1 parchemin.
4.	1653-1672	Régiment « Royal Italien » en garnison à Corbeil. Liasse. 6 p., papier.
5.	1684-1776	Gouverneurs de Corbeil. Liasse. 7 p., papier.
6.	1693-1695	Droit d'ustensile des troupes d'infanterie, logées l'hiver dans les places frontières. Liasse. 11 p., papier.
7.	1695-1706	Feuilles d'étapes. Liasse. 8 p., papier.

<i>Série EE</i>			<i>Pièces</i>
8.	1755-1761	Copies des routes de la cour données aux régiments, compagnies, recrues et autres, pour la fourniture des logements, étapes et fourrages dans les lieux de leurs passages. (Registre indiquant le passage de toutes les troupes à Corbeil et les vivres fournis).	Registre 145 ff. pap.
9.	1701-1727	Milice fournie par les communautés d'arts et métiers.	Liasse. 34 pièces pap.
10.	1711-1760	Exemptions du logement des gens de guerre.	Liasse. 8 pièces pap.
11.	1718-1784	Ordonnances et règlements concernant les étapes et convois militaires.	Liasse. 21 pièces pap.
12.	1730-1788	Logement des gens de guerre à Essonnes.	Liasse. 9 pièces pap.
13.	1781-1789	Milice provinciale. Garde bourgeoise. Milice nationale.	Liasse. 38 pièces pap.
14.	1789	Milice nationale. Paroisses affiliées à la milice de Corbeil.	Liasse. 9 pièces pap.
15.	1788-1789	Caserne de la Maréchaussée.	Liasse. 10 pièces pap.
16.	1789	Fournitures faites aux régiments de Royal Cravatte et des chasseurs de Lorraine.	Liasse. 13 pièces pap.
17.	1782	Vote par la ville de 12.000 livres pour contribuer à la construction d'un navire de guerre.	Liasse. 5 pièces pap.

Série FF

Pièces

- | | | | |
|----|-----------|---|--------------------------------------|
| 1. | 1513-1521 | Pièces relatives au procès intenté par la ville contre le prieur de St Guenault, au sujet d'une porte construite par ce dernier et empêchant l'accès des murailles par les habitants. | Liasse. 14 pièces dont 2 parchemin. |
| 2. | 1536-1538 | Procès intenté par la ville de Corbeil contre Gilles d'Auvergne et Pierre Carriot refusant de payer les droits d'octroi. | Liasse. 49 pièces dont 19 parchemin. |
| 3. | 1540-1543 | Procès de la ville de Corbeil contre Lerat, ancien procureur, à l'effet de lui faire rendre ses comptes. | Liasse. 4 pièces dont 3 parchemin. |
| 4. | 1554-1557 | Procès entre les habitants de Corbeil et ceux des faubourgs, au sujet de la répartition de la taille. | Liasse. 14 pièces pap. |
| 5. | 1554-1675 | Procès entre les faubourgs St Jacques et St Léonard d'une part, et la ville de Corbeil de l'autre, au sujet des impositions. | Liasse. 40 pièces pap. |
| 6. | 1596 | Procès de la ville de Corbeil, contre Claude Quillebeuf, receveur des tailles. | Liasse. 2 pièces pap. |
| 7. | 1624 | Procès entre Jean de La Barre, prévôt de Corbeil, et le chapitre St Spire. | Liasse. 2 pièces pap. |
| 8. | 1650-1728 | Procès contre la dame Regnault et Tortouin au sujet de la ferme des droits du sol pour livre appartenant à la ville de Corbeil. | Liasse. 20 pièces pap. |
| 9. | 1760-1766 | Procès entre les habitants de Corbeil et ceux des faubourgs, au sujet des offices municipaux. | Liasse. 118 pièces dont 5 parchemin. |

<i>Série FF</i>		<i>Pièces</i>	
10.	1766-1769	Procès de la ville de Corbeil contre la succession du Sr Esmonnet, directeur des aides.	Liasse. 64 pièces dont 1 parchemin.
11.	1768-1783	Procès entre la ville de Corbeil et Bertrand, adjudicataire des octrois.	Liasse. 23 pièces dont 1 parchemin.
12.	1769-1770	Procès intenté par la ville de Corbeil contre Viot, fermier du coche d'eau.	Liasse. 31 pièces dont 1 parchemin.
13.	1769-1784	Procès de la ville de Corbeil contre le Sr Berth, directeur des aides.	Liasse. 12 pièces dont 1 parchemin.
14.	1773-1775	Procès intenté par le sieur Bertrand, adjudicataire des octrois de Corbeil, et la ville, contre Julien Robin et Charles Bezard, du faubourg St Jacques, refusant de payer les droits d'octroi.	Liasse. 51 pièces dont 4 parchemin.
15.	1786-1788	Procès entre la ville de Corbeil et Mallat, adjudicataire des octrois.	40 pièces dont 1 parch.
16.	1614	Ordonnance de l'officialité de Paris.	1 pièce parch.

Série GG

1-41.	1593-1792	Notre - Dame : baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune).	41 registres papier.
42-136.	1601-1792	Paroisse St Jacques. — Registres de baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune).	95 registres papier.
137-233.	1603-1793	Paroisse St Pierre et St Léonard. — Registres de baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune).	97 registres papier.

<i>Série GG</i>	<i>Pièces</i>
234-297. 1612-1793	Paroisse St Martin. — Registres de baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune). 64 registres papier.
298-336. 1670-1791	St Guenault. — Registres des baptêmes, mariages et sépultures (manquent 1720, 1722, 1728). 39 registres papier.
337-340. 1737-1776	Hôtel-Dieu de Corbeil. — Registres des inhumations. 4 registres papier.
341-345. 1753-1790	S. Jean en l'Isle: Baptêmes, mariages et sépultures (sans lacune). 5 registres papier.
346. 1757-1792	Religieuses Augustines de Corbeil. — Registre des sépultures. Reg. pap. 22 ff.
347. 1191-1310	Abbaye de Barbeau. Liasse. 5 pièces parch.
348. 1293	Hôtel-Dieu de Corbeil. — Droit de port à laver sur la rivière de St Spire. Liasse. 4 pièces dont 3 parchemin.
349. 1655-1667	Hôtel-Dieu de Corbeil. — Dépenses et recettes. Reg. pap. 78 ff.
350. 1767	Inventaire des titres de l'Hostel-Dieu de Corbeil. Reg. 21 ff. pap.
351. 1786-an XIII	— Hôtel-Dieu, puis Hospice de Corbeil. — Dépenses de 1786 à l'an XIII. Recettes de 1789 à l'an XIII. Reg. pap. 146 ff.
352. 1788	Abbaye de La Joye-Villiers. — Beaux de terres lui appartenant et situées dans la seigneurie de Villeroy. Liasse. 14 pièces pap.
353. 1654-1711	Confrérie de St Charles en l'Eglise St Jacques. — Titres de rente. Liasse. 14 pièces dont 4 parchemin.
354. 1739-1792	Livre des dépenses et recettes de la confrérie de St Pierre et St André, érigée en l'église S. Léonard. Reg. pap. 141 ff.

<i>Série GG</i>		<i>Pièces</i>	
355.	1714-1781	Te Deum chantés en l'honneur des victoires.	Liasse. 2 pièces pap.
356.	1728	Déclaration du cardinal de Noailles, archevêque de Paris.	1 pièce pap.
357.	1604-1756	Collège de Corbeil. — Contrats et constitutions de rentes au profit de l'exécution testamentaire de J. Bourgoin.	Liasse. 26 pièces dont 2 parchemin.
358.	1650-1653	Collège de Corbeil. — Fondations pieuses faites par J. Bourgoin.	Liasse. 3 pièces parch.
359.	1656-1659	Collège de Corbeil. — Contrat de fondation.	Liasse. 12 pièces dont 1 parchemin.
360.	1657-1708	Collège de Corbeil. — Rentes dues par de Bailleul et Guillet à Jacques Bourgoin.	Liasse. 5 pièces dont 3 parchemin.
361.	1661-1667	Collège de Corbeil. — Exécution testamentaire de J. Bourgoin. Quitances.	Liasse. 37 pièces pap.
362.	1662-1700	Fragments de registres de délibérations de l'exécution testamentaire de J. Bourgoin.	Liasse. 3 cahiers pap.
363.	1662-1773	Collège de Corbeil. — Exécution testamentaire de J. Bourgoin : contrats et transactions.	Liasse. 24 pièces dont 20 parchemin.
364.	1669-1784	Collège de Corbeil. — Comptes du receveur du collège.	Liasse. 25 pièces pap.
365.	1672-1773	Collège de Corbeil. — Comptes de l'exécution testamentaire de Jacques Bourgoin.	Liasse. 15 pièces pap.
366.	1684	Collège de Corbeil. — Procès avec Notre-Dame de Paris.	Liasse. 3 pièces pap.

<i>Série GG .</i>		<i>Pièces</i>	
367.	1697-1755	Collège de Corbeil . — Administration.	Liasse. 15 pièces dont 3 parchemin.
368.	1719-1752	Collège de Corbeil . — Rente de 50 livres , au profit de l'exécution tes- tamentaire Bourgoïn, due par J. Jamet , bourgeois de Fontainebleau.	Liasse. 29 pièces dont 3 parchemin.
369.	1719-1767.	Collège de Corbeil . — Délibérations des exécuteurs testamentaires de feu Jacques Bourgoïn.	Reg. pap., 183 ff.
370.	1741-1749	Collège de Corbeil . — Procès avec l'Eglise St Spire, au sujet de la suc- cession Delaunay.	Liasse. 7 p., papier.
371.	1749-1769	Collège de Corbeil . — Pièces justificatives des comptes du Sr de Bois- neuf, exécuteur testamen- taire de feu J. Bourgoïn.	Liasse. 42 p., papier.
372.	1755-1766	Collège de Corbeil . — Procès contre Mourras, ré- gent du collège.	Liasse. 8 p., papier.
373.	1768-1790	Collège de Corbeil . — Pièces justificatives de Caillois, receveur du Col- lège.	Liasse. 174 p., papier.
374.	1771-1778	Collège de Corbeil . — Acquit de la rente due au chapelain de St Nicolas.	Liasse. 10 p., papier.
375.	1778-1781	Collège de Corbeil . — Procès entre les adminis- trateurs et le principal du collège.	Liasse. 5 pièces, dont 1 cahier et une p. parchemin.
376.	s. d.	Collège de Corbeil . — Rentes à percevoir.	Registre. 51 ff. papier.
377.	1521	Peste à Corbeil. — Soins donnés aux malades.	Liasse. 4 pièces, dont 1 parchemin.
378.	1706-1730	Assistance publique . — Médecin et sage-femme pour les indigents.	Liasse. 7 p., papier.

<i>Série GG</i>			<i>Pièces</i>
379.	1563-1749	Eglise collégiale St-Spire. — Jurisdiction domaniale.	Liasse. 23 pièces, dont une parchemin.
380.	XVII ^e siècle.	— Extraits du Cartulaire de St Spire et d'un grand livre de chœur.	Liasse. 10 p., papier.
381.	1772	Chapitre de St Spire. Pro- cession du vœu de Louis XIII.	Liasse. 2 p., papier.
382.	1184	Diplôme de Philippe Au- guste, ordonnant des ser- vices dans l'église Saint Spire de Corbeil, au nom de sa mère, la Reine Adèle (<i>Adela</i>), veuve de Louis VII (latin).	1 pièce parchemin.
383.	1203	Diplôme de Philippe Au- guste, relatif au service des chanoines dans l'é- glise Saint Spire (latin).	1 pièce parchemin.
384.	1183	Charte de la reine Adèle en faveur de l'église Saint Spire de Corbeil (<i>Charte de l'âne</i> (latin).	1 pièce parchemin.
385.	1203	Charte de la reine Adèle (veuve de Louis VII), or- donnant l'expulsion d'un Juif du cloître Saint Spire. (latin).	1 pièce, parchemin.
386.	1196 1234	Chartes de Baudoin du Donjon, en faveur de Saint Spire de Corbeil (latin).	2 p. parch., avec sceau dans un sachet, mais brisé pour une pièce, l'autre incomplète.
387.	1237	Charte de l'Officialité de Paris. — Vente de terres à Bondoufle, par Philippe Garnier et Isabelle sa femme (latin).	1 pièce parchemin.
388.	1190	Charte de la reine Adèle, pour apaiser un différend qui s'était élevé entre Maurice de Sully, Evêque de Paris, et le chapitre de Saint Spire de Corbeil (latin).	1 pièce parchemin, manque une petite partie.

<i>Série GG</i>			<i>Pièces</i>
389.	1190	Charte de Maurice de Sully, relative au même objet (latin).	1 pièce parchemin.
390.	1260	Charte de Regnault, évêque de Paris, relative à l'église St Spire de Corbeil (latin).	1 pièce parchemin.
391.	1233	Charte de Eudes, Abbé de Saint Denys, à l'occasion d'un différend qui s'était élevé entre St Spire de Corbeil et Notre-Dame des Champs d'Essonnes. (latin).	1 pièce parchemin.
392.	1234	Charte de l'officialité de Paris, relative à partie d'une maison située au cloître St Spire de Corbeil, cédée par Guillaume de Nagis, chanoine d'Auxerre (latin).	1 pièce parchemin.
393.	1171	Charte de Maurice de Sully, évêque de Paris, relative à un partage de biens (latin).	1 pièce parchemin , avec sceau dans un sachet.
394.	1265	Charte de l'Officialité de Paris, relative à un différend qui s'était élevé entre l'Abbaye d'Yerres (<i>Edera</i>) et la maison Dieu de Corbeil (latin).	1 pièce parchemin , avec la moitié du sceau.
395.	1464	Charte de Jehan Bouvery, Prévost de Corbueil. — Bail à rente par l'Abbaye d'Yerres, d'une pièce de terre sise à Corbeil, au dessus du Champ Dieu, en allant à la fontaine au bourreau.	1 pièce parchemin , avec le sceau de la Prévôté de Corbeil, un peu endommagé.
396.	1458	Charte de Nicolas Compaignon, Prévost de Corbueil, bail à rente, par l'Abbaye d'Yerres, d'une mesure et jardin assis au vieil Corbeil.	1 pièce parchemin , avec le sceau de la Prévôté de Corbeil, un peu cassé.

<i>Série GG</i>			<i>Pièces</i>
397.	1180	Charte de Jean, évêque de Chartres, relative au conflit intervenu entre l'Abbaye de St Spire et Notre-Dame des Champs, d'Essonnes (latin).	1 pièce parchemin.
398.	1203	Charte de Hugues Clément, abbé de St Spire, relative au stage des chanoines (latin).	1 pièce parchemin.
399.	1213	Charte du Chapitre de Notre Dame de Corbeil, par laquelle Arnulf de Braia, prêtre, fait don à l'église St Spire, de sa maison, sise au cloître de la dite église (latin).	1 pièce parchemin.
400.	1232	Charte de Regnault (<i>Reginaldus</i>) du Donjon, archidiacre d'Orléans.	
—	1232	Charte de Pierre du Donjon, soldat. Tous deux font donation à l'église Saint-Spire de biens provenant de Reginald de Cramoel (latin).	2 pièces parchemin.
401.	1245	Charte de l'Officialité de Paris, relative à un don de dix sols Parisis de rente annuelle et perpétuelle à l'Abbaye d'Yerres (<i>Edera</i>), par Philippe de Linais (latin).	1 pièce parchemin.
402.	1248	Charte du Chapitre de Notre-Dame de Corbeil, relative à un cens sur une maison et vigne assis au vieux marché (latin).	1 pièce parchemin.
403.	1257	Charte de l'Archidiacre de Paris, relative à la vente d'un demi arpent de pré, sis au Perray, au chapitre de St Spire (latin).	
»	1257	Charte de l'Officialité de Paris. — Vente d'un demi	

Série GG

Pièces

- arpent de pré, sis au Per-ray, au Chapitre de St Spire de Corbueil (latin). 2 pièces parchemin.
404. 1424 Inventaire des reliquaires, bijoux, ornements, etc., appartenant au Chapitre de St Spire de Corbeil. 1 cahier de 11 feuillets de parchemin.

Série II

1. 1427 Ordre de paiement de 40 livres tournois, à Jean de St Yon, pour être allé de Paris à Corbeil. 1 pièce parchemin.
2. 1608-1625 Gages de Jacques Bourgoïn au service de la Suède. Libération définitive et passe-port. Liasse. 6 p., papier.
3. 1610-1625 Actes royaux suédois concernant Jacques Bourgoïn. Liasse. 9 p. pap. avec sceaux : latin et suédois.
4. 1617-1652 Lettres diverses adressées à Jacques Bourgoïn. Liasse. 9 p., papier.
5. 1628-1638 Meurtre de Jean Joly de la Houssaye, par Jacques Bourgoïn. — Lettres de rémission. Liasse, 46 pièces, dont 7 parch. avec sceaux.
6. 1628-1642 Actes de Louis XIII concernant le régiment de La Tour. Nomination de Jacques Bourgoïn lieutenant-colonel de ce régiment. Liasse. 6 pièces, dont 1 parchemin.
7. 1638-1654 Lettres diverses adressées à Jacques Bourgoïn. Liasse. 12 p., papier.
8. 1647 Règlement entre Fouquet et Jacques Bourgoïn, d'une somme de 90 pistoles. Liasse. 3 p., papier.

<i>Série II</i>			<i>Pièces</i>
9.	1656	Contrat entre Jacques Bourgoïn et Anne de Maselary.	1 pièce papier.
10.	1629	Lettre de Charles de Lorraine, duc de Guise.	1 pièce papier.
11.	1764	Ordonnance de l'intendant de faire faire des seaux pour les incendies.	1 pièce papier.
12.	s. d.	Six lettres de Santeuil.	Cahier 13 ff. papier.
13.	1788	Inventaire des archives de la ville de Corbeil.	Reg. 140 pages, papier.



BIBLIOGRAPHIE

LE PAIRE (J. A). — Histoire de la Ville de Corbeil, par J. A. Le Paire. Emile Colin, Imprimerie de Lagny, 1901, 2 vol. 8°.

Après Jean de La Barre, l'ingénieux historien de Corbeil, après le savant abbé Le Beuf, M. Le Paire, issu d'une ancienne famille corbeilloise, auteur d'une récente histoire de la Ville de Lagny, a entrepris d'écrire une histoire nouvelle de la vieille cité à laquelle le rattachent des sentiments d'affection héréditaire. Cet ouvrage, en deux gros volumes in-8°, est le fruit de nombreuses lectures et de recherches patientes à travers la masse touffue de documents qui se rapportent de plus ou moins loin à la ville de Corbeil. En abordant un si vaste sujet, on comprend que l'auteur ait été tenté d'écrire presque toute une histoire de France, vue du côté de Corbeil. Du Chesne appelait Corbeil le « domicile des reines de France ». C'était dire combien les événements qui se sont déroulés dans cette ville ont été mêlés pendant plusieurs siècles à l'histoire même de nos rois, et aux vicissitudes de la capitale. Aussi, M. Le Paire a-t-il, comme Jean de La Barre, divisé son récit par règnes, et classé en ordre chronologique des détails multiples et divers. Son ouvrage est ainsi devenu un vaste répertoire de faits, que, dans l'avenir, aucun historien de Corbeil ou de ses environs ne devra manquer de consulter. De nombreuses tables, chronologiques et alphabétiques, des *Indices nominum et rerum*, des tables des auteurs, facilitent singulièrement les recherches.

Dès le début du premier volume, la question, si intéressante par son obscurité même, des origines de Corbeil, longuement étudiée déjà par De la Barre et par l'abbé Le Beuf, est discutée à nouveau avec une véritable compétence locale. Sur les comtes et les vicomtes de Corbeil, et sur les anciennes Maisons qui ont successivement porté le nom de Corbeil, le nouvel historien n'a pas manqué de mettre à contribution les renseignements précis et abondants que l'on doit aux savants travaux de M. J. Depoin. On remarquera un certain nombre d'extraits d'aveux et dénombremens de la Prévosté et vicomté de Paris, datant de la période peu explorée encore du quatorzième siècle, et puisés aux Archives Nationales. Ces documents forment une source utile d'information pour l'histoire locale. Le

paisible citadin du Corbeil de nos jours ne lira pas sans émotion le récit attachant et mouvementé que fait M. Le Paire du fameux siège de 1590, d'après la relation du Jésuite Dondini, si élégamment publiée, il y a quelques années, par notre savant secrétaire général, M. Dufour. Mentionnons encore l'histoire abrégée des Neufville de Villeroy; la reproduction de la liste déjà donnée par De la Barre, des lieux ressortissants de sa prévosté, à laquelle l'auteur a ajouté les principaux faits historiques concernant chaque localité; et enfin l'état des fiefs vers 1760, dans chacune des paroisses du ressort de la châtellenie de Corbeil. La partie proprement chronologique de l'ouvrage se termine par un récit ébauché des événements de la période révolutionnaire, malheureusement interrompu à la date du 21 Septembre 1792, que l'auteur s'est imposée comme terme de ses recherches.

Le second volume contient des notices fort complètes, on pourrait presque dire des monographies, sur les principales églises de Corbeil: St-Spire, St-Guenault, Notre-Dame, St-Jean de l'Ermitage, et enfin l'intéressant prieuré de St-Jean en l'Isle, auquel reste attaché le mélancolique souvenir de la reine Isburge, et dont la chapelle gracieuse, si heureusement restaurée dans ces dernières années, console jusqu'à un certain point les amis fervents des traditions locales de la disparition à jamais regrettable de Notre-Dame de Corbeil.

Enfin, un dernier chapitre donne le tableau complet du Doyenné du Vieux-Corbeil, avec l'énumération des soixante et une paroisses de cette circonscription ecclésiastique et l'abrégé de leur histoire.

V. C.

MEULEY (A.) — Le Plateau de Villejuif, les Hautes-Bruyères et le Moulin-Saquet pendant le siège de Paris (1870-71); Souvenirs d'un aumônier militaire, par l'abbé Achille Meuley, aumônier des Invalides. — Paris, imprimerie Féron, 1902.

In-octavo de 47 pp. avec portraits, sur papier vélin.

RICHARD (L.) — L'origine de Sainte-Croix-sur-Vie. Notes et documents par l'abbé L. Richard. In-16 de 32 pp. et gravures. Bellegarde (Loiret), imprimerie Jeanne d'Arc, 1902.

FORTEAU (Ch.) — Les registres paroissiaux du canton de Méréville. Pussay (suite et fin), par Charles Forteau, membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais et de Corbeil-Etampes. In-8° pp. 37 à 83. Fontainebleau, imprimerie Bourges, 1902.

Extrait des annales de la *Société historique et archéologique du Gâtinais*.

LIORÉ (G.) — La Compagnie de milice bourgeoise instituée sous

le titre de « Chevaliers de Moret », par G. Lioret, membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais. In-8° de 71 pp. avec portraits. Fontainebleau, imprimerie Bourges ; Moret-sur-Loing, 1901.

Extrait des annales de la *Société historique et archéologique du Gâtinais*.

STEIN (H.) — Odyssée d'un chevalier beauceron au xv^e siècle, par Henri Stein. In-8° de 8 pp. Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1901.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

CHAPISEAU (Félix). — Le Folklore de la Beauce et du Perche, Librairie orientale et américaine. J. Maisonneuve, 1902. Deux vol. petit in-8° écu, cartonnés toile rouge, de xiii, 366 et 356 pp.

Tomes 45 et 46 des *Littératures populaires de toutes les nations*.

DISMIER (G.) — Flore bryologique du bois de la Grange (Seine-et-Oise), par M. G. Dismier, de la Société Botanique de France. Paris, imp. nat. 1902. In-8° de 12 pp.

Extrait du compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes en 1901 (Sciences).

GRAVEREAU (J.) — Roseraie de l'Hay (Seine). Les roses cultivées à l'Hay en 1902. Essai de classement, par J. Gravereau. Paris, impr. Lahure, 1902. In-8° de 232 pp.

Avant-propos d'André Theuriet, de l'Académie française ; Aquarelles et dessins par S. Hugard. Librairie Rousset à Grisy-Suisnes (Seine-et-Marne), Pierre Cochet, *Journal des roses*, 1902.

DELAUNAY (E.) — Une ferme en Seine-et-Marne (thèse agricole), par E. Delaunay. Paris, imp. et libr. Pedone, 1902. In-8° de 118 pp.

JEANDRON DE VOUCOUX (A.) — Une ferme en Beauce (thèse agricole), par André Jeandron de Voucoux. Paris, impr. et libr. Pedone, 1902. In-8° de 151 pp.

LONGNON (A.) — Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie (1172-1361), publiés par Auguste Longnon, membre de l'Institut. T. I^{er}, les Fiefs. Paris, imp. nat. 1901. In-4° à 2 col. 809 pp.

HERARD (P.) — Recherches archéologiques sur les Abbayes de

l'ancien Diocèse de Paris, par P. Herard, architecte. Auxerre, impr. Lanier. Paris, Hellé, 4 rue Royer-Collard, 1901. In-4°, v et 197 pp. avec portrait.

Réédition des notices parues en 1851, 1852, 1853 et 1881. Ce volume, qui semble promettre une suite, est ainsi divisé : I. Maubuisson, (6 planches) ; II. Les Vaux de Cernay, (9 planches) ; III. Notre-Dame du Val, (8 planches) ; IV. Port-Royal des Champs (4 planches).

ALLIOT (l'abbé). — Visites archidiaconales de Josas, par l'abbé Alliot, curé de Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise). Besançon, imp. Jacquin. Paris, libr. Picard et fils, 1902. In-8° de xxxix et 455 pp.

On trouve, dans cet ouvrage, qui comprend les années 1458 à 1470, des détails intéressants sur les diverses paroisses de Corbeil et de presque tous les villages de sa région.

Nous nous permettons de relever ici une légère erreur de l'auteur : il a traduit (art. 562) *Villa regis* par *Villeneuve-le-Roi* qui est bien appelée ailleurs *Villa nova regis*, tandis que *Villa regis* doit s'entendre de *Villeroy*, et la preuve qu'il s'agit bien de Villeroy, c'est que cette paroisse et celles d'Echarcon et de Fontenay-le-Vicomte, très voisines, furent visitées le même jour.

QUESVERS (P.). — Une tournée en Gâtinais en 1773, par Paul Quesvers. Fontainebleau, 1902. In-8° de 19 pp.

Pages 7 et 8, il y est question du Château de Petit-Bourg (1) *rebdti*, de Croix-Fontaine, Morsan-s-Seine (2), etc. A propos de ce dernier village, le narrateur s'exprime ainsi : « le territoire de Morsan-sur-Seine est si célèbre pour sa mauvaise qualité, que le proverbe du canton dit des gens dépourvus : *il est comme les poules de Morsan qui jeûnent pendant l'août* ».

LARGEMAIN. — Un épisode de la vie de Bernardin de Saint-Pierre. Ses démarches pour entrer dans l'armée du Grand Frédéric. Documents inédits publiés par le lieutenant-colonel Largemain. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupelay-Gouverneur, 1902.

In-octavo de 5 pages, extrait de la *Revue historique*.

RISCH (L.). — Essai historique sur Saint-Hilarion et ses hameaux, par Léon Risch. Versailles, impr. Aubert, 1902. In-8° de 127 pp.

(1) Le château de Petit-Bourg, commune d'Evry-s-Seine, est à 4 kilomètres de Corbeil ; il a été habité par Mme de Montespan et par son fils, le duc d'Antin.

(2) Aujourd'hui Morsang-s-Seine, village à 4 kilomètres en amont de Corbeil.

BAUDOUIN (P. de). — Montfort-l'Amaury, par Pierre de Baudouin, publiciste. Limoges, impr. Perrette, 1902. In-8° de 62 pp. avec gravures.

DION (A. de). — L'Église de Montfort-l'Amaury et ses vitraux, par le Comte A. de Dion. Tours, impr. Deslis frères, 1902. In-8° de 87 pp. avec planches dans et hors texte.

RICHAULT D'HÉRICHAULT (Ch. de). — Souvenirs et portraits, œuvres posthumes. Paris, Téqui, libr.-édit., 1902. — Un vol. in-12 ; portrait de l'auteur.

Souvenirs anecdotiques finement racontés et où l'on sent toujours battre un cœur vaillant sous un esprit plein d'allégresse et toujours prêt à lancer des fusées pétillantes et réjouissantes, comme ce récit amusant d'un séjour à Corbeil, vers 1850, que je me plais à citer parce qu'il est de chez nous et qu'il donne la note de ce livre amusant :

« Je vais dire ce qui nous fait encore rire aux larmes ; ce n'est pas dramatique, ni bien intéressant, et vous en conclurez à quel point nous étions jeunes.

« Nous étions donc allés, au temps d'août, passer deux jours auprès de la Seine, à Corbeil. Nous nous étions logés à l'hôtel de *la belle image*, Moland, Jules de Vic et moi. Notre sacoche était assez bien garnie en ce moment ; nous fétions je ne sais plus quel succès littéraire. Nous fûmes Sardanapalesques et la note se montait à une trentaine de francs. Au matin, quand nous partîmes, le maître de l'hôtel, la servante et les deux domestiques se présentèrent en faisant des rêves d'or sur l'ampleur de ma bourse. Je payai (j'étais toujours caissier) et je dis avec magnificence : « Vous garderez le reste et le partagerez entre vous ». Je partis majestueusement, comme il seyait à un homme opulent et, quand je me retournai, les quatre personnages me regardaient avec des yeux étonnés. Je les saluai avec une grâce conquérante et je partis. Mes deux compagnons me suivaient. Tout à coup, quand nous fûmes hors de Corbeil, je les entendis éclater de rire, tomber à terre et se tordre.

« Le reste que j'avais donné avec un aplomb de grand seigneur et des airs de prince indien se composait d'un sou ! Un sou à partager entre trois ! J'avais cru donner un petit écu.

« J'avais envie de retourner sur mes pas, mais je me contentai de ne plus retourner à *la belle image* ».

Note sur une ancienne croix de cimetière à Athis-Mons, Seine-et-Oise. Montcourcel, 1902. In-8° de 28 pp. papier de Hollande, 2 héliogravures.

Nous croyons devoir respecter l'anonymat dont s'est voilé l'auteur de cette

élégante plaquette, bien que la transparence de ce voile dissimule assez mal la personnalité sympathique d'un érudit et zélé collègue.

Mémoire historique sur le Mercure de France ; 1672 à 1780, publié par George de Courcel. Paris, libr. H. Leclerc, 1903.

HESLING (E.) — La Ville-du-Bois, canton de Palaiseau, par E. Hesling, instituteur. Versailles, impr. Pavillet, 1902. In-8° de 45 pp.

Réédification du clocher de Saint-Denys d'Athis (Seine-et-Oise). Lille, impr. E. Danel, 1902. Petit in-4° de 14 pp. papier vélin, gravures, titre rouge et noir. Non mis dans le commerce.

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas pensé à nous envoyer cette plaquette qui est certainement intéressante ; il nous eût été agréable d'en signaler les mérites.

Contentons-nous de dire que cet anonyme nous paraît avoir des liens de parenté assez étroits avec l'auteur de *l'Ancienne croix du cimetière d'Athis*, que nous venons de citer ci-dessus.

Épisodes de la Révolution française dans le département de Seine-et-Oise. La disette de 1789 à 1792, jusqu'à la loi du maximum, par M. Dramard. Versailles, Aubert, 1872. In-8° de 108 pp.

Gilles de Corbeil, sa vie et ses œuvres, par Camille Vieillard. In-4°, 1902.

Extrait de la *France médicale*, novembre 1902 et mois précédents. L'auteur fait preuve d'une solide érudition dans cette notice très étudiée qu'il a consacrée au célèbre médecin de Philippe-Auguste.

Documents relatifs aux états-généraux et aux assemblées réunis sous le roi Philippe-le-Bel, publiés par Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques. Paris, imp. nat. 1901, un fort vol. in-4° de 62 et 858 pp.

On trouve à la page 588, sous le n° DCCCXVII, une ordonnance du Prévôt de Corbeil, Jehan le Tainturier, relative à l'élection de deux députés de Corbeil aux États-généraux de Tours en 1308 (1).

(1) Ce document est fort intéressant pour Corbeil, aussi avons-nous l'intention de le reproduire in-extenso dans un prochain bulletin.

Monuments historiques de Seine-et-Oise, publiés sous la direction de M. Paul Allorge, architecte diplômé. In-4°. Paris, 1902.

Recueil très artistique de belles gravures sur cuivre, reproduisant les monuments classés de notre département.

Cette première série, car elle doit être suivie d'une autre pour les monuments non classés, est en cours de publication ; elle se composera de 100 gravures (28×23) divisées en 10 fascicules contenant chacun 10 gravures.

Deux fascicules ont paru ; le prix de chaque fascicule est de 5 francs. On souscrit chez Révellat, graveur-imprimeur, 25, quai des Grands-Augustins, Paris.

LORIN (F.). — La Société archéologique de Rambouillet à Senlis et à Dampierre, par F. Lorin, secrétaire-général de la Société. Versailles, Aubert, 1901. In-8° de 122 pp. avec gravures.

Extrait des mémoires de la Société.

LORIN (F.). — Le troisième pardon d'Anne de Bretagne à Montfort-l'Amaury, par F. Lorin, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet. Versailles, Aubert, 1902. In-8° de 59 pp. avec gravures.

Extrait des mémoires de la Société.

Les Chroniques de Perceval de Cagny, publiées par H. Moranvillé pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1902, in-8°.

A la page 115 de cet ouvrage, on lit la phrase suivante qui est intéressante pour Corbeil :

« L'assemblée à Corbueil, 10 août 1418. Le Dauphin envoie les ducs de Bretagne et d'Alençon devers ledit de Bourgoigne (le duc de) pour trouver et faire aucun appoinctement. Le duc de Bretagne se départit après dîner pour retourner à Brie-Comte-Robert, pour ce qu'il y avoit mortalité à Corbueil ».

Histoire de la ville de Brie-Comte-Robert, des origines au xv^e siècle, par Edmond Michel. Dujarric et C^{ie}, 1902. In-8° de 500 pp.

LEYGUES (G.). — Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à Victor Duruy à Villeneuve-saint-Georges, le 27 mai 1900, par M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique et des Beaux-arts. Paris, imp. nat. 1900, in-8° de 13 pp.

BLANCHET (Augustin). — Exposition rétrospective de la papeterie. Essai sur l'histoire du papier et de sa fabrication. Paris, Leroux, 1900, in-8°.

BLONDEAU (E.). — Combs-la-ville. L'église St-Vincent.

Extrait du bulletin de la *Société hist. et archéol. de Brie-Comte-Robert*. Nos 5-6.

BOURNON (F.). — L'assemblée provinciale de l'Île de France. Les départements de Saint-Germain et de Corbeil, 1787-1790.

Extrait du bulletin de la *Société hist. et archéol. de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 1900, pp. 60-78.

BRESCHET. — Le cœur du tragédien Talma. Lettre inédite du Dr Breschet (11 novembre 1827).

Extrait de la *Chronique médicale*, 1900, pp. 108-109.

BRÉVILLE (G.) et DIDOT-SAINT-LÉGER. — Le centenaire de la machine à papier continu. Son invention par Nicolas-Louis Robert, en 1799, à la papeterie d'Essonnes de M. Didot-Saint-Léger. Biographie de l'inventeur, par J. Bréville. Historique des divers perfectionnements apportés à la machine Robert, par Didot-Saint-Léger (1800-1810). Paris, Didot, 1900, in-8°, 80 pp. et 2 pl.

BRASSARD (Ch.) — Géographie pittoresque et monumentale de la France, 1^{er} fasc. Paris et le département de la Seine. 2^{me} fasc. Ile-de-France, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, etc. Paris, Flammarion, 1899-1900, g^d in-4°.

BUFFIER (G.) — Madame de la Guette, dame de Mandre et de Sucy, (1613-1680).

Extrait du bulletin de la *Société d'hist. et d'archéol. de Brie-Comte-Robert*, nos 5 et 6.

CAMUS (R.) — Quelques mots sur trois seigneurs de Coubert.

Bulletin de la *Société d'hist. et d'archéol. de Brie-Comte-Robert*, nos 2 et 3.

CLÉMENT (l'abbé). — Le village et l'ancien Prieuré de Saint-Mammès, Moret-sur-Loing, 1900. In-12, iv et 136 pp. avec pl.

CONTY. — Les environs de Paris, guide Conty, 5^e édition. Paris, 1900, in-18, iv et 372 pp. (Guides pratiques Conty).

DELABORDE (H. F.) — Notice sur le registre de Pierre d'Étampes. *Bibliothèque de l'École des chartes*.

DELEROT (E.) — Versailles pendant l'occupation (1870-1871). Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande. Nouv. éd. Versailles, Bernard, 1900. In-8° VIII-496 pp.

MICHEL (Edmond). — Le Château de Brie - Comte - Robert. Brie-Comte-Robert, impr. Tomas, 1900. In-8°, 81 pp. et pl.

MICHEL (Edmond). — Quelques mots sur la Fronde à Brie-Comte-Robert.

Bulletin de la Société d'hist. et d'archéol. de Brie-Comte-Robert, n° 1, pp. 51 à 58.

La Reine Jeanne d'Evreux à Brie-Comte-Robert (1326-1370).

Ibidem, N° 1, pp. 9-15 et 22-25.

MOREL (RENÉ). — Les chauffeurs (Brigands) en Seine-et - Marne (1796-1797). *Le Briard. Almanach de Seine-et-Marne*, 1899, pp. 169-183 ; 1900, pp. 167-181.

Histoires et légendes de la Brie. Les bergers sorciers de Passy-en-Brie (Chevry-Cossigny). — *Almanach historique de Seine - et-Marne* ; 1900, pp. 133-142.

TONDU-NANGIS. — La bataille de Montereau, 18 février 1814, par Tondou-Nangis père, avec notes, éclaircissements et carte par Paul Quesvers. Montereau, impr. de Zanote, 1900. In-16, VIII-72 pp.

STEIN (H.) — L'Ermitage de la Madeleine à Samois.
L'Abeille de Fontainebleau, 23 mars 1900.

DENORMANDIE. — La demeure de M^{me} de Pompadour.
Intermédiaire des chercheurs et curieux, XLII, col. 1017-1018.

DION (C^{te} de). — Montfort l'Amaury, premier fief de Bretagne, 1322-1352. *Mém. de la Société archéolog. de Rambouillet*, T. XIV, pp. 273-289.

DUCOS (C^{te}). — La mère du duc d'Enghien, 1750-1822. Paris, Plon et Nourrit, 1900 ; in-8°, 422 pp.

On sait que la duchesse de Bourbon, dont il est ici question, a possédé et habité le château de Petit-Bourg, voisin de Corbeil.

LEPOIVRE (J.) — Coches, carrosses et diligences en Brie.
Bulletin de la Société d'hist. et d'archéol. de Brie-Comte-Robert,
N° 1, pp. 91-94.

LECOMTE (Maurice). — Le domaine de Brie-Comte-Robert en
1734. Ibidem. N° 1, pp. 69-71.

DUFOUR (A.) — La délégation des ambulances volontaires à
Corbeil, pendant la guerre franco-allemande, 1870-1871, ouvrage
traduit de l'allemand. Paris, Picard, 1900, in-8° de 72 pp.

Extrait des mémoires et documents de la *Société histor. et archéol. de Corbeil-
Etampes*. T. II.

— Un condamné à mort au xvii^e siècle. Jacques Bourgoïn, 1585-
1661.

Extrait du bulletin de la *Société hist. et arch. de Corbeil-Etampes*, 1900, p. 1 à
15 et pl.

ESTOURNET (O.) — Société de l'Arc à Avon.
Bullet. paroissial d'Avon, février-mai 1900.

JOANNE. — Géographie du département de Seine-et-Oise, 10^e édit.
Paris, Hachette, 1900. In-16, 70 pp. et une carte.

JOANNE. — Paris. Les environs. Paris, Hachette, 1900, in-16.
(Collection des guides Joanne).

GROUCHY (Vicomte de). — Le Château de Fontainebleau en
février 1814.

Le Carnet histor. et littéraire, V. pp. 200-202.

HUGUES (A.) — Cahiers de doléances des paroisses de Quiers et
de Soisy-sur-Ecole, présentés aux États-généraux d'Orléans de 1649.
Le Briard, almanach de Seine-et-Marne, 1900, pp. 130-138.

LEROY (G.) — L'Obituaire de l'Abbaye de Barbeau, ordre de
Cîteaux ; ancien diocèse de Sens.

*Bulletin de la Conférence d'Hist. et d'archéolog. du diocèse de
Meaux*, T. II, pp. 357-375.

LEROY (G.) — Récits et légendes de la Brie. Une fête à Combs-
la-ville en 1767.

Bullet. de la Société d'hist. et d'Archéol. de Brie-Comte-Robert,
I, pp. 86-89.

LIORÉ (G.). — Le passage de Napoléon I à Moret au retour de
l'île d'Elbe.

Le Briard, Almanach de Seine-et-Marne. 1900, pp. 137-154.

Madame de Staël et Talma et notes sur Talma.

Le Carnet historique et littéraire. V. pp. 385-388.

REUSS (E.). — Notice sommaire sur la forêt de Fontainebleau.
Paris, imp. nat. 1900 ; in-8° de 25 pp.

RIVIÈRE (Emile). — Les menhirs des Bosserons (près de Brunoy).
Bulletin et mém. de la Société d'Anthropologie de Paris. 5^{me} série,
I, pp. 164-168.

QUESVERS et STEIN. — Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens,
publiées d'après les estampages d'Edmond Michel, par Paul
Quesvers et Henri Stein. Paris, Picard, 1897-1902, 3 forts vol. in-4°
avec gravures.

Important ouvrage en cours de publication.

PANNIER (Jacques). — Christophe-Philippe Oberkampf (à propos
de son monument et de ses habitations à Jouy).

Société de l'hist. du protestantisme français. Bullet. historiq. XLIX,
pp. 642-647.

PÉRIN (Jules). — Communication relative à l'épée de Jean sans
peur, suspendue dans l'église de Montereau.

Commission du Vieux-Paris, 1900, p. 88.

PINSON (Paul). — Le Chevalier de Saint-Pol-Hécourt (Epitaphe de
l'église de Saint-Sulpice-de-Favières, Seine-et-Oise, provenant de la
Briche).

Intermédiaire des Chercheurs et curieux, XLI. col. 345-346.

MICHEL (Edmond). — Marché avec Jacques Richard, peintre pari-
sien, pour travaux à exécuter à l'église de Villecresnes (S. et O.),
en 1612.

Bullet. de la Société de l'hist. de Paris et de l'île de France, 1902,
pp. 94-96.

MARSAUX (le chanoine). — Notice sur quelques broderies du diocèse de Versailles.

Mém. de la Société hist. et archéol. de Pontoise et du Vexin. T. XXIII; pp. 85 à 94, avec 5 gravures.

Dans cette étude, M. le chanoine Marsaux n'a pas oublié la curieuse chasuble de Viry-Châtillon, dont il avait déjà donné une intéressante monographie dans le bulletin de notre Société.

BERNOIS (l'abbé). — Histoire de Méréville.

Annales de la Société histor. et archéol. du Gâtinais, T. XVIII, pp. 132-172.

PINSON (Paul). — Le siège de Pontoise en 1441.

Intermédiaire des Chercheurs et curieux; XLII, col. 499.

PÉRIODIQUES

La France médicale, revue d'études d'histoire de la médecine. Bi-mensuelle.

M. Albert Prieur, le Directeur de cette revue, a écrit, pour le n° du 25 février 1903, un article intéressant où il loue, comme il le mérite, le travail de notre cher vice-président, inséré dans le premier bulletin de 1902, sous le titre de *Deux maîtres en chirurgie à Corbeil, 1732-1823*.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet. Procès-verbal des réunions de Dampierre, de Montfort-l'Amaury et de Montlhéry-Marcoussis, pendant les années 1900 et 1901, et notices diverses. Tome XV, in-8°, 406 pp. et gravures. Versailles, impr. Aubert, 1901.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Tomes XIX et XX. Fontainebleau, Maurice Bourges, imprimeur, 1901 et 1902.

Sous l'intelligente direction de son secrétaire général qui met, sans compter, sa grande érudition au service de cette Société, dont il est le fondateur, celle-ci continue sa mission en publiant chaque année un volume d'annales, dans lequel ses collaborateurs se plaisent à insérer des notices et des documents intéressant la vaste contrée à l'histoire de laquelle elle a consacré ses études.

Almanach commercial et industriel de Seine-et-Oise pour 1902.
6^{me} édition. Versailles, Cerf, 1902, petit in-8° de XII-187 pp.

Almanach-annuaire de l'arrondissement de Corbeil et des cantons
limitrophes pour 1902, in-8°. gravures. Corbeil, impr. Créte.

La Causerie paroissiale d'Epinaÿ-sur-Orge, 4^e année, N° 1,
décembre 1902. Imp. Marquignon, à Juvisy; in-18, 16 pp.

Les Soirées Corbeilloises.

Cours de danse fondé par des jeunes gens de Corbeil qui y donnent chaque
année une fête, jusqu'à présent très réussie, à l'occasion de laquelle ils publient
de jolis programmes fort artistiquement illustrés.

Corbeil, 1901-1902.

Bulletin de l'association amicale des anciens élèves de Grignon,
année 1901, in-8° de 234 pp. et portrait.

Paris (5, avenue de l'Opéra), 1902.

Le Messager de la Beauce, du Perche et de la Basse-Normandie;
almanach comique, moral et illustré pour 1902 (51^{me} année), in-18,
197 pp. avec gravures en noir et en couleurs. Chartres, impr. Lan-
glois, 1902.

Comice d'encouragement à l'agriculture et à l'horticulture de
Seine-et-Oise. Bulletin des opérations pour les années 1898, 1899,
1900 et 1901. Versailles, imp. Aubert, 1902; in-8° de XLIII et 116 pp.

Compte rendu des travaux de la Société des sciences morales, des
lettres et des arts de Seine-et-Oise, pour les années académiques
1899-1900 et 1900-1901. Versailles, imp. Aubert, 1902, in-8° de LXIV
pp.

Supplément à la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*.



CHRONIQUE

Nous croyons devoir reproduire dans cette chronique, un article du *Journal de Corbeil*, du 10 janvier 1903. C'est le compte-rendu de la simple et touchante cérémonie du 31 décembre 1902, dans laquelle la municipalité de Corbeil a offert à M. A. Dufour, bibliothécaire et archiviste de la ville, une belle reproduction en bronze du *Penseur* de Michel-Ange, comme témoignage de sa reconnaissance pour les soins qu'il a apportés, depuis vingt-sept ans, à la conservation et à l'accroissement de la Bibliothèque et des Archives communales.

Enfant de Corbeil, aimant passionnément sa ville natale, jusque dans son passé et son histoire, il était, mieux que personne, apte à entreprendre un travail qui nécessitait de grands efforts et une compétence spéciale.

Lorsqu'en 1875, M. Dufour accepta, à titre gracieux, la direction de la Bibliothèque, celle-ci, quoique déjà riche de 4.000 volumes, ne présentait que le désordre et l'incohérence. Le nouveau bibliothécaire se mit à l'œuvre, il classa et catalogua tous les ouvrages et compléta les collections incomplètes. Aujourd'hui, après 27 années de travail, la Bibliothèque de Corbeil compte environ 15.000 volumes.

En outre, M. Dufour a mis en ordre les archives de la ville qui étaient dispersées un peu partout ; il les a réunies dans un charrier spécial où elles sont classées méthodiquement et conformément aux instructions ministérielles. Il en a dressé l'inventaire qui va être publié prochainement.

Pour juger de l'importance de ce travail, il est bon de rappeler que nos archives de Corbeil remontent au XII^e siècle et renferment, en assez grand nombre, des documents précieux.

C'était donc un acte de justice que la ville accomplissait envers son bibliothécaire, en lui manifestant ainsi sa reconnaissance par un acte public et l'offre d'un objet d'art destiné à rappeler les services rendus et la gratitude de la ville et de la municipalité.

Pour nous, nous considérons comme une bonne fortune d'avoir assisté à cette fête de famille corbeilloise, si honorable pour le conseil municipal et si flatteuse pour notre compatriote et vieil ami.

Nous croyons être l'interprète de tous nos collègues de la *Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, en adressant, nous aussi, nos félicitations à notre excellent secrétaire-général, heureux d'une occasion qui nous permet de rappeler tout ce qu'il a fait pour la fondation, l'accroissement et la prospérité de notre Société, qui vient d'entrer dans sa neuvième année d'existence.

Paul BOUCHER,

Vice-Président de la Société.

UNE FÊTE A L'HOTEL-DE-VILLE DE CORBEIL

(*Extrait du Journal de Corbeil du 10 janvier 1903*)

Nous avons promis à nos lecteurs de leur rendre compte de la remise, qui a eu lieu le 31 décembre dans la grande salle de la bibliothèque de Corbeil, de l'objet d'art offert à M. Dufour par la Ville.

Cet objet d'art est une belle réduction du *Penseur* de Michel-Ange qui orne le tombeau de Laurent de Médicis à Florence.

Sujet grave, un peu austère même, mais qui convenait bien, par cela même, et à celui auquel on l'offrait et à la nature des services qu'on voulait reconnaître. Une inscription placée sur le socle de marbre de la statuette porte ces simples mots :

LA VILLE DE CORBEIL A M. A. DUFOUR

Délibération du conseil municipal du 7 novembre 1902.

M. le Maire Calliet, entouré du Conseil municipal, auquel s'était joint M. le docteur Boucher, vice-président de la Société archéo-

logique, a d'abord donné lecture de la délibération du Conseil dont voici le texte :

Séance du 7 novembre 1902.

M. Cros donne lecture du document suivant :

Messieurs,

Depuis 1875, c'est-à-dire depuis vingt-sept ans, M. Dufour a assumé la charge de diriger la bibliothèque municipale, de classer les archives de la ville et d'en assurer la conservation.

Par un travail intelligent, par des soins constants et éclairés, il a mis les deux services municipaux, qu'il dirige, dans un ordre parfait et il a su, avec les faibles ressources mises chaque année à sa disposition, en provoquant les libéralités de l'État et des particuliers, augmenter notre bibliothèque dans de notables proportions (de 4.000 à 12.000 volumes, près de 15.000 volumes à la fin de 1902).

Il en a dressé un catalogue méthodique, dont nos prédécesseurs ont voté l'impression, et il tient ce catalogue constamment à jour, pour le plus grand bien des amis de l'étude et des érudits qui ont recours aux ouvrages et aux documents qui forment notre bibliothèque et nos archives.

Voilà pour le côté administratif.

Au point de vue moral, M. Dufour est le gardien fidèle de tous les souvenirs du passé de Corbeil ; il a réuni et réunit encore, avec une patience méritoire, mise au service d'un zèle passionné, d'un amour sincère pour tout ce qui concerne l'histoire et les traditions de notre pays, une foule de livres, de gravures et de documents qui présentent le plus haut intérêt.

Vous savez tous, Messieurs, que notre savant concitoyen n'a jamais accepté la moindre rémunération pour les nombreux et utiles travaux dont nous lui sommes redevables.

Il serait de toute justice de donner à M. Dufour un témoignage de nos sentiments, qui sont ceux de nos concitoyens, et que vous partagez tous.

J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser M. le Maire à prélever, sur les fonds disponibles de l'exercice en cours, la somme qu'il jugera convenable pour offrir à M. Dufour un objet d'art, en reconnaissance des longs et éminents services qu'il a rendus à la ville et de ceux qu'il est appelé à lui rendre encore.

Signé : Cros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et par acclamation :

Adopte la proposition de M. Cros, décide que la somme nécessaire à l'achat d'un objet d'art sera mise à la disposition de M. le

Maire, sur les fonds libres de l'exercice en cours, dit que cet objet d'art sera délivré à M. Dufour, au nom de la ville de Corbeil, comme témoignage de reconnaissance.

Et décide également qu'une expédition de la présente délibération sera remise, avec l'objet d'art dont il s'agit, en séance publique, à M. Dufour.

M. le Maire ajoute quelques paroles bien senties, dont l'auditoire a vivement apprécié le tact et l'esprit d'à propos, et a fait ensuite remise à M. Dufour du souvenir qui lui est offert par la Ville.

M. Dufour répond d'une voix que l'émotion altère quelque peu, mais qui demeure néanmoins ferme.

Nous sommes heureux de donner ici le texte de son allocution.

Allocution de M. Dufour.

Monsieur le Maire,

Messieurs les conseillers municipaux,

Les mots me manquent pour vous exprimer, comme il le faudrait, les sentiments de reconnaissance émue, de fierté aussi, qui remplissent mon cœur et qui me sont inspirés par la manifestation, si honorable pour moi, qu'il vous a plu de faire en ma faveur, manifestation qui se traduit d'une manière tangible par le don que vous me faites, au nom de la ville de Corbeil, de ce bronze magnifique, œuvre de l'immortel Michel-Ange, dont j'ai pu admirer l'original au tombeau des Médicis à Florence ; c'est vous dire combien j'en apprécie la haute valeur artistique.

Cette belle œuvre d'art me sera surtout précieuse, Messieurs, parce qu'elle me vient de vous qui représentez si dignement notre chère ville de Corbeil ; je la transmettrai à mes enfants qui la conserveront pieusement et s'en enorgueilleront plus tard.

Je vous remercie encore de n'avoir pas attendu, pour me faire cet honneur, l'accomplissement du cycle habituel de trente années de services ; vous avez certainement pensé qu'à l'âge déjà avancé où je suis parvenu, il n'était pas prudent d'attendre encore trois ans.

Mais qu'ai-je fait, Messieurs, pour mériter tant de bienveillance de votre part ?

J'ai vécu selon mes goûts, au milieu des livres et des archives, heureux de travailler pour ma chère ville natale, afin de lui conserver, en l'augmentant chaque jour, le précieux dépôt qui m'a été confié en 1875, et qui est pour nous tous un titre d'honneur, parce qu'il est la source et la base de notre histoire locale.

Mon mérite n'est donc pas aussi grand qu'on a bien voulu vous le dire : j'ai aimé mon cher Corbeil comme on aime une bonne mère, je l'ai servi de mon mieux ; voilà la vérité dans toute sa simplicité.

Et, en terminant, laissez-moi vous remercier encore, tous, collectivement et individuellement, et tout particulièrement, celui d'entre vous qui vous a suggéré la pensée de cette touchante manifestation qui m'honore si grandement, puis permettez-moi de vous unir, dans un même sentiment d'affectueuse reconnaissance, à notre cher Corbeil que vous représentez si bien et auquel je crie avec tout l'élan de mon cœur :

Vive à jamais Corbeil ! et Vive aussi son Conseil Municipal !!!

M. le Dr Boucher, en sa double qualité de *Corbeillois de Corbeil* et de vice-président de la Société archéologique de Corbeil, Etampes et du Hurepoix, dont M. Dufour est le fondateur et dévoué secrétaire général, s'associe à la manifestation du conseil municipal et joint ses félicitations à celles du maire.

Voilà une simple et touchante cérémonie qu'il était bon de faire connaître et publier.

C'est ce que nous venons de faire avec infiniment de plaisir.

Un nouveau cercueil de pierre a été découvert à Essonnes dans l'emplacement où des trouvailles de même nature avaient été déjà faites (1), ce qui indique bien l'existence, dans ces terrains, dits de *Notre-Dame des Champs*, d'un cimetière qui devait remonter à l'époque Gallo-Romaine, puisqu'on y a trouvé aussi et à plusieurs reprises des objets se rattachant à cette même période, entre autres des pièces romaines du haut et du bas Empire.

Ce cercueil, découvert en octobre 1902, est en pierre blanche très tendre ; il contenait un squelette, à côté duquel on a trouvé une boucle de ceinturon en bronze et une médaille (petit bronze) de l'Empereur Tetricus, qui régna dans les Gaules de 268 à 273 après J.-C. Une croix, grossièrement taillée dans la pierre, indiquait une sépulture chrétienne.

La municipalité d'Essonnes a gracieusement offert ce cercueil au musée Saint-Jean. Malheureusement, les ouvriers chargés du transport le cassèrent en l'apportant. Les débris sont dans le jardin du musée ; on y peut voir la croix indiquée ci-dessus, elle est intacte.

Ces trouvailles sont intéressantes parce qu'elles confirment l'ancienneté d'Essonnes, dont les origines mérovingiennes étaient déjà

(1) Voir notre Bulletin de 1901, p. 153.

connues par les curieuses petites monnaies d'or qui y ont été frappées sous les rois de la 1^{re} race.

Une lettre de remerciements a été adressée à Monsieur le Maire d'Essonnes à la date du 22 octobre 1902.

Une découverte du même genre a été faite, en mars dernier, sur le territoire de Ballainvilliers (1) non loin de la ferme dite la *Croix Saint-Jacques* et du Rocher de Saulx-les-Chartreux. En faisant une fouille dans un champ qui borde la route de Paris à Toulouse, on a rencontré, à 1 m. ou 1 m. 40 du sol, une chaussée empierrée ayant 6 mètres de largeur ; les côtés étaient formés par des blocs de pierre, et le milieu par des pierres de toutes grosseurs. Cette route, parallèle à celle de Toulouse, serait-elle la voie antique de *Genabum* ? Sur les bords de cette route, on a trouvé plusieurs sépultures que l'on croit Mérovingiennes. Ces sépultures, toutes semblables, étaient formées de grandes tuiles de terre cuite, comme les tombeaux trouvés non loin de là, à Linas, lors de la construction du railway de Paris à Arpajon. Des squelettes se trouvaient encore dans ces cercueils : on y a ramassé aussi quelques débris de fer et de bronze et un ou deux petits vases de terre cuite, qui contenaient de la cendre. Mais, comme presque toujours, hélas ! les ouvriers ont tout brisé.

Nous avons reçu deux lettres relatives à ces découvertes, sans pouvoir aller sur place en vérifier l'importance, mais nous avons chargé un de nos collègues, qui habite tout près de là, de faire une enquête sur ces fouilles et de les suivre au besoin, si elles devaient se continuer. Dans le cas où un résultat intéressant serait obtenu, nous en prendrions note pour la prochaine chronique.

A. D.

(1) Canton de Longjumeau.



TABLE DE LA 8^e ANNÉE

Statuts et règlement de la Société	Page v
Liste des membres	xi
Conseil d'administration, bureau, comité de publication.	xx
Sociétés correspondantes	xxii
Comptes rendus des séances	xxiii
Notes sur la Congrégation de Notre-Dame à Étampes, par M. Ch. FORTEAU.	4
Document inédit pour servir à l'histoire des octrois de la ville d'Étampes au xvi ^e siècle (1563), par M. Paul PINSON	24
Deux Maîtres en chirurgie à Corbeil, par M. le Docteur BOUCHER.	28
Une supplique des religieux de Morigny, par M. J. DEPOIN.	48
La disette à Montgeron et aux environs à la fin de l'an- cien régime et pendant les premières années de la révolution, par M. Ch. GATINOT, 1 ^{re} partie	51
Assemblée générale du 7 Juillet 1902 et <i>Excursions à Milly et au Château de Courances</i>	59
La disette à Montgeron, suite et fin.	75
Le Peintre Mauzaisse (1784-1844), par M. A. DUFOUR. . .	90
Un voyageur hollandais à Corbeil. Arnold Van Buchel, d'Utrecht (1586)	93
Notre-Dame des Champs et la chapelle de Clotaire II, par M. J. BARTHÉLEMY	102
Un grand Comédien du xviii ^e siècle, Jean-Baptiste Gui- gnard, dit Clairval, par M. Paul PINSON.	104

Bibliothèque de la Société. Catalogue des ouvrages offerts (suite)	106
Les Archives anciennes de la ville de Corbeil.	107
Inventaire sommaire des archives de la ville de Corbeil antérieures à 1790	114
Bibliographie	139
Chronique	152
Errata	160

GRAVURES

Plaques de marbre placées à l'hôpital-hospice de Corbeil.	28
Édouard Mathez (1732-1815)	32
J.-B. Mauzaisse (1784-1844).	90
Les deux Châteaux de Corbeil	95
Charte de la reine Adèle, veuve de Louis VII, datée de Corbeil, 1203	114

ERRATA

BULLETIN DE 1901.

Page 91, ligne 7 : du vaisseau-école le *Borda*, lire : l'*Orion*, qui était alors, en 1839, le vaisseau-école des élèves de marine.

BULLETIN DE 1902.

Page 34 (note) : Brière mort le 27 juillet 1818, lire : 1813.

Page 35, lignes 9-10 : l'office de Conseiller, lire : l'office de Notre Conseiller.

Page 35, ligne 36 : l'en laissant jouir, lire : l'en faisant jouir.

Page 108, ligne 3 : tous les documents, lire : dont tous les documents.

Page 113, ligne 4 : antérieures à 1770, lire : à 1790.

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

ANNÉE 1895. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1896. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1897. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1898. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1899. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1900. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1901. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1902. — Livraisons I et II.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Tome I. — 1897

L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,
monographie accompagnée de 24 héliogravures de
DUJARDIN.

Tome II. — 1900

a. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil
pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. —
Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction
et notes par A. DUFOUR.

b. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux
environs au XVI^e siècle, par J. PANNIER.

Tome III. — 1901

Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état
actuel, par Aymé DARBLAY.

Magnifique ouvrage in-4^o, enrichi de 54 gravures.



MONTDIDIER. — IMPRIMERIE J. BELLIN

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

8^e Année — 1902

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1903

SOMMAIRE DU 2^e BULLETIN DE 1902

Assemblée générale du 7 Juillet 1902 et <i>Excursions à Milly et au Château de Courances</i>	59
La disette à Montgeron, suite et fin.	75
Le Peintre Mauzaisse (1784-1844), par M. A. DUFOUR.	90
Un voyageur hollandais à Corbeil. Arnold Van Buchel, d'Utrecht (1586)	93
Notre-Dame des Champs et la chapelle de Clotaire II, par M. J. BARTHÉLEMY	102
Un grand Comédien du XVIII ^e siècle, Jean-Baptiste Guignard, dit Clairval, par M. Paul PINSON.	104
Bibliothèque de la Société. Catalogue des ouvrages offerts (suite)	106
Les Archives anciennes de la ville de Corbeil.	107
Inventaire sommaire des archives de la ville de Corbeil antérieures à 1790	114
Bibliographie	139
Chronique	152
Errata	160

GRAVURES

J.-B. Mauzaisse (1784-1844).	90
Les deux Châteaux de Corbeil	95
Charte de la reine Adèle, veuve de Louis VII, datée de Corbeil, 1203	114

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. POPOT père, Allées de Saint-Jean, à Corbeil.

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

ANNÉE 1895. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1896. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1897. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1898. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1899. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1900. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1901. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1902. — Livraison 1.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Tome I. — 1897

L'Eglise de Saint-Germain-lez-Corbeil, par L. VOLLANT,
monographie accompagnée de 24 héliogravures de
DUJARDIN.

Tome II. — 1900

a. La Délégation des Ambulances volontaires à Corbeil
pendant la guerre Franco-Allemande 1870-1871. —
Ouvrage traduit de l'allemand, avec introduction
et notes par A. DUFOUR.

b. Études historiques sur la Réforme à Corbeil et aux
environs au XVI^e siècle, par J. PANNIER.

Tome III. — 1901

Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état
actuel, par Aymé DARBLAY.

Magnifique ouvrage in-4^o, enrichi de 54 gravures.



IMPRIMERIE BELLIN, A MONTDIDIER.
